VENDREDI 24 JANVIER 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1818
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Bien-être animal et humain en bâtiments d'élevage



La première partie de notre dossier annuel sur les bâtiments d'élevage porte une attention particulière aux évolutions de conception qui prennent en compte le bien-être animal, mais aussi celui des femmes et des hommes qui travaillent dans ces lieux. Nous abordons aussi la question du traitement de l'amiante.

PAGES 18 À 27



P.12

ACTUALITÉS

Énergie //Le paysage de la méthanisation en BFC



P.15

DOSSIER *Produits céréaliers*

Approvisionnement des cantines // Des pâtes à la sauce locale



iStock/Jack Sooksan

P.28

RURALITÉ

Commerces // Lutter contre les déserts commerciaux en milieu rural





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ÉLECTIONS CHAMBRE D'AGRICULTURE : LES CHAMBRES D'AGRICULTURE, POUR FAIRE QUOI ?

.05 ÉLECTIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE : LES JEUNES S'ENGAGENT !

.06 ÉLEVAGE ET CLIMAT : DES LIENS À VALORISER

.07 SECTIONS DES ANCIENS : SANS COMBAT, PAS D'ACQUIS

.08 JUGEMENT DE BÉTAIL : UNE PASSION TRANSMISE

.09 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : QUELLE PRODUCTION L'AN PASSÉ ?

.10 FRCUMA, CHAMBRE D'AGRICULTURE : DES NOUVEAUX VISAGES

.11 PRÉFECTURE DE L'YONNE : *« SOUTENIR LES AGRICULTEURS, C'EST SOUTENIR L'ATTRACTIVITÉ D'UN DÉPARTEMENT DIT RURAL »*

ACTUALITÉ // RÉGION

.12 ÉNERGIE : LE PAYSAGE DE LA MÉTHANISATION

.13 QUALITÉ DE L'AIR : PARTEN'AIR, POUR L'AGRICULTURE ET L'ENVIRONNEMENT

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.14 GIE CHAROLAIS ÉVALUATION : ON S'EN RAPPROCHE

DOSSIER // PRODUITS CÉRÉALIERS

.15 EN CUISINE : LES PÂTES NOUVELLES ARRIVENT !

.16 EPLEFPA NEVERS COSNE PLAGNY : REPENSER TOUT LE SYSTÈME

.17 TÉMOIGNAGE : ATTAQUER LA "MONTAGNE" PAR LE FLANC DU COLLECTIF

DOSSIER // BÂTIMENTS

.18 SPÉCIAL BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.28 COMMERCE DE PROXIMITÉ : LUTTER CONTRE LES DÉSERTS COMMERCIAUX EN MILIEU RURAL

SERVICES

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 PETITES ANNONCES

.34 ANNONCES LÉGALES

.38 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS

.39 RENDEZ-VOUS : SALON DIJON PASSION MAISON 2025

.40 EN NAMIBIE : UNE FERME PAS COMME LES AUTRES



// LE DESSIN

// EN BREF

Bio La Fnab surprise de la possible suppression de l'Agence bio

La Fnab dénonce *« l'inconsistance du gouvernement »* dans un communiqué le 20 janvier, à la suite de la proposition sénatoriale de supprimer l'Agence bio lors de la discussion du projet de loi de finances (PLF) pour 2025, proposition qui a recueilli un avis de sagesse du gouvernement le 17 janvier. *« On ne peut croire que cet avis de sagesse du gouvernement vendredi soir au Sénat soit issu d'un arbitrage interministériel »*, lâche la Fnab (producteurs bios), qui ne comprend pas pourquoi supprimer l'Agence bio, *« pourtant au cœur »* du programme Ambition bio 2027 présenté au Salon de l'agriculture 2024. *« Venir nous expliquer en pleine crise de la bio qu'il faut supprimer l'acteur chargé de promouvoir nos produits, c'est pour le moins osé. Depuis trois ans, nous avions l'impression d'être rentrés dans un processus collaboratif de recherche de solutions qui vient d'être mis à terre »*, s'émeut le président de la Fnab Philippe Camburet, cité dans le communiqué. Le 20 janvier après-midi, le cabinet de la ministre de l'Agriculture Annie Genevard réitérait vouloir au préalable *« une concertation approfondie avec les parties prenantes concernées »*. Interrogé, Philippe Camburet, qui avait rencontré la ministre le matin même, disait n'avoir *« aucune information »* supplémentaire. Les discussions parlementaires sur le PLF 2025 devraient aboutir en fin de semaine prochaine.

Budget Le gouvernement veut raboter les dépenses agricoles de 284 M€ supplémentaires

À l'occasion de la reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2025, le 17 et 18 janvier, les sénateurs ont adopté les crédits de la mission Agriculture et forêt et du Casdar (recherche), rejetant au passage un amendement du gouvernement prévoyant une baisse supplémentaire des crédits de 284 millions d'euros. Déposé en dernière minute, cet amendement visait, à l'instar de ce qui a été proposé pour d'autres ministères, à atteindre *« une cible de déficit public de 5,4 % du PIB en 2025 »*, a expliqué la ministre de l'Agriculture en séance. Dans le détail, les coupes concernent les missions *« Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt »* et *« Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »*. Après avoir augmenté d'un tiers sur l'année 2024, à 4,7 milliards d'euros (Md€), en loi de finances initiale, le projet de loi de finances pour 2025 du gouvernement Barnier - dont l'examen reprend actuellement au Sénat - intégrait déjà une baisse des crédits de la mission Agriculture et forêt, à 4,43 Md€ (-6 %). En séance, la ministre a assuré le maintien des promesses faites sous le gouvernement Barnier : *« maintien d'environ 100 M€ pour le fonds Écophyto, avec une sanctuarisation des fonds alloués à recherche alternatives (Parsada), maintien des fonds alloués aux plans fruits et légumes, et protéines »*. Deux amendements de sénateurs ont reçu avis de sagesse du gouvernement en séance : la baisse de 2,9 millions d'euros des crédits alloués à l'Agence bio et une hausse de 7 millions d'euros pour l'aide à l'installation et aux transmissions.

Agrivoltaïsme Genevard veut un *« équilibre absolu »* avec la production agricole

« L'agrivoltaïsme et l'agriculture doivent être dans une recherche d'équilibre absolu », a déclaré Annie Genevard le 15 janvier, lors d'un débat sur la crise agricole à l'Assemblée nationale. Avant d'ajouter : *« Je ne peux pas vous dire aujourd'hui "pas du tout d'agrivoltaïsme" – même si je serais tentée, je ne vous le cache pas, de le dire. Mais enfin, je suis réaliste, je sais que ce n'est pas accessible »*. La ministre de l'Agriculture répondait à une question du député LFI Christophe Bex. Sur le fond, la locataire de la Rue de Varenne estime que *« que jamais, jamais, l'agriculture ne doit devenir un sous-produit de l'énergie. Jamais. La fonction première de la terre, c'est de produire de l'alimentation pour nourrir la population »*. Pour Mme Genevard, *« on a des énergéticiens très habiles pour appâter, particulièrement dans les territoires où l'agriculture ne fournit pas un revenu suffisant »*. *« Je ne veux pas que l'agriculteur soit placé devant ce choix très difficile [entre production d'énergie et alimentaire] et pour lequel nous n'avons pas à le juger »*, a-t-elle encore martelé. Après que la loi Aper a fixé le cadre général de l'agrivoltaïsme, une proposition de loi est attendue sur le partage de la valeur, issue d'un groupe de travail ad hoc sous la houlette de Pascal Lecamp (EPR, Vienne).

// EN IMAGE

Disparition L'ex-ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, est décédé



L'ancien ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, est décédé le 17 janvier d'une « maladie fulgurante », a annoncé la Principauté de Monaco où il occupait, depuis septembre, la fonction de ministre d'État chargé de diriger le gouvernement de la principauté. Âgé de 65 ans, ce Drômois avait accumulé les mandats dans son département : maire de Bourg-de-Péage (1995-2004), président du Conseil général de la Drôme (2004-2015) puis sénateur (2008-2018). Spécialisé dans les questions agricoles, cet ancien fidèle de François Hollande puis de Manuel Valls avait accédé à un portefeuille gouvernemental sous Emmanuel Macron, en étant chargé de l'Agriculture de 2018 à 2020. Le 12 mars 2024 (notre photo) il était venu en Côte-d'Or afin de participer à un événement organisé par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et qui faisait suite aux manifestations agricoles du début d'année.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// TECHNOLOGIE

En agriculture, l'intelligence artificielle outil des transitions

Mehdi Siné est le nouveau directeur général du réseau Acta, qui regroupe 19 instituts techniques agricoles de multiples filières. Il explique pourquoi toutes les filières agricoles sont concernées par les transitions induites par l'intelligence artificielle.



Shutterstock

Dans le secteur agricole, le marché de l'intelligence artificielle pourrait atteindre 2,6 milliards d'euros en 2025, soit une augmentation de 22,5 % par rapport à 2017.



Acta

Mehdi Siné, directeur général du réseau Acta.

L'État engagé

Le 30 août 2021, le gouvernement lançait la « French AgriTech », afin de soutenir l'émergence des start-up de l'AgriTech et de la Foodtech. L'État avait donc annoncé un investissement de 200 millions d'euros établi sur un plan de 5 ans, pour la réalisation de projets innovants, dans le cadre du 4e Programme d'investissement d'avenir 2021-2025 (PIA4) : l'objectif étant de proposer des innovations en mesure de garantir la compétitivité, la durabilité et la stabilité des systèmes agricoles.

Peut-on dire que l'intelligence artificielle fait désormais partie de l'agriculture ?

Mehdi Siné : *« Pour commencer, le numérique est un sujet très ancien en agriculture. Les tablettes d'argile mésopotamiennes, il y a 5 000 ans, ont été les premières traces de données numériques agricoles. Cela fait donc longtemps qu'on l'utilise en agriculture, le secteur n'est d'ailleurs pas en retard sur le sujet. L'intelligence artificielle, elle, représente beaucoup de choses. Les progrès en matière de sciences, d'équipements et de technologies rendent aujourd'hui beaucoup de choses possibles, grâce aux quantités de données collectées, aux capacités de calcul que nous n'avions pas jusque-là. Ce sont tous ces progrès que l'on peut regrouper sous le terme d'intelligence artificielle, mais c'est un terme qui a plus de 50 ans. Les outils d'aide à la décision, par exemple, sont connus depuis les années 1980 en agriculture. Dans nos secteurs de la recherche appliquée en agriculture les algorithmes, le traitement des données pour une série de tâches, l'automatisation, la robotique, l'aide à la décision, ce sont des avancées qui ont explosé dans les années 80, 90, 2000… et cela ne fait que s'accélérer ».*

Pensez-vous cette révolution nécessaire ?

M.S. : *« Tout à fait. Nous en avons fait un axe stratégique, il y a maintenant plus de dix ans. À l'époque, il était question de « big data », aujourd'hui, nous parlons d'intelligence artificielle. Le numérique et l'informatique ont été relégués au second plan, bien qu'ils restent indispensables au fonctionnement des exploitations agricoles. Mais au milieu des années 2010, nous avons assisté à une massification de l'usage des données pour les intégrer dans les applications pratiques, quotidiennes, dans les cours de la ferme. Nous mettons donc en place des axes stratégiques, à développer, pour accompagner les agriculteurs dans cette transition. Et tout cela doit évidemment répondre aux besoins de compétitivité des exploitations agricoles, aider les agriculteurs à faire face à leurs défis d'évolution, notamment sur la transition agroécologique, la souveraineté alimentaire, le défi économique… Et nous observons l'apport de nouveaux usages, de nouvelles utilisations, nourris par l'intelligence artificielle, qui répondent aux besoins des producteurs. C'est un moyen pour eux de se moderniser, d'intégrer davantage de complexité dans la gestion de leur exploitation, de définir des stratégies, d'avoir aussi des choix tactiques au quotidien dans la conduite de leur culture, de leur élevage, de plus en plus outillés par des capteurs, par des outils nourris par le numérique et l'intelligence artificielle ».*

« La réduction de la pénibilité liée aux nouvelles technologies est un levier important, qui pourrait participer au renouvellement des générations, attirer les jeunes vers le métier d'agriculteur »

Comment les agriculteurs accueillent-ils ces évolutions numériques et techniques ?

M.S. : *« À l'instar de la société, l'image de l'intelligence artificielle, des nouvelles technologies, est assez contrastée. Ces différences de perception ne s'expliquent d'ailleurs pas forcément par un choc des générations. Certains agriculteurs sont très emballés par ces innovations, car cela participe à l'arrivée de nouvelles techniques, destinées à leur faire gagner du temps, réduire la pénibilité au travail, à réduire leurs coûts en réduisant les apports d'intrants par exemple. La réduction de la pénibilité est d'ailleurs un levier important, qui pourrait grandement participer au renouvellement des générations, attirer les jeunes vers le métier d'agriculteur. Car il est vrai qu'aujourd'hui, il est plus difficile pour les jeunes de s'imaginer travailler 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sans pouvoir prendre de vacances. D'autre part, certaines filières, comme le pourraient également bénéficier d'aides à la commercialisation, pour la vente directe. Il s'agit de faire la distinction entre l'agriculture de précision, les investissements très importants, et le numérique dans sa globalité, qui n'est pas forcément synonyme de hautes technologies. Un outil d'aide à la vente est aussi une révolution numérique, à son échelle. Et certains outils pourraient radicalement décomplexifier le métier, notamment d'un point de vue administratif. Les agriculteurs sont parfois réticents à l'idée car les technologies ne sont pas toujours matures et peuvent paraître incertaines. Il existe donc des techno-enthousiastes, des techno-critiques, et la vérité se trouve sans doute entre les deux. Cependant, il me paraît compliqué de s'opposer à cette évolution, car l'histoire s'y dirige. Mais il me semble nécessaire d'être accompagné. Nous avons d'ailleurs mis en place des Digifermes, un peu partout en France. Ce sont de petites fermes expérimentales, dédiées à tester des solutions numériques à l'échelle d'une exploitation agricole. Nous observons donc comment des technologies s'intègrent dans un système d'exploitation, ce qu'elles peuvent modifier ou leur apporter ».*

Propos recueillis par Charlotte Bayon

En route vers l'Agritech ?

L'intelligence artificielle désigne l'ensemble des techniques informatiques, permettant à des machines de simuler l'intelligence humaine. Et à ce propos, l'agriculture s'impose comme un secteur sensible à la révolution en marche de l'intelligence artificielle. D'après Research & Markets, le marché de l'IA dans le secteur agricole a d'ailleurs été évalué à environ 518,7 millions en 2017 et devrait continuer sur sa lancée pour atteindre les 2,6 milliards en 2025, soit une augmentation de 22,5 %.

// ÉLECTIONS CHAMBRE D'AGRICULTURE

58 Les Chambres d'agriculture, pour faire quoi ?

Depuis le 7 janvier et jusqu'au 31 janvier à minuit, tous les agriculteurs, retraités agricoles, propriétaires ruraux, représentants de la coopération agricole, de la mutualité et du syndicalisme sont appelés à voter pour les élections aux Chambres d'agriculture. Mais pour en faire quoi ?



Les Chambres d'agriculture sont porteuses d'innovation, comme ici dans la Nièvre avec la journée Innov'Action.

Les Chambres d'agriculture reposent sur deux piliers que sont la représentativité du monde agricole auprès des pouvoirs publics et le développement des exploitations agricoles et de leur territoire.

Grâce à leurs conseillers, les Chambres d'agriculture apportent un soutien à chaque agriculteur dans la vie de leur exploitation, de manière collective ou individuelle, pour répondre à leurs questions et les accompagner dans leurs projets en matière d'agronomie, d'élevage, de projet d'entreprise, de réglementation, d'installation et de transmission. L'indépendance commerciale des Chambres d'agriculture garantit une objectivité dans leurs recommandations, permettant aux agriculteurs de faire les meilleurs choix pour leur exploitation.

Par ailleurs, la formation est un outil indispensable pour l'amélioration des performances. Les Chambres d'agriculture jouent un rôle majeur dans la formation continue des exploitants agricoles, en offrant des formations sur des sujets variés : de la gestion d'exploitation à l'agriculture de précision. Pour le département de la Nièvre, pas moins de 46 formations ont été proposées en 2024.

Bien qu'un socle commun existe en matière de service, chaque Chambre est différente selon les orientations politiques dans le développement de tel ou tel domaine de compétence. Il est cependant important de rappeler que les Chambres travaillent en réseau et qu'à ce titre, même si un service n'est pas développé localement, les agriculteurs ont la possibilité de recourir aux prestations ou formations proposées par d'autres départements. Elles peuvent aussi être sollicitées par les collectivités territoriales pour les accompagner sur des projets de territoire.

Des conseils adaptés à chaque territoire

Les Chambres d'agriculture sont également des parties prenantes dans l'innovation. Grâce à leurs fermes expérimentales comme la ferme de Jalogny (71) ou celle des Bordes (36), elles testent en conditions réelles de nouvelles techniques, variétés ou espèces. Ces essais permettent de collecter des résultats qui sont ensuite diffusés dans le but de favoriser l'adoption de pratiques plus durables, performantes techniquement comme économiquement et adaptées à nos territoires. Ces techniques doivent permettre de s'adapter à de nouveaux défis comme le changement climatique ou les contraintes environnementales.

Outre leur rôle de conseil, les Chambres d'agriculture exercent de nombreuses missions de service public avec notamment l'Enregistrement des Données d'Exploitation (EDE) ou, jusqu'à récemment, elles tenaient le rôle de centre de formalités des entreprises pour les agriculteurs.

FDSEA 58

FDSEA 58

Quel accompagnement recherchez-vous auprès de la Chambre d'agriculture et que vous apporte-t-il ?

Fabrice Thionnet, polyculteur-éleveur à Aunay-en-Bazois :

« Je suis adhérent du GDA, j'y recherche un conseil technique à but non commercial et des réponses rapides quand j'ai des doutes sur des interventions. Nous avons quelques parcelles en suivi pour la réalisation du point culture, quand le technicien passe ça me permet aussi d'échanger. Au-delà de l'aspect théorique, les conseils sont personnalisés et cela m'apporte un certain soutien dans mon métier ».

Julien et Jean-François Vavon, La Chèvrerie des Brosses, éleveurs Caprins à Donzy :

« Sur le plan sanitaire, en cas d'autocontrôle négatif, nous ne sommes pas tout seuls. Nous sommes accompagnés par un technicien pour résoudre le problème et chercher ensemble des pistes de travail afin de nous améliorer. Nous sommes très vigilants sur le sanitaire et ce service est indispensable. Cet accompagnement nous permet d'être plus performants au niveau qualitatif, quantitatif et économiquement. L'aspect collectif est aussi indispensable. Se réunir avec des collègues qui ont la même passion, le même métier, les mêmes problèmes permet d'avancer et c'est aussi ça le rôle de la Chambre ».

// ACTION SYNDICALE

21 De la farine, pas de la cocaïne…

Une délégation FDSEA-JA de Côte-d'Or a réagi aux propos tenus à la radio par un agent de l'OFB, qui a comparé les agriculteurs à des dealers.

Il a manqué l'occasion de se taire. Au micro de France Inter le 15 janvier, un agent de l'Office français de la biodiversité a comparé les agriculteurs à des dealers, en prononçant les phrases suivantes : *« Aujourd'hui, on a le sentiment que ce que veulent les agriculteurs, c'est de ne plus nous voir dans leurs exploitations. C'est du même ordre que si les dealers demandaient aux policiers de ne plus venir dans les cités »*. Le torchon brûlait déjà depuis des mois avec l'OFB mais là, il s'est retrouvé carbonisé !



Antoine Carré et ses sachets de « poudre ».

Ce dérapage n'est pas resté sans suite. Dès le lendemain, une délégation FDSEA-JA de Côte-d'Or s'est rendue devant les bureaux de la DDT à Dijon, bâtiment qui accueille également l'OFB, pour une action symbolique. De la farine a été distribuée à plusieurs agents de l'administration, *« pour que soit bien comprise la différence entre la farine et la cocaïne »* : *« Cette sortie médiatique intolérable représente largement le traitement que nous subissons par certains agents de l'OFB. Nous, agricultrices et agriculteurs, produisons au quotidien l'alimentation de tous : nous ne sommes pas des dealers. Quand nous subissons un contrôle au milieu de la ferme familiale, il nous paraît tout à fait légitime de demander que les agents ne soient pas armés »*.



Les agriculteurs réunis devant la DDT et l'OFB à Dijon.

Antoine Carré, secrétaire général adjoint de la FDSEA, a *« joué les dealers »* avec un stand qui proposait des petits sachets de farine bio. Cette mise en scène *« humoristique »* cachait en réalité beaucoup d'agacement chez l'agriculteur de Verrey-sous-Salmaise : *« Cet organisme démontre une fois de plus qu'il ne devrait pas exister dans nos cours de ferme… Nous dépendons du ministère de l'Agriculture : logiquement, tout doit être géré par le ministère de l'Agriculture ! Ça, c'est de l'environnement : que ces agents aillent contrôler des collectivités, des braconniers, tout ce que l'on veut mais pas des agriculteurs ! Nous sommes une profession responsable et encore une fois, nous ne sommes pas considérés comme nous devrions l'être »*.

AG

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

// ÉLECTIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Les jeunes s'engagent !

Candidats sur la liste présentée par la FDSEA et les JA de l'Yonne, Alicia Chatelain et Julien Plantié représentent la jeunesse qui s'engage pour la première fois pour des élections de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Avec la volonté de montrer qu'au sein des deux syndicats, l'avenir de la profession est l'une des grandes priorités pour le prochain mandat.



Julien Plantié, agriculteur à Saint-Valérien (Sénonais).



Alicia Chatelain, agricultrice à Saint Léger-Vauban (Avallonnais).

Jusqu'au 31 janvier, le monde agricole vote pour choisir ses représentants à la Chambre d'agriculture. Et dans l'Yonne, la jeunesse est en force sur la liste présentée par la FDSEA et les JA.
Parmi ces jeunes, Julien Plantié, agriculteur à Saint-Valérien (Sénonais) et Alicia Chatelain, agricultrice à Saint Léger-Vauban (Avallonnais). Deux jeunes, qui se présentent pour la première fois et qui siégeraient à la Chambre en cas de victoire de la Fédé et des JA, étant respectivement 7e et 9e sur la liste.

Pour le premier, âgé de 34 ans et installé depuis 2019, se porter candidat à la Chambre d'agriculture montre « *une envie de faire quelque chose pour la profession, l'envie de ne pas rester inactif, de pouvoir proposer des choses, des solutions, d'essayer d'anticiper, d'être acteur et de ne pas être dans l'attente des décisions qui arrivent* ».
Et pour Julien Plantié, être élu à la Chambre, c'est avoir un vrai rôle dans les décisions locales agricoles. « *Il y a des orientations à prendre et à assumer derrière, tout en essayant de trouver des compromis pour que les solutions que l'on propose conviennent à tout le monde* ».

Il poursuit. « *Il est important que la Fédé et les JA remportent les élections et fassent un bon score. C'est la représentativité du monde agricole, en général, qui est en jeu, vis-à-vis de l'État. Car plus il y aura de votants et plus les élus en place seront légitimes et auront de poids pour aller faire peser leurs voix face à leurs interlocuteurs. Il faut que la profession montre qu'elle a un intérêt à vouloir avancer, cela passe par le vote pour que nous contribuions à le faire. Voter est le premier pas vers la progression* ».

Des propositions constructives

De son côté, Alicia Chatelain, 26 ans, également installée depuis 2019, voit cet engagement « *pour la profession* ». « *L'objectif est de défendre les valeurs des JA et de la FDSEA pour tous* ».
Et lorsqu'on lui demande son avis sur la forte présence de jeunes sur cette liste commune, pour elle, « *cela montre qu'on a encore de l'espoir pour l'avenir de notre profession* », sourit Alicia Chatelain, qui souligne toutefois l'importance de réussir à renouveler les générations. « *On l'a vu avec les mobilisations de l'année dernière, on sait que tout n'est pas rose dans notre métier, que ce soit au niveau des contraintes administratives comme du revenu, mais en tant que jeunes, on croit dans le fait que cela peut s'améliorer. Et cela se fera avec les JA et la FDSEA, qui ont des gens compétents pour défendre nos métiers, jusqu'au niveau national. La FDSEA et les JA sont ceux qui ont le plus de propositions constructives. Nos syndicats travaillent sur du concret, pour l'intérêt de la profession. On le voit avec les nombreux acquis syndicaux des derniers mois. Cela montre le travail que nous faisons et continuerons de faire* ».

Christopher Levé

Et des jeunes qui votent



Matthieu Commaille, éleveur de bovins allaitants à Saint-Germain-des-Champs.

Pour ces élections, il y a de nouveaux candidats, mais aussi de nouveaux votants. C'est le cas de Matthieu Commaille, éleveur de bovins allaitants (charolais) à Saint-Germain-des-Champs, âgé de 22 ans. Pour lui, « *ces élections représentent la possibilité de voter pour la continuité, avec la liste présentée par la FDSEA et les JA. C'est quelque chose d'important pour suivre une dynamique. Pour cela, il est important de se mobiliser pour pérenniser tout le travail fait ces dernières années. Cela définit la direction à prendre pour le département en ce qui concerne l'agriculture. Il ne faut pas négliger ces élections. Ce que cela représente pour voir de voir des JA qui se présentent ? Cela montre une envie de travailler pour l'avenir de l'agriculture, ce qui est important. Il faut essayer, tous ensemble, de trouver des solutions pour l'avenir de notre métier, pour tirer l'agriculture vers le haut. Pour cela, il faut voter pour que la FDSEA et les JA aient le maximum de siège en session de la Chambre d'agriculture* ».

ÉLECTIONS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE 2025

Je vote pour l'agriculture !

JE VOTE EN LIGNE OU PAR VOIE POSTALE
JUSQU'AU 31 JANVIER

jevote2025.chambre-agriculture.fr

CHAMBRES D'AGRICULTURE

// ÉLEVAGE ET CLIMAT

58

Des liens à valoriser

Le 17 janvier, une rencontre dédiée à l'élevage dans le cadre des rendez-vous du syndicat et des JA 58 pour les élections Chambre, fut organisée à Cercy-la-Tour.

C'est en présence de Christine Valentin, présidente de la Chambre d'agriculture de Lozère et vice-présidente de la Chambre d'agriculture de France, que se déroula la rencontre proposée le 17 janvier par la FDSEA 58 et les JA 58 dans le cadre des cycles d'événements pour les élections Chambre. Ce rendez-vous avait lieu à Cercy-la-Tour, dans l'exploitation d'Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, et fut axé sur l'élevage et le climat.

Emmanuel Bernard introduit les échanges : *« En voyant les années passées, nous constatons que l'élevage a été attaqué sur de nombreux sujets, notamment pour son impact sur l'environnement. Malgré tout, il faut reconnaître que par l'engagement syndical, à tous les niveaux, des avancées ont été faites afin de remettre certains points dans le bon sens que ce soit auprès des pouvoirs publics ou du grand public. Je pense que nous avons réussi à mettre en lumière l'importance économique et sociale des exploitations dans notre territoire. En parallèle, il a aussi été montré que la consommation de viande ne baisse pas mais que la problématique émergente est celle de l'apport de l'élevage français car la perte de vaches se poursuit et bientôt nous ne pourrons plus fournir… »*.



Christine Valentin, à gauche, était présente lors de la rencontre du 17 janvier, organisée par la FDSEA 58 et les JA 58.

À exposer

Afin de mettre en évidence quelques clefs de travail, les échanges sont allés bon train autour de différents sujets. Parmi eux, il fut question du lien entre élevage, ou agriculture au sens large, comme un moyen de préserver l'environnement. Christine Valentin martèle : *« Il a souvent été mis en contradiction l'élevage et les prairies, alors qu'une passerelle entre les deux existe, et est même logique : les éleveurs ont besoin des prairies, et donc les préservent… cela est souvent oublié par les pouvoirs publics. Aujourd'hui, il est nécessaire de faire reconnaître l'engagement des exploitants dans ce domaine. Et, cela passe par la valorisation de leurs pratiques (via l'octroie de labels spécifiques par exemple) mais aussi par une valorisation économique (au travers d'aides ciblées). Pour ce dernier point, il faut que l'existant soit reconnu en premier lieu, car actuellement ce n'est pas le cas. L'élevage, c'est la production de matières organiques et donc l'enrichissement des sols alors que les territoires où les cultures ont remplacé l'élevage constatent des baisses de rendements »*. Emmanuel Bernard, rappelle : *« La prime à l'herbe, mise en place par Pierre Bérégovoy, fut un début de réponse mais il faut que le combat continue. Pour arriver à définir ce que nous voulons, une collaboration entre la Chambre et les syndicats est indispensable »*.

Faire entendre sa voix

De manière fluide, le soutien de l'État fut ensuite au cœur des débats. Christine Valentin pointe : *« Il faut épauler les exploitants souhaitant aller encore plus loin dans la valorisation de leur production, à l'image de l'engraissement. Celui-ci s'inscrit parfaitement dans la volonté de souveraineté alimentaire dont nous entendons beaucoup parler. Mais, ce système demande là encore un accompagnement, des Chambres d'agriculture bien évidemment pour le volet technique, mais aussi de l'État et de l'Europe pour le volet financier »*. Emmanuel Bernard rebondit : *« Mon exploitation engraisse depuis environ 40 ans. Cette direction ne s'est pas faite en un jour car elle demande de nombreux ajustements. Cela étant dit, je pense qu'il est grand temps de nous donner les moyens de prendre en main cette souveraineté, car depuis la suppression de la prime à la vache, soyons clairs, ici tout le monde a été perdant. Ces décisions de financer ou non notre profession ne tombent pas du ciel d'où l'importance de la représentativité de la profession, par les syndicats ou les Chambres, dans les instances décisionnaires »*. Sur cette question des décisions, un autre problème fut mis en exergue par les éleveurs présents : le peu de moyens médicaux à leur disposition – et le peu de vétérinaires. Une personne dans l'assemblée martèle : *« On nous retire des médicaments sans nous proposer d'alternatives, en nous laissant seuls face à la perte de nos animaux »*. Emmanuel Bernard réagit : *« les vétérinaires aussi doivent faire entendre leurs voix, avec des retours de terrain. Sans cela, les avancées seront compliquées pour ce pan »*.

Des transmissions à faire

La salle continua de réagir : *« Comment transmettre nos exploitations lorsque toutes ces contraintes s'accumulent et que les revenus s'amenuisent ? »*. Naturellement, la question du renouvellement des générations fut donc mise sur la table et Emmanuel Bernard martela : *« nous avons des gens intéressés pour s'installer – heureusement – mais il faut leur donner les moyens de le faire ! »*. Christine Valentin compléta : *« je suis persuadée que par une valorisation rémunératrice des prairies, cela permettra d'apporter de la plus-value dans les exploitations et donc de sécuriser des installations. On nous parle de décarbonation, à nous de positionner l'agriculture comme l'une des solutions les plus viables et efficaces pour l'avenir. En sus, il faut revaloriser les retraites avec 85 % du smic et appliquer le système des 25 meilleures années de cotisation »*. Emmanuel Bernard conclut : *« la guerre n'est pas encore gagnée, mais le réseau FDSEA est à pied d'œuvre, de même que les Chambre d'agriculture, pour gagner les batailles »*. Sur ces mots, il orchestra la visite de son exploitation pour, à l'issue, terminer sur un déjeuner convivial.

Chloé Monget

// ABATTOIR DE COSNE

58

« Mener à bien le projet »

Embauchée pour 3 ans auprès du Pays Val-de-Loire Nivernais comme chargée de mission pour les projets « agriculture et agroalimentaire », Annabelle Vallet est arrivée en octobre dernier et annonce sans détour : *« je suis là pour faciliter les échanges entre les partenaires et surtout pour mener à bien le projet de redynamisation de l'abattoir de Cosne-Cours-Sur-Loire »*. Issue d'une famille d'exploitants agricoles nivernais, Annabelle définit ce projet comme un *« défi ayant du sens pour la profession agricole et pour le territoire (départements voisins compris) »*. En effet, si elle a passé 12 ans dans une grande entreprise agroalimentaire, elle a fait le choix de revenir à un emploi *« au contact direct des gens »*. Un peu les mains dans le cambouis, elle insiste : *« Le projet de l'abattoir est logique. Il permettra de redonner ses lettres de noblesse au fleuron de la Nièvre : l'élevage. Nous avons un savoir-faire indéniable dans ce domaine et il faut le valoriser au mieux. En parallèle, avoir un abattoir de proximité est indispensable surtout lorsqu'il est question de bien-être animal ou encore d'empreinte carbone. Il faut revenir à des outils locaux pour offrir au plus grand nombre des aliments de qualité via une distribution auprès des particuliers mais également des collectivités ; car, faut-il le rappeler, la base de toute société saine est une alimentation au diapason ! »*. En attendant, elle détaille : *« Pour que tous se réunissent autour de ce projet apolitique, la SA Cosne Abattoirs du Haut Val-de-Loire s'est transformée*.

Chloé Monget

Pour tout renseignement concernant l'abattoir : annabelle.vallet@valdeloirenivernais.fr ou au 03 86 21 20 69.



Annabelle Vallet, 33 ans, est chargée de mission pour les projets « agriculture et agroalimentaire » pour le Pays Val de Loire Nivernais.

// SECTIONS DES ANCIENS

Sans combat, pas d'acquis

Dans le cadre des élections Chambre, une rencontre était proposée par la section des anciens exploitants de la Nièvre (SDAE 58), à Ruages le 15 janvier, en présence de Marie-Jeanne Rondeau, ancienne présidente de la SDAE 89 et administratrice à la SNAE.

Célébration de l'Épiphanie oblige, une galette des rois fut partagée pour démarrer la rencontre organisée par la section des anciens exploitants de la FDSEA 58 (SDAE 58), le 15 janvier au restaurant « Le Poteau » à Ruages. Pour rappel, cet événement s'inscrivait dans le cycle des rencontres proposées, durant le mois de janvier, par le syndicat agricole pour les élections Chambre d'agriculture. D'ailleurs, toujours dans ce cadre, un autre rendez-vous de la SDAE 58 était prévu le 16 janvier, à Lucenay-lès-Aix, en présence de Danièle Jaillet, présidente de la section des Anciens exploitants de Saône-et-Loire, présidente de la section des anciens exploitants régionale et membre du bureau de la SNAE qui précise à cette occasion : *« il est important de cotiser correctement durant sa carrière, voire de souscrire à une retraite complémentaire (qui peut être défiscalisée), pour ne pas le payer plus tard »*.

Pour le 15 janvier, c'est Marie-Jeanne Rondeau, ancienne présidente de la SDAE 89 et administratrice à la SNAE, qui était présente pour animer les discussions. Sa présence mit en avant l'importance de la section au niveau national comme *« force de proposition »* tout en rappelant que *« sans les sections locales, rien n'est possible »*.



La rencontre s'inscrivait dans le cycle des rendez-vous proposés durant le mois de janvier, par le syndicat agricole pour les élections Chambre.

Le droit de voter

Pour rebondir sur cet élément, Philippe Rault, président de la section des anciens de la Nièvre, insiste : *« nous sommes une petite section par rapport à d'autres départements, mais nous sommes actifs ! Je reste persuadé que le collectif est toujours plus fort, d'autant plus dans un syndicat, pour obtenir des avancées sur nos dossiers. Mais, il est nécessaire de s'engager, car sans combats, pas d'acquis. Ainsi, pour conserver notre représentativité auprès de la profession, je vous invite à voter aux élections Chambre »*. Marie-Jeanne Rondeau ajoute : *« Ce droit a failli être amputé l'an dernier pour les anciens exploitants ayant plus de 12 ans de retraite… un scandale ! Et, il faut reconnaître que la FNSEA a eu un certain poids pour éviter cela ; heureusement »*. Pour ces élections Chambre, et pour la liste portée par la FDSEA et les JA 58, Cyrille Forest, vice-président de la FDSEA 58 et sur cette liste élective, prit ensuite la parole : *« La section des anciens est un pilier indéniable dans de nombreuses organisations ou associations. En plus, elle a une grande importance pour notre département, notamment pour la transmission du savoir et le renouvellement des générations. La présence des anciens à la Chambre d'agriculture est donc une évidence et une force pour construire l'avenir de notre profession »*. Marie-Jeanne Rondeau pointe : *« La section a à cœur de garder un œil sur l'agriculture d'aujourd'hui, afin de la défendre à tout moment. C'est pour cette raison que notre spectre d'intérêt est large : traitement des eaux, arnaques, etc. »*.



Marie-Jeanne Rondeau, ancienne présidente de la SDAE 89 et administratrice à la SNAE, était présente pour éclairer certains sujets.

Retraite forcément

Après ces éléments, elle aborda les retraites, au travers des acquis obtenus ces dernières années mais également ceux en attente d'obtention pour l'avenir : *« Nous avons obtenu l'augmentation de la retraite au 1er janvier 2025 effective en février de 2,2 % sur la retraite forfaitaire et de 5,3 % sur la RCO, c'est peu mais mieux que rien du tout. Il ne faut jamais se reposer dans les combats à mener »* martèle-t-elle, et Philippe Rault ajoute : *« si nous ne demandons rien, nous n'aurons rien ! »*. Parmi ces prochains combats à mener, la section rappelle que le calcul de la retraite sur les 25 meilleures années est un droit acquis et doit être *« absolument mis en action, comme prévu pour le 1er janvier 2026 »* insiste Philippe Rault, tout en rappelant qu'une loi actant l'alignement progressif de la retraite agricole sur celle des salariés et autres indépendants est nécessaire pour enclencher cela. Ensuite, elle désirerait instaurer un minimum de 85 % du Smic pour les conjoints à carrière complète, instaurer une référence unique pour les salariés et pour les chefs d'exploitations, et enfin harmoniser les règles de retraite agricole avec celles des salariés (au travers de l'adoption des mêmes plafonds de retraite ou encore de l'exclusion du calcul des minima des pensions de réversions). Sur les retraites, les échanges entre les participants ont été nourris et transpiraient d'une conclusion : chaque dossier est opaque et complexe. Marie-Jeanne Rondeau se désespère d'ailleurs : *« chaque cas est particulier, mais la très grande majorité ont des problèmes pour soit accéder à leur retraite, soit pour avoir les bons montants… Là encore, il faut conserver une forte vigilance afin de ne pas se faire léser. En cas de problème, il ne faut pas hésiter à contacter la MSA ou la FDSEA de votre département »*. Enfin, sur ces mots, la SDAE 58 évoqua les prochains événements (voyages d'un ou plusieurs jours), mais aussi la volonté d'organiser un rendez-vous *« plus ouvert »* afin d'accueillir de nouveaux membres, tout en tissant un lien social avec les Jeunes Agriculteurs. Pour le moment, aucune date n'a été arrêtée, mais une chose est, elle, certaine, les anciens sont très motivés pour réaliser ces projets. Les échanges se terminèrent sur un repas très convivial au restaurant « le Poteau », lieu de la réunion.

Chloé Monget

Accompagnement pour voter

Durant la rencontre, Cyrille Forest rappela les deux modes de scrutins possibles (postal ou électrique), en précisant que les animatrices de la FDSEA 58 se tenaient à la disposition des anciens – mais pas seulement - en cas d'interrogations. D'ailleurs, elles parcourront le département à partir du 20 janvier pour proposer un accompagnement le plus local possible. Renseignements : 03 86 93 40 92.



// FINALE DÉPARTEMENTALE DE JUGEMENT DE BÉTAIL

58 Une passion transmise

Le 18 janvier, à Antrezit (Avrée) chez David Sotty, se déroulait la finale départementale de jugement de bétail des JA 58, ainsi que celui des JA du canton.



Chacun a pu tester son œil de juge avec les ovins, bovins et équidés.



La manifestation du 18 janvier a attiré nombre de visiteurs, de toutes générations.



Une catégorie de jugement pour les équidés était proposée durant l'événement du 18 janvier.

En même temps que le jugement de bétail des JA du canton de Luzy, et au même endroit, se tenait la finale départementale de jugement de bétail des JA 58, à Antrezit (Avrée) chez David Sotty. Selon Charles Brossut, président des JA du canton de Luzy, accueillir un tel événement est une *« fierté, d'autant plus que la dernière finale reçue sur nos terres s'est déroulée en 2008 ! »*. Outre cela, Charles Brossut se félicite du nombre important de visiteurs venu tester leur œil de juge pour les équidés, les bovins et les ovins : *« Ces rendez-vous attirent encore toutes les générations, et montrent la capacité des JA du canton et des JA 58 à se rassembler et à fédérer autour d'eux. En parallèle, nous avons beaucoup de jeunes présents ce qui prouve que la relève est là, en tout cas pour les JA »*.

Une belle résonance

Sur ce point, Simon Gauche, président des JA 58, insiste : *« la moyenne d'âge pour les jugements est d'environ 16 ans, avec de très jeunes participants. Pour les anciens, cela est rassurant car ils constatent que les nouvelles générations sont autant passionnées qu'eux. Pour nous, JA, cela est l'assurance que notre métier n'est pas en perdition et que notre profession à bien un avenir. Après, il est certain que les installations peuvent être complexes, mais l'envie est là ! »*. Toute tranche d'âge confondue, les JA ont établi l'effectif de participants à 35 pour les trois catégories de jugement. Simon Gauche rappelle : *« Les qualifiés à la finale iront au Salon international de l'agriculture à Paris. De ce fait, nos regroupements locaux ont donc une véritable résonance nationale, et il ne faut pas l'oublier. De même qu'il ne faut pas éluder le partenariat avec l'Eplefpa de Challuy-Nevers-Cosne, qui s'occupe du volet administratif ; et nous les en remercions chaleureusement »*. Malgré un froid saisissant, c'est bien la convivialité, le partage et l'amour du métier qui se dégagèrent de cette manifestation, en attendant la prochaine…

Chloé Monget

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

Palmarès complet

Équidés : 1. Coline Prud'hon (JA du canton de Saint-Saulge + Legta Challuy, qualifiée SIA) , 2. Émilia Gallois, 3. Manon Berton, 4. Louis Lahaye, 5. Sarah Dauphin, 6. Chloé Bertin, 7. Manon Poncet, 8. Fanny Brade, 9. Laurine Defosse-Bigeard, 10. Lola Lebure, 11. Manon Vallée.
Ovins : 1. Faustine Vilette (JA du canton de Fours, qualifiée SIA), 2. Antonin Noizillier (JA du canton Decize, qualifié SIA), 3. Charlotte Lalanne, 4. Lilian Thibaudin, 5. Benoît Buchli, 6. Pauline Merlin, 7. Mathis Guillaudat, 8. Vincent Souverain, 9. Émile Dubuc, 10. Fabien Beugnon, 11. Quantin Andriau, 12. Coline Prud'hon, 13. Valentin Bichot, 14. Benoît Adam, 15. Thomas Roger, 16. Florian Augendre, 17. Antonin Deboux, 18. Margot Verrin, 19. Alexia Desseigne, 20. Alissa Jeux, 21. Chloé Pautot Baudel, 22. Nicolas Joly, 23. Valentin Berthier, 24. Morgane Azevedo, 25. Pauline Serzins, 26. Jean Mourglia, 27. Manon Cousson, 28. Nathan Lachot, 29. Calvin Girard, 30. Damien Lavaut.
Bovins : 1. Quentin Garnier (JA du canton Decize, qualifié SIA), 2. Lilou Vanhoove (Legta de Challuy, qualifiée SIA), 3. Mathis Guillaudat, 4. Fabien Beugnon, 5. Benoît Adam, 6. Calvin Girard, 7. Antonin Noizillier, 8. ex aequo : Florian Augendre, Antonin Deboux, Flavie Fondard, Solène Reveniaud, 12. Vincent Souverain, 13. Léo Guittard, 14. Valentin Bichot, 16 Nicolas Joly, 16. Enzo Meulé, 17. Sylvain Trinquet, 18. Quentin Andriau, 19. Manon Cousson, 20. Marine Dumont, 21. Pauline Merlin, 22. Yannick Thomas Anglade, 23. Pawel Polalowski, 24. Maïeul Ravot, 25. Chloé Chopy, 26. Clémentine Bonnet, 27. Nathan Lachot, 28. Émilia Gallois, 29. Faustine Villette, 30. Charlotte Lalanne, 31. Paola Lecat, 32. Énola Evezard Godbert, 33. Damien Lavaut, 34. ex aequo : Raphaël Gauthier, Valentin Pot, 36. Margot Verin, 37. Quentin Larue.



Les qualifiés pour participer au Salon International de l'agriculture ont pris la pose pour la traditionnelle photo de groupe.

Camille Deroche

// PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Quelle production l'an passé ?

Antoine Carré, agriculteur à Verrey-sous-Salmaise, livre ses résultats « solaires » de 2024, année marquée par un grand manque d'ensoleillement.

Certains diront qu'il n'y a pas eu de soleil l'an passé. Allez, il y en a eu un peu, mais beaucoup moins que d'ordinaire, c'est vrai. Dans un tel contexte, quel a été l'impact sur la production des panneaux photovoltaïques ? Nous avons posé la question à Antoine Carré, en charge des dossiers énergies renouvelables à la FDSEA de Côte-d'Or. Propriétaire de plusieurs installations sur les toits de sa ferme à Verrey-sous-Salmaise, l'agriculteur retrace l'historique d'une centrale de 100 kWc, assez représentative selon lui : *« Après 106 MWh en 2021, 120 MWh en 2022 et 106 MWh en 2023, l'an passé n'a permis de produire que 98 MWh. Ce n'est bien évidemment qu'une demi-surprise, compte tenu du temps que nous avons eu ».*

2 400 euros en moins

Le *« pire »* mois de l'année est tout récent, celui de décembre 2024, avec seulement 2 MWh au compteur : *« à l'inverse, le meilleur score a été enregistré en août, avec près de 15 MWh. Au cours des trois dernières années, les meilleures productions avaient été obtenues à chaque fois en juin et juillet. L'hiver, c'est toujours très bas, visiblement… Même quand il y a du soleil comme aujourd'hui (14 janvier, ndlr), ça ne produit vraiment pas grand-chose. La puissance de rayonnement n'est pas la même qu'en été, le soleil est trop bas lui aussi ».* Économiquement parlant, pour cette même centrale de 100 kWc, l'année 2024 a engendré une baisse de produits d'environ 2 400 euros par rapport à 2022 : *« ce calcul est basé sur un prix de rachat à 11 c€/kWh. Oui, c'est décevant, mais 2022 avait été une très belle année et mieux vaut raisonner sur plusieurs exercices… Le bilan de mes installations reste positif. Comme dans toute production, il y a des bonnes et moins bonnes années. Le problème avec 2024, c'est que nous avons tout cumulé sur nos exploitations, je pense aux mauvaises moissons, décevantes en quantité mais aussi en qualité. Et le solaire n'a pas relevé la donne, c'est dommage ».*

Coup de gueule

La rentabilité des panneaux varie beaucoup plus en fonction des prix de rachat que de la météo, tient à faire remarquer Antoine Carré. Et à ce titre, le responsable syndical est particulièrement remonté contre certaines mesures du gouvernement : *« il y a un grand besoin en énergies renouvelables dans notre pays, on nous le dit et redit, on subventionne des raccordements et, derrière ça, on nous met des bâtons dans les roues ! ».* Le Côte-d'orien illustre ses propos : *« on est en train de nous mettre des taxes annuelles un peu partout, sans que la majorité des agriculteurs ne soient au courant. Je pense que nous allons créer une commission énergies renouvelables à la FDSEA, cela me paraît indispensable… Il y a aussi une taxe très importante qui tombe désormais si vous dépassez les 250 kWc, il faut le savoir. La somme de 72 000 euros par MWc est à payer à l'installation. Si vous passez de 250 à 500 kWc il faudra donc débourser 0,25 x 72 000 euros, soit 18 000 euros ! La France met en avant une politique en faveur des énergies renouvelables, on vous subventionne pour vous aider à atteindre l'objectif, c'est très bien, mais après cela, on vous taxe sans commune mesure, j'appelle cela du racket ! ».*



Les centrales d'Antoine Carré, à Verrey-sous-Salmaise (21).

// VŒUX 2025

Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne

En ce début d'année, Dominique Bossong présente ses vœux aux ressortissants de la Mutualité sociale agricole de Bourgogne.

Chaque année a son lot d'événements plus ou moins heureux et il n'est pas exagéré de dire que 2024 aura été une année compliquée pour l'agriculture et pour celles et ceux qui la font vivre. Aléas climatiques, épizooties, inflation, promesses gouvernementales « oubliées » du fait d'un contexte politique complexe… ne font qu'accroître les difficultés de nos ressortissants.

Au-delà de sa mission de service public, la MSA a renforcé son offre de services pour accompagner le plus grand nombre. Ainsi, elle pérennise l'accompagnement financier (prise en charge, échéancier de paiement) et social (plan anti-crise, prévention mal-être). Elle déploie des solutions concrètes pour simplifier les démarches administratives (déclaration fiscale et sociale unique, services en ligne). Elle renforce la prévention en matière de santé (dépistages organisés des cancers). Elle propose des services adaptés aux besoins des professionnels agricoles (nouveau Tesa simplifié).
Elle accompagne les grandes entreprises dans leurs démarches administratives de l'embauche au départ en retraite.



Engagée au service des territoires, elle s'implique dans les France services ou encore dans l'économie sociale et solidaire aux côtés d'associations.
La loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 n'est malheureusement toujours pas votée. Elle laisse pourtant entrevoir certaines mesures en faveur du monde agricole dont une d'importance, celle de la mise en œuvre de la réforme du mode de calcul des retraites des non-salariés agricoles aligné sur celui du régime général.
Cependant, elle n'apporte pas de réponse à toutes les problématiques soulevées par la MSA et nous ne pouvons que le regretter.

Il me reste à souhaiter que 2025 soit synonyme d'apaisement pour le monde agricole afin de donner du sens à l'investissement de chacun pour favoriser la cohésion et le développement des territoires ruraux.

Je vous souhaite à toutes et tous, ainsi qu'à vos proches, une très belle année 2025.

Dominique Bossong,
président de la MSA Bourgogne

// EN BREF

Légion d'Honneur Trois personnalités de la région dans la promotion de janvier

Le décret concernant la promotion de ce début d'année pour la Légion d'Honneur a été signé le 15 janvier. 482 personnes ont été nommées pour recevoir la Légion d'Honneur. Parmi elles figurent trois personnalités de Bourgogne Franche-Comté. Le ministère de l'Agriculture a récompensé les éminents services de Jocelyne Pérard, ancienne présidente de l'Université de Bourgogne, plus connue pour s'être investie dans le développement culturel du vin à Dijon, promue Commandeur de la Légion d'Honneur. Ce même ministère a récompensé au grade d'officier de la Légion d'Honneur, Anne Parent, viticultrice en Côte-d'Or, à Pommard sur le domaine éponyme qui a été créée en 1803. Anne Parent est par ailleurs conseillère départementale sur le canton de Ladoix-Serrigny. À également été nommée Chevalier de la Légion d'Honneur, Anne Bronner, directrice générale de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté. De 2018 à 2020, elle avait travaillé au sein du cabinet du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Didier Guillaume, disparu ces jours-ci (voir page 02 de ce même numéro).

Chanvre 110 Bourgogne et Ynovae se lancent à l'assaut du marché textile

Après avoir développé, depuis 2015, une filière autour de la paille de chanvre et du chènevis (graine de chanvre), la coopérative 110 Bourgogne se lance cette année, avec Ynovae, sur le marché du chanvre textile. « Nous ne récolterons plus que la tige, et non pas les graines », explique Éric Ducornet, responsable projets filières pour SeineYonne, l'union des deux coopératives. Cette évolution de la production chanvrière se fait en coopération avec deux industriels du secteur : Eurochanvre et Geochanvre, qui commercialisent déjà du chanvre textile. Geochanvre a remporté un financement public de 6 M€, sur 24 M€, pour agrandir et moderniser son outil industriel, situé dans l'Yonne. L'objectif : multiplier par dix sa production de géotextiles de paillage pour l'agriculture et les collectivités locales. « En tant que partenaires historiques sur la R&D, nous souhaitons devenir partenaires dans la production, et approvisionner cette usine, qui devrait être opérationnelle en 2026 », ajoute Éric Ducornet. En 2025, les coopératives vont expérimenter la production sur 100 à 200 ha, mais l'objectif final est d'implanter entre 1000 et 1500 ha.

// FRCUMA

21 Trois nouveaux visages

La FRcuma de Bourgogne-Franche-Comté enregistre trois nouvelles recrues dans ses effectifs.

Deux nouvelles personnes à Bretenière et une à Mâcon (mais en lien avec le 21) : il y a du neuf dans l'équipe de la FRcuma BFC. Manon Aubert a été la première à débarquer à la Maison de l'agriculture : cette étudiante dijonnaise en Master 2 de management et marketing a été recrutée pour organiser le congrès national de la FNcuma qui se tiendra à Beaune les 3, 4 et 5 juin. Cette jeune alternante établit des partenariats avec les institutions et les acteurs privés de la région, tout en assurant la gestion logistique complète de cet événement.

Imane Robert remplace pour sa part Clémence Laureau pour le poste de chargée de missions *« communication et appels à projets »*. Titulaire d'un Master *« manager de la communication »*, Imane Robert apporte avec elle deux années d'expérience acquises au sein de Landestini, association qui a pour mission de *« relier les humains à la terre et de contribuer à la préservation et à la diversité du vivant »*.

La troisième recrue de la FRcuma se nomme Noëlle Stocky, au poste d'assistante dans l'appui administratif des Cuma de Côte-d'Or, de la Haute-Saône et du Doubs. Noëlle Stocky est basée à Mâcon, en Saône-et-Loire, et s'occupe également de la Cuma compost 71.

AG



Manon Aubert



Imane Robert



Noëlle Stocky

Contacts :
• Manon Aubert (07 71 30 87 60, manon.aubert@cuma.fr)
•Imane Robert (07 84 69 45 84, imane.robert@cuma.fr)
• Noëlle Stocky (06 12 04 52 92, noelle.stocky@cuma.fr)



// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 Philippine Septier rejoint la Chambre

Fraîchement arrivée à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Philippine Septier est la nouvelle animatrice du centre de formation et conseillère en développement de projets collectifs agricoles.

Originaire de l'Yonne, de la Puisaye-Forterre plus précisément, Philippine Septier, 24 ans, est depuis le 14 octobre 2024 la nouvelle animatrice du centre de formation (en remplacement de Nathalie Adnet) et conseillère en développement de projets collectifs agricoles (une création de poste) de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.
Avant de rejoindre la Chambre, Philippine Septier a suivi des études d'ingénieure agronome à UniLaSalle à Beauvais, où elle s'est spécialisée en production animale, elle qui est passionnée de chevaux.
L'opportunité de travailler à la Chambre d'agriculture de l'Yonne s'est présentée à elle. *« Ici, j'ai des missions très générales, je touche un peu à tout, je travaille avec tous les services, ce qui me plaît beaucoup »*.
Fille d'agriculteurs (ses parents ont chacun une exploitation céréalière en Forterre), Philippine Septier est baignée dans le monde agricole depuis toute petite. *« Je savais que je voulais travailler dans cette branche, c'est pour cela que j'ai fait mes études d'ingénieure agronome. Même si je ne savais juste pas dans quel secteur précis je travaillerais, je ne me voyais pas évoluer dans quelque chose qui ne touche pas à l'agriculture. Ce qui m'attire dans le monde agricole, c'est la diversité et le fait qu'il soit composé de métiers passions »*.



Philippine Septier est la nouvelle animatrice du centre de formation et conseillère en développement de projets collectifs agricoles.

Des missions variées

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, les missions de Philippine Septier sont variées. *« Sur la partie centre de formation, mon rôle est d'accompagner, avec l'équipe, la mise en place de formations par les conseillers et les encourager à développer la formation. Je m'occupe aussi de la mise en place de l'évaluation Certicrea dans le parcours d'installation des jeunes. Je travaille aussi en lien avec les organismes de formation et de l'enseignement agricole. Et sur la partie développement de projets collectifs, mon rôle est d'accompagner les projets collectifs agricoles émergents et de recenser les idées sur le territoire, ceci dans le but de le valoriser. L'idée est d'étudier la valeur ajoutée pour les territoires et la viabilité des projets »*, liste-t-elle.
De quoi renforcer encore plus cet axe lié à l'accompagnement des agriculteurs que propose la Chambre.

Christopher Levé

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 Agathe Prin renforce le service viticulture

Arrivée le 12 novembre dernier, Agathe Prin intègre le service viticulture de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, comme conseillère.

Le 12 novembre dernier, le service viticulture de la Chambre d'agriculture de l'Yonne s'est renforcé avec l'arrivée d'Agathe Prin, en tant que conseillère.
Originaire de la Saône-et-Loire, la jeune femme de 23 ans obtient un bac scientifique à Louhans (71) avant de prendre la direction de Dijon, en Côte-d'Or, où elle effectue ses études supérieures. *« Je fais d'abord un BTS bioanalyse et contrôle, suivi d'une Licence 3 en biochimie biologie moléculaire, puis un Master en biologie végétale »*, liste-t-elle. Ceci jusqu'en juin 2024 marquant la fin de ses études.
« D'août à octobre 2024, je fais un passage à la Fredon BFC (qui fait le suivi de la flavescence dorée), avant de rejoindre la Chambre d'agriculture de l'Yonne, une opportunité pour moi ».

Accompagner les viticulteurs

Le milieu viticole, Agathe Prin le connaissait déjà un peu pour avoir fait son stage de fin d'étude dans ce secteur, au sein de l'Inrae de Dijon. *« Cela m'a beaucoup plu, j'ai alors voulu continuer à évoluer dans le monde viticole »*, confie-t-elle.



Agathe Prin, la nouvelle conseillère en viticulture de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Au sein de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Agathe Prin a plusieurs missions : *« Je travaille sur les effluents vinicoles, c'est-à-dire sur l'amélioration de la gestion des effluents vinicoles ; j'ai aussi une partie animation des bassins d'alimentation de captage de Chichée et de Chablis (qui est en train de se monter), où l'objectif est de mettre en place des actions pour préserver la qualité de l'eau ; et une partie animation du groupe GIEE d'Irancy qui travaille autour de la biodiversité dans le but de la conserver et la conserver »*.
Un travaille d'accompagnement, à l'image de ce que fait la Chambre d'agriculture sur l'ensemble de ses services.

Christopher Levé

// PRÉFECTURE DE L'YONNE

« Soutenir les agriculteurs, c'est soutenir l'attractivité d'un département dit rural »

À l'occasion de ses vœux, présentés le vendredi 17 janvier, Pascal Jan, préfet de l'Yonne, a parlé du soutien de l'État vis-à-vis du monde agricole.

Proximité et attractivité, deux mots qui résument l'ambition pour l'Yonne pour son préfet, Pascal Jan. Cette ambition, ce dernier l'a rappelé et détaillé lors de ses vœux présentés le vendredi 17 janvier.

Concernant la proximité, elle « *se traduit par un renforcement de la présence de l'État sur le terrain pour rapprocher les services publics des citoyens. 2025 s'inscrira de ce point de vue dans le prolongement des années précédentes avec ce souci d'évaluer systématiquement les actions menées afin de répondre au mieux aux attentes légitimes de la population* », notamment à travers le déploiement des espaces France Services, à la mise en œuvre des plans de sécurité de proximité en ruralité et en urbanité, ou encore à la présence des sapeurs-pompiers dans l'ensemble de nos territoires.

L'attractivité est, quant à elle, multiple. « *Elle est d'abord rurale* », souligne Pascal Jan. « *La ruralité doit être synonyme d'attractivité. C'est dans cet état d'esprit que j'ai conçu, avec tous les services locaux de l'État et nos partenaires associations des maires icaunais, la feuille de route locale du plan France ruralités. J'en rappelle les grandes lignes : 18 mesures pour 3 axes : Travailler, habiter, s'épanouir* ».

L'attractivité est ensuite économique, industrielle, culturelle. Cela repose, entre autres, sur des projets ambitieux à l'initiative d'acteurs privés, soutenus par l'État et ses services, ce qui est le cas vis-à-vis du monde agricole. « *Je souhaite réaffirmer la volonté des services de l'État de rester aux côtés de nos agriculteurs, viticulteurs et éleveurs pour les aider à surmonter les crises multiples qui les touchent. On l'oublie trop souvent, ce sont aussi des chefs d'entreprise. Soutenir les agriculteurs, c'est soutenir l'attractivité d'un département dit rural. C'est soutenir une multitude de petites entreprises* ».

À l'écoute du monde agricole

Pascal Jan l'assure : « *être à l'écoute du monde agricole signifie plusieurs choses. D'une part continuer à travailler avec les organisations syndicales, continuer à entretenir des relations proches, régulières en dehors des pics de crise. Nous y parvenons. Je maintiendrai en 2025 cette proximité qui enrichit un dialogue ininterrompu et la compréhension des contraintes mutuelles. D'autre part, c'est prendre des mesures concrètes pour répondre aux défis climatiques et météorologiques qui affectent durement le secteur. C'est ce que l'on a fait en 2024. Je pense notamment aux fonds d'urgence mobilisés pour un soutien national totalisant 270 millions d'euros, au versement anticipé des aides de la PAC, ou encore les dégrèvements de taxe foncière, avec une exonération notable de 80 % (unique en France) pour la viticulture biologique qui reflète notre volonté de soutenir une agriculture durable et de contribuer à un objectif : mieux nourrir la population icaunaise* ».



Préfecture de l'Yonne

Pascal Jan, préfet de l'Yonne, a présenté ses vœux le 17 janvier.

Le préfet de l'Yonne assure une poursuite de ces efforts en 2025, « *dans un esprit de transparence et de collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés. La mise en place du contrôle unique, déjà effectif dans l'Yonne et dont les modalités ont été communiquées à l'ensemble des acteurs du monde agricole en décembre dernier, illustre cette ambition : elle vise à faire gagner du temps à nos agriculteurs et à leur simplifier la vie. Je m'attache déjà et m'attacherai plus encore à suivre personnellement sa bonne mise en œuvre et à m'assurer que ce contrôle se déroule de manière constructive et pédagogique* ».

Enfin, l'attractivité est environnementale. Pour cela, « *la préfecture est pleinement mobilisée sur les enjeux de la transition écologique, qui irriguent toutes les politiques publiques que nous déployons. Cette transition est une priorité absolue pour 2025, et nous la traduirons concrètement dans les actions que nous menons* », conclut Pascal Jan.

Christopher Levé

// CERFRANCE ALLIANCE CENTRE

Viser l'accompagnement innovant

Le 15 janvier, Cerfrance Alliance Centre a convié ses clients-adhérents du secteur de la Nièvre à sa traditionnelle cérémonie des vœux, au Casino Tranchant à Pougues-les-Eaux.



L'intervention de Gilles Van Kempen, président du Cerfrance Alliance Centre, fut suivie par la conférence d'Élisabeth Soulié, anthropologue et experte de la génération Z.

La cérémonie des vœux de Cerfrance Alliance Centre s'est déroulée le 15 janvier au Casino Tranchant à Pougues-les-Eaux. Pour cette année, le discours du président, Gilles Van Kempen, fut axé sur l'innovation.

Avant d'entrer dans le détail, il est revenu sur 2024 : « *Cette année fut exceptionnelle avec une météo ayant un fort impact sur les résultats des récoltes qui ont été en deçà des prévisions. L'élevage n'a pas non plus été épargné puisqu'il a connu des problématiques sanitaires. Tout cela a forcément eu un coût sur les chiffres des entreprises, rendant la situation parfois difficile. Face à ce contexte, la résilience a été indispensable pour surmonter ces problématiques et toutes les équipes de Cerfrance Alliance Centre ont fait preuve de professionnalisme pour trouver un accompagnement adapté à chacun. Merci donc à nos adhérents pour leur confiance et aux collaborateurs pour leur engagement* ».

S'adapter à l'avenir

Il enchaîne : « *Afin de continuer sur une note positive, Cerfrance poursuit sa transformation innovante, avec des projets structurants. Ainsi, 2025 permettra de mettre en avant le nouveau portail client. Déjà opérationnel, il offre, plus de simplicité d'utilisation et de rapidité dans le traitement des données. 2025 sera aussi l'année des défis, avec la préparation du lancement de la nouvelle plateforme de dématérialisation partenaire en ligne Effinum. Pour mémoire, elle permettra de répondre à la nouvelle obligation d'émettre et de recevoir des factures électroniques (1) prévue en septembre 2026. L'année s'enclenche donc sur l'adaptation de nos équipes à cet outil. Tout ceci montre bien que nous sommes dans un monde de mutation avec toujours une volonté de faciliter les échanges et d'anticiper les besoins, vos besoins* ».

Suite à cette allocution, et afin d'aborder le futur, une conférence sur le thème : « Connectons les générations » était organisée. Animée par Élisabeth Soulié, anthropologue et experte de la génération Z (génération des années 1997 à 2010), elle s'attachait à présenter aux chefs d'entreprise ou chefs d'exploitation les moyens pour interagir, attirer et fidéliser dans leurs structures les jeunes arrivant sur le marché du travail. Retrouvez le détail de cette intervention dans un prochain numéro de Terres de Bourgogne.

Chloé Monget

1. https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A15683

// MSA

La tradition du début d'année

Des cérémonies d'échanges de vœux et de médailles du travail s'enchaînent sur les sites de la MSA Bourgogne. Dijon a lancé les festivités.

Dominique Bossong, président et Armelle Rutkowski, directrice, ont convié leurs équipes du site de Dijon le 16 janvier pour la traditionnelle cérémonie d'échanges de vœux et de médailles du travail. Chacun a été félicité pour le travail accompli avec dévouement et professionnalisme tout au long de l'année.

Dominique Bossong a rappelé que 2025 était une année élective, à la fois pour les représentants de la Chambre d'agriculture, mais aussi pour les délégués MSA : « *Nos élections se tiendront en mai, il est important de voter et de faire voter pour montrer à nos politiques que nous tenons à notre régime et à notre démocratie sociale. Nous devons également motiver de nombreux délégués à se représenter pour défendre les valeurs de la MSA* ».

Un nouveau conseil administration sera nommé le 19 juin, Dominique Bossong laissera « *le flambeau* » de président : « *j'ai décidé d'arrêter à la fin de mon mandat. Cette fonction m'a beaucoup apporté personnellement elle me manquera, j'en suis certain. Mais après 13 années comme administrateur et 16 ans en tant que président, il est temps pour moi de céder la place. Si ce temps passé à défendre le régime agricole n'a pas toujours été de tout repos, je ne garde que de bons souvenirs de cette aventure !* ».

Médaillés du travail et retraités



Médaille d'argent (20 ans) : Julie Angel, Agathe Boursier, Céline Clerc, Estelle Guillot, Sandrine Guyard, Valérie Pruede, Géraldine Riva, Claire Touron, Maribel Tavernier. Médaille de vermeil (30 ans) : Anne Bernard, Béatrice d'Orta, Fabienne Petiot, Muriel Sibille. Médaille grand or : Jean-Jacques Billaud, Martine Duchassin, Francis Guilland, Hervé Michelin. Retraités : Pascal Cocagne, Christophe Corda, Annie Folliot, Brigitte Marie, Éric Ravenet.

// ÉNERGIE

Le paysage de la méthanisation

Le 14 janvier se tenait à Beaune la première Journée régionale de la méthanisation. Organisé par l'Ademe Bourgogne-Franche-Comté et le Conseil régional, l'évènement a esquissé les grandes lignes de ce mode de production énergétique en lien étroit avec l'agriculture en BFC.

La méthanisation n'est plus une activité anecdotique. Le déclenchement de la guerre entre l'Ukraine et la Russie en 2022 avait déjà révélé son importance, à la lumière de notre dépendance énergétique. Elle s'affirme aujourd'hui comme une piste de diversification agricole crédible. C'est dans ce contexte que s'inscrivait la première Journée régionale de la méthanisation, organisée le 14 janvier au palais des congrès de Beaune, en Côte-d'Or, par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe BFC). L'objectif était de s'adresser aux exploitants agricoles, aux porteurs de projets et aux collectivités souhaitant s'informer sur les technologies à l'œuvre et sur les accompagnements possibles. Des témoignages d'agriculteurs méthaniseurs ont ponctué cette journée (sur lesquels nous reviendrons dans notre prochain numéro). La manifestation a aussi permis de dresser un état des lieux de la méthanisation en BFC, où l'on compte près d'une centaine d'unités de méthanisation.



En Bourgogne-Franche-Comté, on dénombre 97 unités de méthanisation.

En quête d'un cadre économique

Cet état des lieux s'appuyait sur les résultats d'une enquête menée par MéthaBFC(1), une structure régionale d'information et d'accompagnement de la filière. 39 sites ont répondu et ce qui apparaît en filigrane c'est un questionnement existentiel : comment va se dessiner l'avenir de certaines méthanisations alors que plusieurs arrivent au terme de leur contrat de revente de l'énergie produite de 15 ans ? La filière est en quête d'un cadre économique fiable et viable. L'enquête MéthaBFC révèle un paysage où les systèmes en cogénération (une turbine à gaz permet de produire de l'électricité et/ou de la chaleur, pour de l'autoconsommation ou de l'injection sur le réseau électrique) sont largement majoritaires (74 %, contre 67 % sur le plan national) par rapport à l'injection directe de biogaz dans les réseaux. En cogénération, près de la moitié des enquêtés sont sur une puissance installée comprise entre 140 et 300 kW. On note aussi une forte proportion de sites de petites tailles en BFC. (- de 140 kW, 28 % du total). La question de l'autonomie de ces installations est importante : l'enquête montre qu'en cogénération, les structures de BFC sont à 68 % d'autoapprovisionnement (effluents d'élevage, Cive, résidus de cultures, déchets organiques externes), un chiffre proche de la moyenne nationale, alors qu'en injection, ce taux ne dépasse pas 49 % (62 % au national). La vente de l'énergie produite représente la quasi-totalité des revenus générés par ces unités de méthanisation. En mode injection, certaines touchent une redevance pour traitement de biodéchets. Il sera intéressant de voir comment cela pourra évoluer à l'avenir puisqu'aujourd'hui, la hausse du nombre d'unité de méthanisation inverse la tendance : il faudra bientôt acheter ces biodéchets, plutôt que d'être rémunéré pour les valoriser.

Stocker les digestats

La méthanisation réclame aussi du temps de travail pour les agriculteurs et l'enquête montre que cela est difficile à quantifier précisément. Les systèmes en injection, notamment, se révèlent exigeants : on estime qu'en fonction de leur puissance ils réclament entre 1 500 et 4 500 heures de travail par an. Dernier point mais non des moindres : l'utilisation des digestats produits par les méthaniseurs. Les chantiers d'épandage sont parfois difficiles à mener en raison de « fenêtres » météo favorables réduites. Ce fut particulièrement le cas en 2024. Il est important pour les exploitations, de bénéficier de capacités de stockage suffisantes pour ces digestats. De ce point de vue l'enquête révèle une spécificité de la Région BFC : les méthaniseurs sont ici en majorité équipés d'un système de séparation de phase (qui sépare la partie solide et la partie liquide d'un lisier) ce qui permet de gagner en volume de stockage du digestat liquide.

Berty Robert

(1) : methabfc.fr

// FÉDÉRATION RÉGIONALE BOVINE

Le Nivernais Romaric Gobillot, nouveau président

Le Saône-et-Loirien Michel Joly a transmis le flambeau de la présidence de la Fédération régionale bovine de Bourgogne-Franche-Comté à l'éleveur nivernais Romaric Gobillot.

Romaric Gobillot a été élu en décembre, à Pouilly-en-Auxois, en Côte-d'Or, président de la Fédération régionale bovine (FRB) de Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Il succède à Michel Joly, éleveur de Monthelon, en Saône-et-Loire, qui occupait la fonction depuis plusieurs années. Romaric Gobillot est éleveur de Charolaises à Asnois, une commune du nord-est de la Nièvre.

Cette succession apparaît logique vue l'implication croissante de l'éleveur nivernais sur des questions d'ampleur régionale. Cela correspond aussi aux renouvellements qui vont s'opérer au niveau des Chambres d'agriculture avec les élections en cours, ainsi qu'au sein de la FRSEA. Le nouveau président place ses priorités sur le terrain de la défense du revenu des éleveurs : *« on souhaite contenir des charges qui sont en augmentation constante et, dans le même temps, défendre nos prix. »* Dans ce but, plusieurs leviers sont à activer : *« des négociations ont démarré, notamment celles qui ont lieu tous les ans avec la grande distribution et qui sont en cours. Mais se profilent aussi celles liées à la future PAC. L'enjeu c'est de défendre la BFC dans ce contexte, afin d'obtenir une PAC convenable. »*

La question de l'engraissement

Autre axe majeur sur lequel Romaric Gobillot veut faire porter l'effort de la fédération : les aides régionales pour le plan Engraissement. Un dossier sur lequel il s'est beaucoup investi. *« Il faut se poser la question de la manière dont on favorise l'engraissement sur notre territoire, à la lumière des défis posés par le renouvellement des générations. On sait que, par rapport au nombre de bovins, le nombre de mères va diminuer, alors peut-être qu'à la place, on pourra mettre de l'engraissement. »* Dans les prochaines semaines, une visite d'exploitation pratiquant l'engraissement devrait avoir lieu afin d'illustrer la manière dont un élevage peut s'adapter à cette nouvelle donne et pourquoi ces agriculteurs ont fait un tel choix. Plus largement, début avril, devrait être organisé un « rallye de l'engraissement » sur le département de la Nièvre dans un premier temps, avant d'être décliné sur les autres départements par la suite. *« La FRB,* conclut Romaric Gobillot, *sera présente pour défendre les marques et IGP régionales telles que Charolais de Bourgogne ou le Bœuf Comtois. Elle observe aussi avec attention la manière dont se comportent l'amont et l'aval de la filière, afin de mettre les choses au point avec certains maillons de la chaîne, si nécessaire. On évolue dans un contexte où tout le monde a besoin de tout le monde et où les relations doivent être équilibrées. On devra renforcer nos relations avec le Conseil régional notamment pour faire respecter la loi Égalim, avec un indicateur de nos coûts de production validé par l'interprofession. On en est encore très loin dans certaines cantines de lycées… »*

Berty Robert



Romaric Gobillot est éleveur à Asnois, dans le nord-est de la Nièvre

// QUALITÉ DE L'AIR

ParteN'Air, pour l'agriculture et l'environnement

L'azote est un fertilisant trop précieux pour qu'on se désintéresse des pertes par volatilisation. Les émissions d'ammoniac entraînent également une dégradation de la qualité de l'air et ont un impact sur la santé et l'environnement. Le projet régional ParteN'Air, lauréat 2023 de l'appel à projets AgriQAir de l'Ademe, vise à concilier plusieurs objectifs dans une optique *« gagnant pour l'agriculture - gagnant pour l'environnement »*. Précisions.

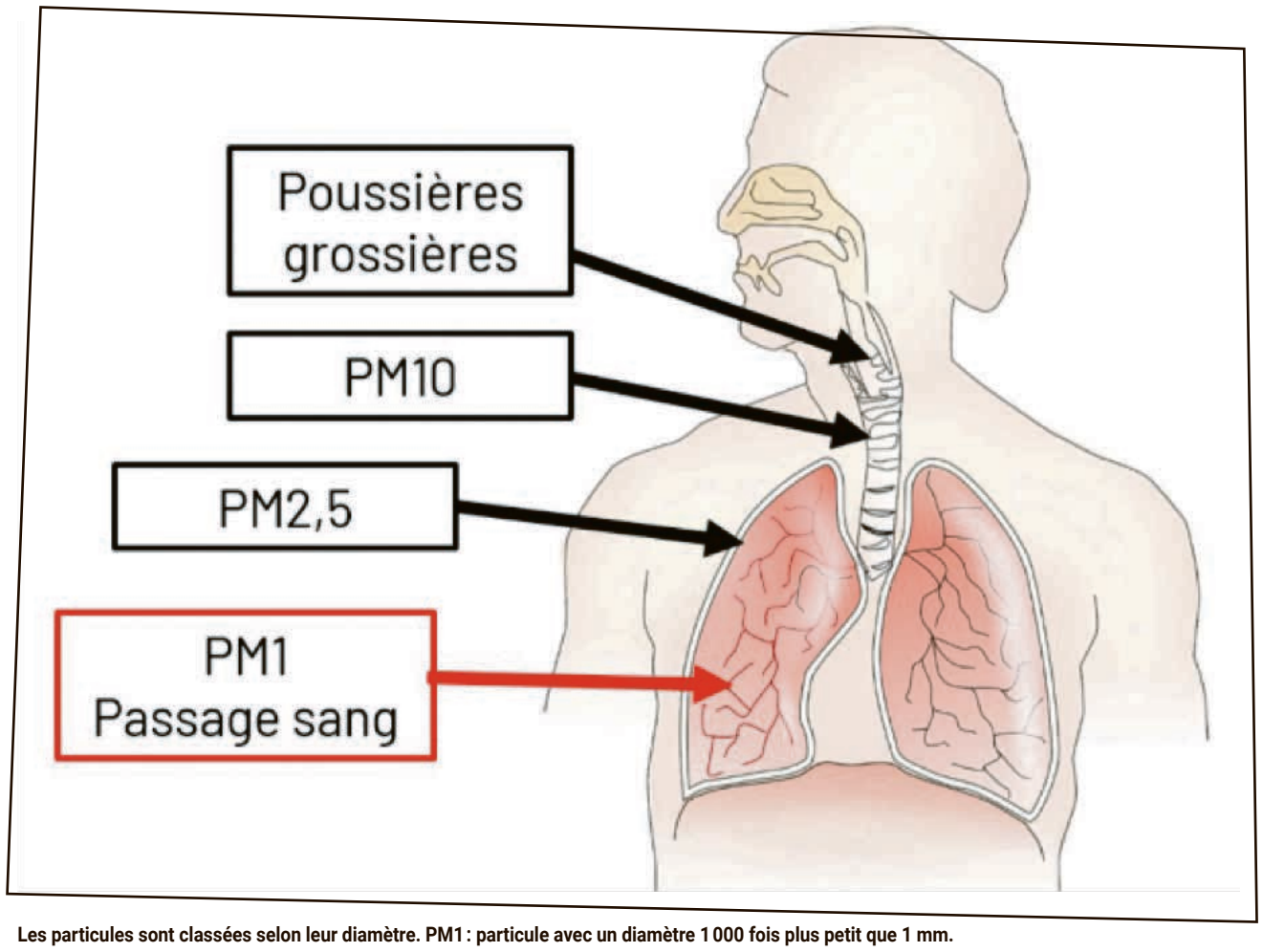
La qualité de l'air dépend de la présence dans l'atmosphère de polluants liés à l'activité humaine (transport, industrie, chauffage, agriculture…) ou d'origine naturelle (pollens, volcan, érosion, feux…). Les polluants de l'air ont une incidence sur la santé, l'environnement, mais aussi sur les rendements agricoles. Ils sont différents des gaz à effet de serre qui ont un impact sur le climat.

• L'ozone, un polluant avec un impact sur les rendements agricoles et sylvicoles

À notre niveau, près du sol, l'ozone est produit l'été sous les effets du rayon du soleil à partir d'autres polluants. Ce gaz oxydant a un effet néfaste sur la santé et les espaces naturels et cultivés. Il provoque des nécroses sur les feuilles et une altération de la photosynthèse. L'étude Apollo menée par Chambre d'agriculture France, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) a estimé les pertes de rendement liées à l'ozone en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) en 2030 à :

- 329 000 t en blé soit l'équivalent de près de 54 800 ha non produits avec un rendement de 60 q/ha,
- 745 000 t de matière sèche (MS) en prairie soit l'équivalent de près de 161 900 ha non produits avec un rendement de 4,6 t/MS.

L'ozone a également un impact sur la production sylvicole en particulier dans notre région sur le hêtre (-337 000 m^3 en 2030) et le chêne.



Les particules sont classées selon leur diamètre. PM1 : particule avec un diamètre 1 000 fois plus petit que 1 mm.

• Les principaux polluants atmosphériques émis par l'agriculture : particules et ammoniac.

Comme tout secteur d'activité, l'agriculture émet des polluants. En BFC, elle est responsable de 29 % des émissions des particules PM10 autant que le chauffage et le transport. Ces particules invisibles à l'œil nu peuvent contenir des substances dangereuses pour la santé. Plus elles sont fines, plus elles vont pénétrer dans le système respiratoire jusqu'aux alvéoles pulmonaires provoquant des pathologies respiratoires tels qu'asthme, allergies… mais aussi des atteintes cardiovasculaires. Du fait de leur nocivité, elles sont classées « cancérigène certain » par le Centre international de recherche sur le cancer (Circ). Le secteur agricole est le principal émetteur d'ammoniac (NH_3), représentant 98 % des émissions en BFC. Il est émis lors de la minéralisation de l'azote organique contenu dans les déjections animales au niveau des bâtiments, des stockages ou lors des épandages. Les engrais minéraux azotés sont également source d'émission lors des apports au champ. Les retombées d'ammoniac provoquent une acidification, une eutrophisation des sols et des eaux de surface… Par ailleurs, selon sa concentration, l'ammoniac peut réagir avec d'autres polluants de l'air pour former des particules PM en particulier au moment des épandages de printemps.



En haut à gauche, badge installé dans un bâtiment de vaches laitières avec fosse sous caillebotis pour estimer la volatilisation de l'ammoniac.

• Ammoniac dans l'air, une perte économique pour les agriculteurs.

Atmo-BFC, structure en charge de la surveillance de la qualité de l'air pour la région, a mesuré durant un an les niveaux en ammoniac sur 22 sites répartis sur l'ensemble de la région de typologie différente : urbain, industriel, à proximité de bâtiments d'élevage, de méthaniseur, au milieu de grandes cultures, de prairies… Cette campagne révèle que :

- les niveaux en ammoniac sont plus élevés en zone rurale en particulier lors des épandages d'engrais minéraux (février-mars) et organiques ;
- il y a des niveaux plus élevés sur les sites agricoles équipés de stockage non couvert ;
- les niveaux les plus élevés ont été observés à l'intérieur d'un bâtiment vaches laitières équipé d'une fosse sous caillebotis avec une saturation systématique des badges de prélèvement.

Au-delà de ses effets sanitaires et environnementaux, l'ammoniac volatilisé représente de l'azote non valorisé par les cultures. En BFC, les émissions d'ammoniac sont estimées à 39 000 t par an soit l'équivalent de 110 000 t d'ammonitrate 33 %.

• Le projet ParteN'Air : gagnant - gagnant pour l'agriculture et la qualité de l'air

Financé par l'Ademe, ce projet collaboratif d'une durée de 2 ans a pour vocation de donner les compétences au secteur agricole sur les enjeux liés à la qualité sur l'air et plus particulièrement sur l'ammoniac pour faire évoluer les pratiques. Des supports de sensibilisation vont être créés et diffusés à destination des agriculteurs, conseillers, élus agricoles, apprenants. Des réunions techniques à destination des professionnels auront pour objectifs, à différents stades du projet, de sensibiliser aux enjeux, transférer les résultats des expérimentations et encourager la mise en œuvre des pratiques d'atténuation du risque.

• Des essais aux champs pour obtenir des données locales

Depuis septembre 2024, un dispositif expérimental de suivi des émissions d'ammoniac est mis en place sur une culture de blé, en Côte-d'Or (site de Bretenière - Geda 21). Lors de chaque épandage de matière azotée, les kg d'azote volatilisés ainsi que le pourcentage de perte d'azote par hectare sont estimés. Plusieurs modalités d'épandage et de produits épandus seront testées : digestat et digestat sur biochar, ammonitrate et urée. La volatilisation de l'ammoniac est suivie pendant près de 20 jours après chaque épandage à l'aide de badges installés au-dessus du blé. Seront évalués les épandages d'automne, de février, puis de mars et avril. Le biochar obtenu par pyrolyse de biomasse a la capacité de retenir l'eau et d'absorber les éléments nutritifs. Cette modalité permettra de vérifier son intérêt vis-à-vis de la volatilisation de l'ammoniac. Les résultats finaux sont attendus pour ce mois de juin.

• Un risque élevé de pathologies respiratoires pour les travailleurs agricoles.

Les travailleurs agricoles sont particulièrement exposés à l'inhalation de particules et de gaz tels que l'ammoniac et le sulfure d'hydrogène (H_2S), en particulier lors du travail en milieu confiné. Ces expositions peuvent entraîner des pathologies respiratoires plus ou moins sévères. Le Réseau pathologies respiratoires agricoles national (Repran) organisera à destination des professionnels de santé un webinaire sur les risques respiratoires liés à l'exposition à l'ammoniac en exploitation agricole. Les Équipements de protection individuelle (EPI), en particulier les masques, seront présentés aux éleveurs lors d'une journée portes ouvertes. Le projet ParteN'Air, piloté par Atmo-BFC, associant plusieurs Chambres d'agriculture de BFC, et Repran basé à Besançon, constitue le premier volet d'ampleur au niveau régional pour sensibiliser et agir sur une problématique économique et environnementale importante à l'heure où l'on attend de l'agriculture qu'elle réduise ses émissions de polluants atmosphériques. Les enjeux économiques de la bonne gestion des fertilisants et de santé des éleveurs sont les clés d'entrée principales des acteurs de ParteN'Air pour une action « gagnant-gagnant ».

Contact Chambre d'agriculture 21 : Jérémie Blas (jeremie.blas@cote-dor.chambagri.fr)

ÉLEVAGE

// GIE CHAROLAIS ÉVALUATION

21 On s'en rapproche

La station de Créancey organise sa vente annuelle vendredi 14 février. Soixante reproducteurs sont à acquérir.

Dans trois semaines, nous y serons. Le pôle agricole de Créancey fera le plein à l'occasion de la vente aux enchères du GIE Charolais Évaluation. Pour la deuxième année consécutive, pas moins de 60 reproducteurs défileront sur le ring pour trouver un nouvel élevage d'accueil (l'effectif avait été revu à la hausse la campagne dernière).

Ça promet

L'assemblée générale du GIE s'est tenue le 16 janvier et a permis de peaufiner les derniers détails de l'organisation. Une visite de la station était également proposée. Le président Jean-Pierre Godot, décrit très positivement ce nouveau millésime : *« Nous avons un lot en mesure de satisfaire l'ensemble des éleveurs. Il y en a pour tout le monde avec des origines très variées puisque le millésime 2025 est issu de 56 élevages et de 52 pères différents, d'IA ou de monte naturelle. Nous avons des profils facilités de naissance, des taureaux pour vaches, à fort potentiel. Vingt-quatre reproducteurs sont porteurs du gène sans corne, dont trois homozygotes qui sont également très intéressants en morphologie. À noter qu'un taureau est homozygote, porteur du gène Mh beef ».*

La pesée de fin de contrôle est programmée cette semaine et sera suivie de la spermatogenèse. Les *« très attendus »* résultats de l'indexation seront connus dans la foulée, avant la fin du mois, et seront aussitôt publiés sur le site internet de la station, sur lequel sont déjà disponibles des vidéos de chaque veau. À noter que la mise à prix augmente cette année de 100 euros pour atteindre désormais la barre des 3 000 euros. Les cours de la viande, les prix des broutards et des taureaux à la réforme ont motivé cette augmentation.

On y croit

« Plusieurs voyants sont effectivement au vert à l'exception, bien sûr, du contexte sanitaire », précise Jean-Pierre Godot, *« concernant d'éventuelles ventes à l'export, en fonction des pays, les transactions peuvent potentiellement être compromises »*. Mais le GIE espère de belles enchères, du même niveau que le précédent millésime qui s'était terminé sur 51 ventes à 3 927 euros de moyenne. Par ailleurs, plusieurs aides à l'investissement seront attribuées par tirage au sort parmi les acheteurs grâce aux partenaires de la station. Côté pratique, un déjeuner convivial sera proposé sur place à partir de 11 h 30 et pour ceux qui ne pourraient faire le déplacement le jour J, les enchères seront également accessibles en direct par internet(1).

AG

(1) Inscription au 07 88 94 47 16 ou par mail : isabelle.brice@cote-dor.chambagri.fr

Jusqu'à demain !

Pour rappel, le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois organise sa semaine commerciale depuis lundi. L'évènement se termine ce samedi 25 janvier. Près de 400 animaux sont à vendre au sein de treize élevages : EARL de Beaumont, EARL Gabory, Gaec Baudot Élevage, Gaec Baulot, Gaec Cadoux, Gaec de la Fontaine, Gaec de Pergeot, Gaec de Saint-Roch, Gaec Lechenault, Gaec Menetrier-Parizot, SCEA Lucotte, SCEA Riotte Schrapfer, Sébastien Tursin.

La jeunesse impliquée



La MFR Auxois sud Morvan donne un nouveau *« coup de main »* aux organisateurs. Sa classe de Capa *« Métiers de l'agriculture »* a participé à la préparation des animaux il y a quelques jours, en vue des séances vidéos. Le 27 janvier, les jeunes Polliens iront apprécier l'évolution du veau qu'ils avaient virtuellement sélectionné lors de la vente de 2024 (le reproducteur avait été acquis par le Gaec Jeannin et l'Earl de la Vigne en Côte d'Or). *« Les jeunes de la MFR seront encore avec nous le 14 février. Nous reconduirons le petit challenge de l'an passé : un pourcentage de la vente du veau qu'ils auront préalablement sélectionné sera reversé à la maison familiale »*, commente Jean-Pierre Godot, toujours très attentif à la transmission du savoir-faire et de la passion de la génétique charolaise : *« nous devons tout faire pour maintenir des installations en élevage, il faut donner envie aux jeunes de nous rejoindre dans nos métiers ! La station d'évaluation est un excellent support pédagogique. Aujourd'hui, les cours de la viande sont beaucoup plus porteurs qu'un temps : il y a beaucoup de demande et nous devons proposer l'offre adéquate ! ».*

// VENTE ANNUELLE DE BÉLIERS

21 Prêt à enchérir ?

L'AEMCCO prépare sa vente annuelle de béliers, qui se tient jeudi 13 février à Arnay-le-Duc.

Besoin d'un bon bélier Charollais ? Rendez-vous le 13 février au foirail arnétois, où près d'une centaine d'individus seront proposés à la vente à partir de 14 heures. Huit élevages apporteurs participent à cette édition, avec un programme bien ficelé, identique à celui des précédentes années. Baptiste Guyot, de Diancey, est l'un des membres de l'AEMCCO, l'Association des éleveurs de moutons Charollais de Côte-d'Or : *« Les portes du foirail seront ouvertes dès la matinée, un repas convivial sera proposé avant le début des enchères, tout le monde est le bienvenu ! Nous allons tout faire pour maintenir les effectifs des dernières années, même s'il y a déjà eu beaucoup de ventes dans les fermes, dernièrement »*. D'un point de vue sanitaire, tous les béliers sont vaccinés contre les FCO 3, 4 et 8. Le catalogue de la vente, lui, est disponible via le QR code joint à cet article. *« Le catalogue peut aussi vous être transmis sur simple demande au 06 17 96 39 61 ou 06 89 40 12 66. Un lien est également disponible sur la page Facebook Association Éleveurs Moutons Charollais de Côte d'Or »*, ajoute Baptiste Guyot.

Témoignage

Quentin Caverot, jeune éleveur à Senailly, apportera six antenais à cette édition : *« Ce sera ma deuxième participation après celle de 2023. C'est à chaque fois un grand plaisir d'accueillir tous ces visiteurs. Cette vente est un très beau rendez-vous, elle connaît la réussite à chaque fois en valorisant la génétique côte-d'orienne. Initiée par nos anciens il y a 34 ans, elle mérite d'être maintenue ! Il est important pour les jeunes générations de faire perpétuer cette tradition »*. Quentin Caverot espère une belle tenue des ventes, comme tous les autres exposants : *« il y a toutes les chances que ce soit le cas, enfin nous verrons bien ! Il semble y avoir des besoins importants dans les fermes mais malheureusement, pas pour une bonne raison… En effet, d'après ce que nous entendons, il y a beaucoup de pertes dans certains élevages à cause de la FCO, que ce soit en brebis ou en béliers »*. Quentin Caverot parle en connaissance de cause, lui-même étant concerné par l'impact de cette maladie : *« pour ma part, j'ai perdu un bélier un antenais et cinq antenaises. Les dégâts ne s'arrêtent pas là : je dois avoir une quinzaine de brebis vides, soit 10 % de ma troupe. C'est certain, nous nous en serions bien passés »*.

AG

// EN SAVOIR +

Catalogue

Le catalogue de la vente est disponible sur notre site www.agribourgogne.fr. Utilisez le QR Code suivant pour un accès direct.

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// MOIS DU REPRODUCTEUR

58 « Bien plus qu'une vente »

Dans le cadre de la 4e édition du Mois du reproducteur, le marché au cadran de Moulins-Engilbert (Sicafome) propose une vente dédiée le 6 février.

« Nous avons 64 taureaux d'inscrits provenant de 40 élevages. Tous sont certifiés par le père et testés sur les gènes culards et Ataxie » annonce Julien Bonnet, vendeur à la Sicafome et chargé de la vente de reproducteurs du 6 février au marché au cadran de Moulins-Engilbert. Pour rappel, cet événement fait partie des trois ventes organisées durant la 4e édition du Mois du reproducteur ; initiative lancée par le rapprochement des trois marchés : SA Cadran Boischaut Marché (Châteaumeillant), la SA des Grivelles (Sancoins) et donc la Sicafome (Moulins-Engilbert).

Désormais avec un peu de recul sur les bienfaits de cette association, Julien Bonnet explique : *« cela a permis de tisser des liens entre les trois structures. En parallèle, nous voyons des éleveurs qui se sont servis chez nous, aller également aux autres marchés pour trouver leur bonheur, et inversement. Il y a un véritable échange, et force est de constater que grâce à cela les professionnels font parfois de belles découvertes. En plus, tous les ans nous avons de nouveaux clients. À mon sens, ils apportent une vraie diversité de public et sont la preuve que petit à petit, le Mois du reproducteur prend de l'ampleur »*. Ainsi, la SA Cadran Boischaut Marché (Châteaumeillant), tiendra sa vente du Mois du reproducteur le 29 janvier, la SA des Grivelles (Sancoins), le 12 février, et donc la Sicafome, le 6 février.

En détail

Pour cette dernière, c'est donc une soixantaine de reproducteurs qui seront présentés aux enchères avec des taureaux Charolais de 2 ans pour la majorité, mais également *« quelques 4-5 ans »* précise Julien Bonnet. Les mises à prix sont ciblées autour de 3 000 – 3 500 euros. Julien Bonnet développe ce dernier point : *« L'essence même du Mois du reproducteur est de proposer des animaux avec une belle génétique tout en restant dans des tranches de prix raisonnables. Après, bien évidemment, c'est la loi des enchères qui opère »*. Sur cette 4e édition, Julien Bonnet se réjouit : *« nous voyons arriver les produits des taureaux proposés dans les premières éditions. Pour l'exemple, nous avons trois fils de Réussi (sorti de l'élevage Olivier Lordey – 58 - et appartenant désormais au Gaec Marion – 58). Ce taureau fut vendu 3 240 euros lors de l'édition de 2022. C'est une satisfaction de voir les propriétaires revenir, car outre la confiance qu'ils nous apportent, ils montrent que l'événement à son importance et qu'il est possible de faire bonne pioche »*. Pour les apports du 6 février, les animaux sont principalement issus d'élevages nivernais, avec quelques spécimens de Saône-et-Loire et de l'Allier. Julien Bonnet espère que la *« vente sera aussi dynamique que les autres années »* et conclut, au vu de tous ces éléments : *« Finalement, cet événement est bien plus qu'une vente mais un véritable rendez-vous tissant des liens professionnels forts, à tous les niveaux. D'ailleurs, un repas est prévu le midi, et organisé par les JA du canton pour resserrer encore un peu plus les liens »*. Pour le 6 février au marché au cadran de Moulins-Engilbert (Sicafome) la visite des animaux s'effectuera à partir de 10 h 30, suivie, à 13 h 30, par la vente aux enchères. En sus, pour ceux ne pouvant se déplacer, une vente en ligne est ouverte (contacter le marché pour inscription).



Sicafome

La vente de la Sicafome du 6 février s'inscrit dans la 4e édition du Mois du reproducteur, initiative organisée par l'alliance avec les marchés de Sancoins et Châteaumeillant.

Chloé Monget

Renseignements : 03 86 84 28 75 (Sicafome) ou 06 48 17 03 17 (Julien Bonnet).



J.-C. Gutner

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a lancé une démarche nommée Relocalisation des achats de denrées alimentaires (Rada) destinée à favoriser l'approvisionnement des restaurations collectives de lycées en produits locaux et bios. Vingt établissements de BFC expérimentent cette démarche. Des producteurs et utilisateurs de pâtes alimentaires et de produits céréaliers correspondant aux critères livrent ici leur témoignage.

// EN CUISINE

21 Les pâtes nouvelles arrivent !

Romain Turban travaille depuis plusieurs années en restauration collective. Aujourd'hui responsable du service Restauration à la cité scolaire Montchapet de Dijon il instaure une organisation de travail axée sur les produits locaux.

Les pâtes alimentaires y figureront en bonne place en 2025.

Persévérance, conviction et respect du produit : voici les piliers sur lesquels Romain Turban appuie son approche de la restauration collective scolaire depuis plusieurs années. Nommé responsable du service Restauration à la cité scolaire Montchapet de Dijon en novembre 2023, il a amené dans ses bagages une expérience acquise en collèges, centrée prioritairement sur le recours aux produits locaux. *« En 2016,* rappelle-t-il, *le collège Paul Fort d'Issur-Tille, dans lequel je travaillais, avait été pilote pour le lancement de la plateforme Agrilocale d'approvisionnement des cuisines scolaires, avec le Conseil départemental de la Côte-d'Or. »*

À présent, en lycée, il travaille pour le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et, à Montchapet, son équipe sert 960 repas par jour. Il est directement concerné par la démarche Relocalisation des achats de denrées alimentaires (Rada) lancée par la Région.

Elle vise à permettre l'accès de petits producteurs locaux à des marchés publics d'approvisionnement de restauration collective, et les pâtes alimentaires ou préparations céréalières constituent un exemple de ce qui peut être réalisé pour progresser dans ce domaine, en cohérence avec les objectifs de la loi Égalim. *« Je suis convaincu de l'intérêt de telles démarches »*, souligne-t-il, en restant conscient que les meilleures intentions dans ce domaine réclament plus qu'un simple claquement de doigts.



Romain Turban (3e en partant de la gauche) en compagnie de son équipe des cuisines de la cité scolaire Montchapet, à Dijon.

Lutte contre le gaspillage

« Le nerf de la guerre, c'est l'argent ! On a un budget contraint donc le seul moyen de maîtriser nos dépenses, c'est de réduire au maximum le gaspillage. Si on ne jette rien, si on travaille au juste volume, cela nous permet d'acheter local. Ici, le taux de produits locaux et bios est d'un peu plus de 80 %. » À ses yeux, il est aussi très important d'embarquer son équipe dans cette logique. *« Je veux qu'ils sachent pourquoi on opère avec tel ou tel producteur, qu'ils comprennent pourquoi on va travailler avec des pâtes artisanales qui sont plus chères, un peu plus difficiles à travailler, mais qui sont complètes, bios et locales. »*

L'été dernier, Romain Turban a ainsi emmené les membres de son équipe à la rencontre de producteurs auprès desquels il a choisi de s'approvisionner. Il souhaite répéter l'expérience chaque année. *« Le but, c'est d'avoir du respect pour le produit qu'on utilise et cela s'acquiert d'autant plus quand on connaît les producteurs et qu'on sait comment ils travaillent »*. Les pâtes locales qu'il souhaite servir à Montchapet sont produites en Côte-d'Or par Emmanuel Raillard : *« avec Emmanuel,* souligne Romain Turban, *c'est une longue histoire : lorsque j'étais au collège d'Issur-Tille on était placés partout sur les produits locaux, sauf sur les féculents. En cherchant des producteurs, je suis tombé sur lui. Il venait d'installer son atelier de production de farine et de pâtes, donc ça l'intéressait. Je suis arrivé au bon moment parce qu'il partait de zéro. On a progressé ensemble, il m'a proposé plusieurs qualités de farine, plusieurs recettes. »*

Faire bouger les habitudes

Cuisiner avec des produits locaux réclame parfois de faire évoluer des habitudes de travail acquises de longue date. Ainsi, les pâtes en question ne contiennent pas d'œufs et demandent plus de vigilance à la cuisson. Ces évolutions, Romain Turban les utilise comme vecteur de communication, sur les réseaux sociaux, mais aussi en ouvrant les portes de ses cuisines lors des journées portes ouvertes de l'établissement scolaire. Il actionne tous les leviers possibles pour faire prendre conscience aux jeunes et aux parents de l'important travail mené au quotidien et dont on a peu conscience (voir encadré). *« Parfois, je rappelle à mon équipe qu'on dépose chaque jour un petit caillou qui formera un tout cohérent au bout du compte. On avance dans le même sens et c'est très valorisant pour tout le monde. »* La partie pâtes alimentaires locales devrait monter en puissance à Montchapet, durant l'année 2025. *« Nous voulons en passer plus souvent,* conclut Romain Turban, *dans l'idéal une fois par semaine »*.

Berty Robert

Stratégies de contournement

En restauration scolaire, la persévérance est une donnée importante : Romain Turban sait que des produits locaux, nouveaux, atypiques, moins standardisés, sont parfois boudés par les élèves. Il faut leur laisser le temps de s'installer. Exemple avec la pomme de terre : dans tous les postes de restauration collective où il est arrivé, le cuisinier a été confronté à l'usage de la purée en poudre, un produit qu'il refuse. Il a proposé des purées à partir de pommes de terre locales et fraîches : *« au début, ça ne fonctionnait pas, alors on trichait, on rajoutait quelques poignées de purée en poudre dans les purées fraîches afin d'aider le cerveau des jeunes à se connecter différemment aux goûts qu'on leur proposait. Petit à petit, on les sevrait de la purée en poudre… Mais c'est un éternel recommencement : dès que vous avez l'interruption des grandes vacances, à la rentrée, il faut tout reprendre car les élèves ont repris de mauvaises habitudes… Les pâtes artisanales, on les accompagnera peut-être d'un pesto, dans un premier temps, pour que les élèves s'habituent à leur goût différent. »* Tout changement est délicat : les élèves se méfient des goûts mais encore plus des aspects visuels des produits, qui changent de ce qu'ils ont l'habitude de consommer. Charge aux cuisiniers de faire preuve d'inventivité pour contourner les a priori négatifs.



// EPLEFPA NEVERS COSNE PLAGNY

58 Repenser tout le système

Depuis déjà quelques années, la restauration collective du Legta de Nevers-Challuy tient à utiliser des produits locaux et labellisés, mais cela reste une initiative complexe à mettre en œuvre d'autant plus pour les produits céréaliers.



La cantine du Legta de Challuy accueille environ 710 personnes/jour.

Les élèves aussi !

Outre l'investissement de l'équipe administrative et pédagogique dans le changement d'approvisionnement, les élèves sont également impliqués dans cette démarche via des initiatives diverses, comme la confection de recettes avec des produits locaux (Voir TdB n° 1772) ou encore en participant à l'organisation de la première « Fête de l'alimentation locale et de la santé » (Voir TdB n° 1814).



EPLEFPA de Nevers-Challuy

Près de 500 baguettes / semaine sont écoulées dans la restauration collective du Legta de Challuy.

Avec l'instauration du premier volet de la loi Égalim en 2018 (1), la restauration collective publique se doit, depuis le 1er janvier 2022, de proposer *« 50 % de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont des produits bios) »*. Or, cela ne semble pas tenu pour plusieurs raisons, comme le détaille Catherine Lignon, secrétaire générale adjointe de l'Eplefpa de Nevers-Cosne-Plagny : *« ce n'est absolument pas la volonté qui manque, mais bien le problème de l'accès aux moyens mis en œuvre pour y parvenir, qu'ils soient financiers, logistiques ou humains. En parallèle, la loi Égalim ne met pas en avant les initiatives d'approvisionnement local, à l'image de l'absence de visibilité de cet engagement sur l'outil Ma cantine (2) ; ce qui est fort regrettable »*.

Plus en détail, elle rappelle quelques chiffres : *« Les deux premiers trimestres 2024, nous étions à 5 % de produits bio, et nous sommes passés à 11,2 % au dernier trimestre. Pour les produits locaux, l'approvisionnement sur la même période a presque doublé. Enfin, 22 % de notre approvisionnement rentre actuellement dans les critères de la loi Égalim. Nous progressons petit à petit, et je suis persuadée que nous n'avons pas à rougir de ces résultats car nous nous améliorons, tout en restant cohérents avec nos valeurs. En effet, il est important de favoriser le local en priorité, cela permet de connaître la provenance des produits achetés, de savoir comment et par qui elles sont produites. Cette proximité redonne du sens à la consommation et fluidifie les échanges avec les producteurs, notamment s'il faut s'ajuster en fonction des contraintes de chacun »*.

Farines et autres céréales

Pour ces dernières, elle met en avant plusieurs éléments concrets : *« pour la farine de sarrasin ou encore pour celle de pois chiche nous avons fait appel à des producteurs bio de départements limitrophes car nous n'en trouvions pas dans le nôtre, ou plus exactement car nos contraintes ne pouvaient être tenues (coûts, livraisons, volumes, etc.). Dans la même lignée, nous ne pouvons nous fournir en pâtes locales car il nous faut des produits à base de blé dur pour une question de tenue lors de la cuisson et durant leur maintien au chaud dans les bacs gastros. En plus de ce point technique, ce sont des produits « basiques » pour une restauration collective, et la différence de prix est telle entre les pâtes « locales » et les plus classiques que nous ne pouvons investir autant dans un plat qui revient régulièrement, pour une question d'équilibre des coûts. Pour nous, ce n'est pas sur les pâtes qu'il y aurait quelque chose à travailler mais plutôt sur le pain. Nous écoulons environ 500 baguettes par semaine (pour environ 350 euros/ semaine pour 710 personnes/jour utilisant les services de notre cantine). Pour cet approvisionnement spécifique, nous avons un contrat avec une boulangerie de Challuy, car cela nous paraissait logique d'aller au plus près. Nous avons aussi engagé des discussions pour que les baguettes soient confectionnées avec des farines labellisées et faites avec du blé nivernais. Dans tous les cas, nous préférons utiliser des produits du territoire car cela à un sens pour nous. Il reste à déplorer que les produits locaux non labellisés ne soient pas reconnus dans la loi Égalim »*.

Refonte totale

Outre la question du budget, Catherine Lignon met en exergue un autre point indispensable pour aller plus loin dans ces changements d'approvisionnement : *« Que ce soit pour les farines ou les autres produits, la question de la prospection et donc de l'engagement humain reste la pierre angulaire de cette réussite sur le long terme. Dans notre cas, Pascal Poilvé, chef de notre restauration, est très investi, ainsi que toute son équipe à travailler les produits autrement et à établir de nouvelles recettes. En parallèle, Alban Ledey, enseignant de zootechnie, est en charge – en tiers-temps – du volet « alimentation santé » dans notre établissement, et depuis environ un an, nous disposons d'un accompagnement de Bio Bourgogne Franche-Comté, qui a notamment débouché sur une semaine dédiée aux produits bio dans notre cantine »*. Alban Ledey complète : *« Nous pouvons également trouver un certain soutien dans la prospection avec les éléments mis en place dans le cadre des PAT de la Nièvre. Cet investissement de personnel permet de faciliter les échanges entre tous, car, clairement, rien n'est facilité. Pour les producteurs locaux ou ceux labellisés nous passons de plus en plus de contrats de gré à gré car les marchés publics ne correspondent pas au fonctionnement de la majorité des producteurs, car cela leur prend un temps fou de répondre à ces marchés souvent complexes ; temps qu'ils n'ont pas »*.

Malgré tout, si ces contrats de gré à gré permettent à l'établissement scolaire d'avoir *« une certaine flexibilité dans le choix de nos partenaires »*, ils sont aussi contraignants : conclus pour un an, reconductibles 1 fois, ils ne doivent pas dépasser 40 000 euros HT. Alban Ledey insiste : *« L'approvisionnement local est une volonté partagée par tous, mais il faut du temps pour se réadapter, car c'est tout le système de la restauration collective qui est à repenser, comme l'organisation de la gestion du temps de travail, le nombre de salariés, le type de menus… Il faut aussi faire un apprentissage auprès des jeunes qui se restaurent dans notre cantine, en leur faisant prendre conscience de l'importance de la qualité des aliments pour la santé, car ils connaissent déjà leur valeur puisque beaucoup veulent travailler dans le secteur agricole. Enfin, et toujours dans le cadre de la refonte totale de ce système, il ne faut pas oublier le gaspillage alimentaire. L'équipe de restauration réalise déjà des plats dans ce sens, en réutilisant le pain : pain grillé pour accompagner du houmous ou encore du pain perdu. Mais il y a la question des autres déchets. Et, là encore rien n'est simplifié pour nous »*. Catherine Lignon ajoute : *« Autrefois, la Région prenait en charge financièrement le coût de transport de nos déchets déshydratés vers un traitement en méthaniseur. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, c'est à notre charge. Nous allons donc devoir retrouver des solutions plus viables à notre niveau »*. Elle conclut : *« en somme, il faut que la flexibilité, la simplicité et la logique reviennent au cœur de nos restaurants collectifs, et, même si nous avons tous envie d'y arriver, un temps d'adaptation est nécessaire afin d'amplifier nos actions vers une alimentation plus durable »*.

Chloé Monge

1.https://agriculture.gouv.fr/egalim-1-ce-que-contient-la-loi-agriculture-et-alimentation

2.https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/nos-cantines/?page=1&departement=58&secteurs=27&trier=creationCro t

// TÉMOIGNAGE

21

Attaquer la « montagne » par le flanc du collectif

Emmanuel Raillard est céréalier bio en Côte-d'Or. Il transforme son blé en farine et en pâtes alimentaires qu'il commercialise déjà en restauration collective dans certains collèges. Approvisionner les lycées l'intéresse, à condition de se frotter à la complexité des appels d'offres. Pour cela, il a fait le choix d'une approche collective.



Emmanuel Raillard, devant une partie de sa production de pâtes alimentaires en cours de séchage. Approvisionner la restauration collective des lycées serait pour lui une véritable opportunité.

Pour Emmanuel Raillard, l'expérimentation lancée par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) dans le cadre de sa démarche Relocalisation des achats de denrées alimentaires (Rada) est incontestablement un choix politique fort et une opportunité réelle de débouché. Mais cette expérimentation, dans laquelle sont impliqués vingt lycées de BFC, réclame des efforts d'adaptation. Pour ce céréalier bio de Côte-d'Or, installé à Montagny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne et producteur de pâtes alimentaires et de farine avec sa marque « Le Moulin de Léopaul », la question de l'approvisionnement de la restauration collective est une préoccupation de longue date. Il fournit depuis plus de cinq ans plusieurs collèges du département qui lui passent commande via la plateforme Agrilocal, ou en direct. Emmanuel Raillard produit chaque année entre 6 et 7 tonnes de pâtes artisanales, à base de farine de blé, grand épeautre ou petit épeautre. Séduisante, la démarche Rada l'est véritablement, à condition de parvenir à se confronter à une mécanique d'appels d'offres complexe, en conformité avec la réglementation européenne.

Double tranchant

« Je ne connaissais pas la réglementation qui se rattachait à ces appels d'offres, précise Emmanuel Raillard, *j'ai donc suivi une formation proposée par la Chambre d'agriculture. »* C'est là qu'il a découvert le projet Rada, qu'il qualifie d' *« intéressant et de très ambitieux, mais avec un double tranchant : moi, petit producteur, je me retrouve au même rang que des grossistes ou semi-grossistes. De ce fait, participer à ces appels d'offres est compliqué administrativement. Heureusement que nous sommes secondés dans les démarches par le service dédié de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Face à ce défi, les grosses sociétés ont un avantage, par rapport à nous : elles disposent de services juridiques qui savent travailler sur cette complexité, ce qui n'est pas mon cas… »*

Agriculteur, producteur, transformateur et même commercial : Emmanuel Raillard doit déjà assumer un grand nombre de fonctions. Même si, en tant qu'agriculteur, il a habitude de devoir être sur des fronts différents, cette logique a quand même ses limites. Il n'en demeure pas moins qu'à ses yeux, l'opportunité d'approvisionner des cantines de lycées avec ses pâtes ou sa farine reste porteuse et attirante. *« Par ce biais, j'ai aussi l'ambition d'avoir des volumes à livrer plus importants. »* La question des volumes est importante, le problème est que candidater à un appel d'offres ne garantit pas que l'on soit choisi. *« Peut-être que la Région devrait prévoir un cadre réglementaire spécifique adapté aux petits producteurs locaux,* poursuit-il, *parce que nous n'avons pas les capacités de répondre à ces appels de la même manière que des grossistes. Les appels d'offres se font par lots et si on ne répond pas à l'un des lots, on n'est pas pris… Certes, la Région doit se conformer à la législation européenne, mais elle doit quand même prendre en compte le fait qu'elle a en face d'elle des acteurs à la taille et aux moyens très différents, si elle veut que cette stratégie Rada porte ses fruits en matière de produits locaux et bio. »*

Cette difficulté a poussé notre producteur-transformateur à faire le choix d'une réponse en collectif plutôt qu'individuellement. Il est donc passé par la structure Manger bio BFC dont il est adhérent et qui fédère plus de 80 producteurs. Finalement, c'est cette structure qui endosse la charge de répondre aux appels d'offres.

Le collectif, c'est plus simple

« Je crois vraiment que dans ces cas de figure, candidater en groupe représente une véritable opportunité, remarque-t-il, *et permet de surmonter la complexité des marchés. Peut-être qu'à l'avenir j'évoluerai et je répondrai de manière individuelle mais, pour l'instant, la candidature en collectif me paraît plus sûre. »* Dans le cadre de ce collectif et de l'expérimentation Rada, Emmanuel Raillard a l'objectif de répondre, pour les 20 lycées de BFC impliqués, à hauteur de 1 tonne de pâtes au total, soit environ 50 kg par établissement. Une quantité qui, si elle est validée, réclamera un certain délai pour être réalisée, notre producteur devant également faire avec un outil de transformation de taille relativement modeste. *« L'intérêt de répondre en collectif,* conclut-il, *c'est aussi qu'on a la possibilité de proposer une offre complète de produits, pour répondre à un maximum de besoins. »*

Berty Robert

// PARTENARIAT LOCAL

89

Des pâtes à toutes les sauces

Dans l'Yonne, du côté de Valravillon, les Fermes du Ravillon produisent des pâtes alimentaires. Un partenariat a été noué depuis plusieurs années avec la cuisine centrale d'API d'Aillant-sur-Tholon qui cuisine ces pâtes notamment pour des cantines scolaires du département.

Au sein des Fermes du Ravillon (regroupant 5 associés sur 4 exploitations en AB, sur la commune de Valravillon), la commercialisation des premiers produits s'est faite en 2017. D'abord avec des lentilles vertes, des lentilles Beluga, des pois chiches, et du lin, puis avec de l'huile de tournesol, de cameline, de colza et de lin (la production de cette dernière huile a été arrêtée depuis). L'année d'après, les agriculteurs ont fait l'acquisition d'un moulin à farine, suivi d'une machine à pâtes en 2020. « *L'idée était de boucler la boucle en matière de production, de la production de la farine jusqu'à celle de pâtes* », indique Gisèle Maury, agricultrice des Fermes du Ravillon.

Sur les pâtes, justement, plusieurs sortes sont produites à la ferme. « *Il y a les pâtes au blé dur, ciblées par la restauration collective. On propose des coquillettes, des fusilli et des conchiglies. Et il y a les pâtes spéciales : 100 % petit épeautre, au quinoa, aux lentilles* », liste Gisèle Maury.

Les pâtes alimentaires représentent environ 25 % de la production totale des Fermes du Ravillon, soit l'équivalent de 9 tonnes vendues à l'année. Les producteurs travaillent avec les magasins spécialisés (Biocoop et Germinal), les restaurateurs et font de la vente directe, une fois par mois à la ferme, en vrac ou en conditionné. Les pâtes sont aussi présentes dans les magasins bi1 et Intermarché du département. Mais la plus grosse partie de leur commercialisation est la restauration collective où environ 70 % de la production y est vendue, dont à la cuisine centrale d'API d'Aillant-sur-Tholon, avec qui un partenariat existe depuis plusieurs années.



Des pâtes, mais pas que

Bruno Canat, responsable de la cuisine centrale d'API d'Aillant-sur-Tholon et référent achat de la région Bourgogne-Franche-Comté, rappelle qu'à l'origine, ce partenariat a été mis en place pour proposer des pâtes locales et bios sur la cuisine. « *On a fait des essais et on a fini par mettre en place cela sur les pâtes, mais aussi sur les pois chiches et les lentilles* ».

La cuisine centrale d'API d'Aillant-sur-Tholon travaille aussi avec d'autres producteurs locaux concernant des fruits, des légumes, des yaourts nature et aromatisés, ou encore du fromage de chèvre.

Alban Courtoux, directeur régional de la Bourgogne (secteur Yonne et Nièvre) chez API restauration, précise qu'au niveau de la cuisine d'Aillant-sur-Tholon, « *on ne va faire que de la cuisine centrale pour le scolaire et la petite enfance. On a aussi un autre métier, celui de la gestion, où on cuisine sur place, chez nos clients, dans des entreprises, du scolaire, du médico-social et auprès des séniors. Pour la restauration collective, les repas sont préparés sur place par des cuisiniers, puis livrés dans les collectivités, avant d'être remis à température par le personnel de mairie* ».



Gisèle Maury, des Fermes du Ravillon, à Valravillon.

Et les menus sont concoctés par leurs soins, avec leur personnalité et des sauces de la région, avant d'être vérifiés par une diététicienne. « *Selon elle, la distinction au niveau de la texture entre les pâtes du commerce et les pâtes produites localement se révèle souvent très marquée. Les pâtes produites industriellement présentent généralement une consistance plus ferme et un aspect plus sec en comparaison avec celles artisanales, ont tendance à offrir une texture plus moelleuse et délicate au palais. Cette différence résulte du choix de matières premières de qualité supérieure et de blé dur dans la confection des pâtes artisanales, tandis que les variétés industrielles sont couramment pratiquées à partir de farines de blé dur ou tendre provenant d'une production à grande échelle, y compris possiblement des agents de traitement et des additifs visant à améliorer leur durabilité et leur texture* », confie Alban Courtoux.

Du côté de la cuisine centrale d'API d'Aillant-sur-Tholon, l'objectif est de mettre en place de vrais partenariats. « *La plupart des producteurs avec qui on travaille ont un partenariat avec nous depuis une dizaine d'années. Notre volonté est que les deux parties vivent bien et s'entendent bien* », continue Bruno Canat.

Et ce principe d'aller vers des produits locaux voire bios sera amplifié à l'avenir. « *On est dans les règles de la loi Égalim mais on a aussi cette volonté d'aller plus loin. On a de plus en plus de contrats avec la volonté de travailler avec des produits locaux. Le but est d'étendre notre gamme de producteurs locaux et régionaux et surtout de prendre des engagements pour leur donner de la visibilité* », conclut Alban Courtoux.

Christopher Levé

// BIEN-ÊTRE ANIMAL

Des bâtiments adaptés à la perception animale

Le bien-être animal est de plus en plus pris en compte dans la conception et la rénovation des bâtiments d'élevage. Pauline Garcia, éthologue, nous explique les différences de perception entre les animaux et les humains.



Aurélia Brachet

Pauline Garcia est comportementaliste animalière.

Pouvez-vous présenter votre activité professionnelle ?

Pauline Garcia : *« Je suis d'abord comportementaliste animalière. Après une formation diplômante, j'ai commencé à travailler avec les animaux d'élevage et je me suis rendue compte que je n'avais pas assez d'expérience de terrain. Je suis donc devenue agricultrice et je me suis installée en 2015 en vaches allaitantes. Aussi, je suis formatrice en bien-être animal, avec les équins, bovins et caprins ».*

Qu'est-ce que l'éthologie ?

P. G. : *« C'est une discipline scientifique qui consiste à étudier le comportement des animaux. Une fois qu'on le connaît, on peut adapter nos pratiques dans les relations homme-animal, ou bien adapter l'environnement. Par exemple, quand on sait que les animaux sont mal à l'aise sur des sols glissants, il faut absolument travailler l'adhérence des sols dans les bâtiments pour éviter des glissades et du stress ».*

Quelles sont les différences de perception entre les bovins et les humains ?

P. G. : *« Au niveau de la vision, les deux sont à l'opposé. Le bovin a une vision très contrastée du monde qui l'entoure. Tous les reflets et tous les matériaux qui les favorisent auront tendance à ressortir beaucoup plus dans son environnement et donc à l'éblouir. Les systèmes tubulaires existant dans les bâtiments sont souvent bien trop clairs. Mettre un animal dans un environnement nouveau avec ces paramètres, c'est l'exposer à beaucoup de stress. Il risque d'associer son nouvel environnement à quelque chose de stressant. Son adaptation à la nouveauté est lente, il a besoin de temps, mais l'humain, lui, n'a pas forcément ce temps-là. Donc, pour gagner en production et en temps, il faut adapter l'environnement à l'animal ».*

C'est donc à l'humain de s'adapter ?

P. G. : *« L'humain va travailler tous les jours dans un environnement qui a été fait pour lui. Il va donc exister de grosses tensions entre les deux espèces. Il faut partir des besoins et des perceptions de l'animal. L'animal ne peut pas se projeter dans les perceptions humaines. C'est bien l'Homme qui doit s'adapter, car c'est bien plus facile à faire pour nous que pour lui ».*

Quel type de choses peut-on mettre en place dans un bâtiment pour améliorer le bien-être animal ?

P. G. : *« Il faut penser à l'enrichissement. Cela peut être tactile, comme des brosses. Pour moi, ce type d'équipements est non négociable. Le bovin a un important besoin de grattage car cela lui apporte de l'apaisement, du défoulement, de la décontraction. Cela peut aussi aider à harmoniser les relations sociales entre les animaux dans le bâtiment. Il y a également un côté hygiénique. Le grattage dépoussière les animaux. C'est un accessoire qui, trop souvent, arrive tard dans la conception des bâtiments qui n'ont pas été conçus pour accueillir des supports de grattage. L'éleveur essaie de l'installer a postériori, où il peut, entraînant parfois un manque de fluidité dans les déplacements. Par exemple, en ajoutant une brosse au milieu d'un couloir, les animaux devront contourner l'animal qui est en train de se gratter. Il faut donc penser à cela dès la conception pour ne pas créer de zone de bouchon. Aussi, s'il n'y a pas assez de brosses, on va assister à une augmentation des conflits autour de cette ressource entre les vaches dominantes, les meneuses et les soumises. C'est censé améliorer le bien-être animal, mais ça ne doit pas dégrader tout ce qu'il y a autour : la circulation, les relations entre les animaux… ».*

Comment s'organiser pour repenser la conception de son bâtiment en prenant en compte les besoins des animaux ?

P. G. : *« Il faut penser à situer ce que j'appelle les « espaces de bien-être », mais aussi se demander comment ne pas perturber la vie sociale des bovins, notamment les déplacements, la fluidité, la circulation… ».*

Quels sont les avantages pour un éleveur de prendre en compte l'éthologie ?

P. G. : *« Un environnement enrichi en brosses va être un accélérateur relationnel entre l'éleveur et ses animaux. Lorsqu'une vache prend l'habitude de se gratter sur une brosse, si elle voit l'éleveur avec une brosse plus petite à la main, elle fait vite le rapprochement entre la sensation de grattage et l'objet. Cela va favoriser la docilité des animaux, un meilleur repos et donc un bovin qui va mieux valoriser les rations. Les performances zootechniques sont augmentées lorsque les animaux sont détendus. Enfin, il faut se souvenir que l'animal a de la mémoire sur du long terme. Si on fait du soin sans action positive derrière, l'animal va s'en souvenir en négatif ».*

Propos recueillis par Aurélia Brac

La perception sensorielle des bovins

Amélie Antonicelli, conseillère en prévention des risques professionnels à la MSA Auvergne, a présenté lors d'une journée portes ouvertes bâtiments en novembre 2024, un outil qui aide à se représenter la perception sensorielle des bovins.

Cette expérience de réalité virtuelle, développée par une entreprise spécialisée pour la MSA Limousin, permet de présenter différents scénarios à découvrir en immersion avec un casque : chiens de troupeau, contention pour bovins ou encore vision des bovins.

Notre journaliste a pu tester cette dernière et le résultat était plutôt bluffant. On se retrouve à voir à travers les yeux d'une vache qui se déplace dans une exploitation, avec toutes les différences que cela implique. *« Cela permet aux éleveurs de se rendre compte de ce que voient leurs animaux, afin qu'ils puissent ajuster leur comportement et leur bâtiment en conséquence »,* **détaille Amélie Antonicelli. En effet, l'œil de la vache met 5 fois plus de temps que l'œil humain à s'adapter aux contrastes de lumière.** *« Les éleveurs se rendent compte que les vaches sont éblouies lorsqu'elles sortent d'un bâtiment, c'est pour cela qu'elles stoppent parfois ou qu'elles font demi-tour ».* **Cet outil peut donc aider les éleveurs à mieux comprendre leurs animaux.**

Leurs 5 sens conditionnent l'aménagement des bâtiments. *« Si un laitier fait une salle de traite avec des néons qui les éblouissent, la vache aura du mal à entrer dans la pièce. Cela peut entraîner une perte de temps ou une situation à risque, mais aussi avoir un impact sur la performance ».*





// L'ŒIL DU VÉTO

21 Penser son bâtiment en zones de travail

Les vétérinaires sont bien placés pour déterminer ce qui fait que des animaux d'élevage sont plus ou moins bien dans leurs bâtiments. À Saulieu, en Côte-d'Or, Claire Lemaire exerce en « rurale » depuis plusieurs années. Elle nous livre ici quelques points de vigilance, pour les animaux, et ceux qui travaillent avec eux.

Les conseils concernant l'aménagement d'un bâtiment d'élevage peuvent émaner de différentes sources et le regard d'un vétérinaire en est une. Nous avons sollicité Claire Lemaire, praticienne associée à Élisa Antoine et Jessica Dépigny au sein de la Clinique Auxois Morvan, à Saulieu, dans l'ouest de la Côte-d'Or. Installée depuis 2017, elle a acquis une expérience des interventions en « rurale » qui lui permet de fournir quelques pistes précieuses aptes à nourrir la réflexion d'éleveurs désireux de travailler dans un environnement favorable à leurs animaux et pour eux-mêmes. Il lui paraît important d'être vigilant sur la gestion des flux d'air. *« Un bâtiment doit avoir une aération qui fonctionne bien,* précise-t-elle d'emblée. *L'éleveur doit identifier les vents dominants sur la zone où le bâtiment va être construit, afin de comprendre comment les flux d'air vont y entrer et comment on veut qu'ils en sortent pour que l'on ait un bon brassage de l'air ambiant et que les animaux ne soient pas au contact de l'ammoniac, lorsque le curage se fait attendre. Je fais une différence entre flux d'air et courants d'air. Les courants d'air, c'est de l'air qui n'est pas maîtrisé et qui peut rendre malade certains animaux : les jeunes veaux mais aussi les animaux à forte production (les broutards) à qui on demande une croissance forte, mais qui ne disposent pas toujours de l'immunité nécessaire. »*



Installée depuis 2017 à Saulieu, Claire Lemaire est riche d'une certaine expérience en médecine vétérinaire « rurale » qui lui permet de se forger quelques convictions en matière d'aménagement de bâtiment d'élevage.

Attention à la marche

La question des allotements intervient également dans ce contexte : on peut être amené à mettre en contact des animaux qui ne l'ont jamais été, mais qui sont porteurs de leurs lots de pathogène. *« Le courant d'air,* poursuit Claire Lemaire, *conduit les animaux à affronter un défaut de température et, possiblement, à présenter une baisse d'immunité, ce qui peut permettre à une pathologie de s'exprimer. »* Autre point soulevé : les marches en stabulation. Notre vétérinaire n'y est pas favorable parce qu'elle constate qu'elles sont rarement étudiées pour apporter du confort aux personnes amenées à travailler avec les animaux, et notamment derrière eux : éleveur, inséminateur, vétérinaire… *« Ces marches derrière les animaux présentent un certain danger : si l'animal réagit mal, il y a un risque de chute pour la personne qui intervient. Si on doit faire appel à l'éleveur pour tenir l'animal pendant notre intervention, on mobilise quelqu'un qui a déjà beaucoup de travail, donc si on peut l'éviter, c'est mieux. Par ailleurs, ces marches sont souvent très hautes et lorsque tout est bien curé, monter à l'auge pour s'abreuver réclame aux vaches un effort lourd, surtout si elles attendent un veau ou si elles ont eu un vêlage difficile. Clairement, si on pouvait, on bannirait ces marches. »*

Préserver l'animal… et l'éleveur

Le regard de la vétérinaire peut aussi permettre d'aider les éleveurs dans leur réflexion sur la construction d'un bâtiment, en prenant notamment en compte, dès le début, les moyens de contention. *« Les couloirs de contention pour les jeunes animaux ont une vraie utilité, des couloirs entre les cases pour trier les vaches peuvent aussi se révéler pertinents. L'ergonomie au travail doit aussi être considérée : il est bon de prévoir des passages d'hommes entre les cases, ce qui permet à l'éleveur de préserver ses genoux, parce qu'escalader et sauter des barrières à longueur de journée, à long terme, ça fait des dégâts. »* Autre point de vigilance à avoir : l'abreuvement. Pour Claire Lemaire, il importe de mettre suffisamment de points d'abreuvement, en fonction du nombre de vaches par case, et équipés d'un bon système : *« les buvettes à palettes ne sont pas très recommandées parce que le débit n'est pas assez important. Les vaches sont en lutte pour boire et elles n'ont jamais la quantité qui leur est nécessaire. Il faut aussi créer des box de vêlage, faute de quoi, il y a un risque d'écrasement des veaux. C'est aussi nécessaire lorsqu'il faut intervenir sur un vêlage délicat : l'éleveur doit pouvoir travailler dans le calme, sans les autres animaux autour de lui. Enfin, pour les vêlages, prévoyez un frigo qui fonctionne pour conserver au frais les vaccins et autres produits sanitaires. Ceux qui ont cette « infirmerie » travaillent de manière plus efficace et organisée, ils gèrent mieux leurs stocks. »* En conclusion, un bon bâtiment d'élevage réclame une vraie réflexion sur les différentes zones de travail : Claire Lemaire n'hésite pas à comparer cette organisation à celle de la « marche en avant » en pratique dans les cuisines de restauration, par exemple, permettant d'organiser son travail des animaux les plus fragiles vers les moins fragiles.

Berty Robert



// CHANGEMENT CLIMATIQUE

Adapter les chèvreries aux fortes chaleurs

Fin octobre, un groupe d'éleveurs caprins de Saône-et-Loire était réuni à Chissey-les-Mâcon pour une cinquième journée dans le cadre du projet Cap'Climat Territoires. Le thème de cette réunion technique était l'adaptation des bâtiments caprins aux fortes chaleurs.

« En 1995, on faisait des bâtiments pour abriter les animaux du froid en hiver ; aujourd'hui, ces bâtiments doivent les protéger des fortes chaleurs en été », résumait Sylvain Chopin dont l'exploitation accueillait le groupe. De fait, le changement climatique tend à rendre obsolète certaines préconisations passées. C'est par exemple le cas pour le fameux effet cheminée utilisé pour la ventilation naturelle. L'air frais entre par les côtés, puis se réchauffe au niveau des animaux avant d'être aspiré vers le haut où il ressort à travers le faîtage. Mais avec une toiture très chaude en été, la sortie d'air par le haut n'opère plus. *« Mieux vaudrait alors un effet vent par lequel l'air entrerait d'un côté pour ressortir de l'autre à travers le pan de mur opposé »*, expliquait Morgane Lambert, de l'Institut de l'Élevage. À elle seule, une chèvre émet 1,7 litre d'eau par jour dans l'atmosphère. *« Un mauvais renouvellement d'air entraîne une augmentation de l'humidité, mais aussi du CO_2 et de l'ammoniaque et favorise le développement du microbisme »*, indiquait l'experte.

Le stress thermique commence dès 20-25 °C

Les effets du stress thermique sont nombreux : baisse de la production, des taux, du bien-être, de la fertilité, de l'ingestion de fibres et d'eau… Le stress thermique se manifeste aussi par une mauvaise répartition des animaux dans le bâtiment : augmentation de la compétition autour des abreuvoirs, baisse de motivation au moment des repas, moins de déplacements. Ces changements de comportement entraînent concentration des déjections, risques accrus de maladies… Les chèvres incommodées par le stress thermique halètent et leur fréquence respiratoire s'accélère. *« Chez les ruminants, le rumen est un peu comme un radiateur, ce qui les rend particulièrement sensibles au stress thermique. Une chèvre se retrouve en stress thermique dès que la température atteint 20-25 °C ce qui est très fréquent »*, souligne Caroline Sauvageot, animatrice du projet Cap'Climat Territoires à l'Idele.

Quatre paramètres d'ambiance

Le stress thermique ne dépend pas que de la température. Dans un bâtiment, quatre paramètres d'ambiance sont impliqués dans le stress thermique. *« Il y a aussi l'humidité, la vitesse de l'air, les rayonnements (directs et indirects) »*, énumère Morgane Lambert. Il existe un indicateur chiffré qui prend en compte ces quatre paramètres. Il s'agit du HLI (*Heat Load Index*). Plus facile à calculer, le THI (*Temperature Humidity Index*) n'intègre que la température et l'humidité. Outre ces deux index scientifiques, le stress thermique peut être détecté en observant la répartition des animaux dans le bâtiment. Leur position est aussi révélatrice. Les caprins incommodés par le stress thermique ont tendance à rester debout ou assis, cherchant à surélever le poitrail. Des animaux qui halètent avec la bouche ouverte sont le signe d'alerte ultime.

Abreuvement, densité, places au cornadis

Le projet BatCool, porté par la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie et copiloté par l'Institut de l'Élevage et la chambre d'agriculture de l'Aveyron, s'est appuyé sur l'expertise d'une soixantaine de bâtiments caprins et ovins sur la moitié sud de la France. Température et humidité y ont été enregistrées en continu. Des cartographies de confort thermique intégrant les vitesses d'air et les rayonnements ont été établis dans chaque ferme. Un suivi de troupeau avec score de halètement et données de production a été effectué dans les fermes expérimentales… *« Ces travaux ont permis d'établir des recommandations d'aménagements des bâtiments face aux fortes chaleurs »*, présentait Morgane Lambert. Les premières recommandations à respecter concernent l'abreuvement qui doit permettre un accès aisé et illimité à l'eau. *« Les abreuvoirs individuels à pipette sont à éviter et c'est bien d'avoir quelques bacs d'abreuvements collectifs (à réserve) »*, débute Morgane Lambert. On recommande un abreuvoir individuel pour 20-25 chèvres et un bac en sortie de traite en plus est l'idéal. En termes de densité des animaux, il faut compter entre 1,65 et 2 mètres carrés par chèvre. Le manque de place augmente le risque que des chèvres se couchent aux endroits les moins confortables. Au cornadis, c'est 33 cm par animal et il faut disposer d'une place à l'auge par chèvre.



Dans l'ordre, l'Institut de l'élevage recommande dans un premier temps de s'assurer du respect des préconisations en termes d'abreuvement et de densité. Le deuxième aspect sensible est le rayonnement suivi de la ventilation qui doit être irréprochable. Ventilation mécanique et brumisation ne sont que des solutions de secours.

La chasse aux rayonnements solaires

Pour prévenir le stress thermique dans un bâtiment, il faut en priorité faire la chasse aux rayonnements du soleil à l'intérieur des aires de vie. Les premières accusées sont les tôles translucides qui, en même temps qu'elles laissent passer la lumière, provoquent une augmentation des températures à l'intérieur de l'ordre de 0,7 °C par rapport aux bâtiments qui n'en disposent pas, *« ce qui est énorme »*, relève l'experte. *« Aujourd'hui, on recommande de privilégier l'apport de lumière par les côtés »*, indique l'intervenante. *« Les translucides de toit peuvent être repeints en blanc, de préférence de l'intérieur »*, conseille-t-elle. L'autre source de rayonnement réside dans de grandes ouvertures au sud et à l'ouest laissant entrer le soleil jusque sur les aires paillées. Outre le fait de surchauffer l'aire de vie, l'entrée du soleil crée des contrastes lumineux que les animaux détestent. Un des moyens les plus efficaces de remédier à ce type de rayonnement, c'est de créer des débords de toiture au sud. Ces débords sont très efficaces, sachant que c'est un long pan exposé sud-ouest qui réchauffe le plus un bâtiment.

Rien de tel qu'une bonne ventilation naturelle

Dans la lutte contre le stress thermique, la ventilation n'intervient qu'après avoir réglé les problèmes de rayonnements. La ventilation naturelle est la meilleure et doit être optimisée dès la conception du bâtiment en limitant les largeurs et les volumes. Il faut également bien dégager les façades et ouvrir totalement les façades et les faîtières — pare pluie protégeant des intempéries. Il existe aujourd'hui des bâtiments totalement ouverts, façon parasol. L'idéal est néanmoins de privilégier les solutions modulables pour s'adapter à tous les climats avec, par exemple, des longs pans ouverts équipés de rideaux enroulables ou de type ascenseurs. *« Sur des bâtiments existants, certains éleveurs ont fait le choix d'ajourer les bardages en retirant des planches ou en créant des volets ouvrants »*, signalait Morgane Lambert.

Solutions de secours…

« La ventilation mécanique est une solution de secours qui apporte du confort aux animaux, mais elle ne fait pas de miracle », poursuit l'experte. Quant à la brumisation, elle ne doit intervenir qu'en dernier recours, *« à condition que le bâtiment soit irréprochablement ventilé »*, complète-t-elle en rappelant qu'elle ne fait pas baisser la température.

Parmi les autres grands enseignements de cette journée, il faut avoir à l'esprit que *« l'isolation n'empêche pas la chaleur de rentrer »*, recadre Morgane Lambert. *« Elle a seulement un pouvoir tampon »* qui fait que la chaleur est décalée dans le temps ce qui permet d'atténuer les amplitudes thermiques. La végétalisation des abords de bâtiments est également une piste pour lutter contre les rayons du soleil, *« à condition de ne pas gêner la ventilation naturelle »*.

Marc Labille





// JOURNÉES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE DANS L'YONNE

89

À la découverte d'innovations, de trucs et astuces

Les portes ouvertes bâtiments d'élevage sont le rendez-vous incontournable du début d'année. Cette année quatre exploitations ouvrent leurs portes du 10 au 14 février en élevages caprins, bovins lait, ovins et bovins viande.



Chambre d'agriculture de l'Yonne / Alysé

60 chèvres de race alpine se trouve sur l'exploitation.

Parmi les élevages qui ouvrent leurs portes pour les journées portes ouvertes bâtiments d'élevage, on retrouve Les demoiselles de Manue, une exploitation caprine à Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe, qui accueillera les visiteurs le mardi 11 février.

Après huit années passées en tant que conseillère CerFrance, Emmanuelle Toussaint s'installe avec un cheptel à taille humaine. Des études agricoles lui ont permis de découvrir l'élevage. Elle effectue ainsi différents stages lui permettant de se perfectionner dans le domaine de la transformation fromagère et de confirmer sa passion pour l'élevage caprin. Ce dernier lui correspond mieux, avec des investissements un peu moins lourds et un retour sur investissement plus rapide.

Les différentes expériences professionnelles lui ont permis de mûrement réfléchir son projet, dont l'objectif était clair : concilier vie de famille avec ses deux jeunes enfants et un mari double actif. Le choix a été assumé et la décision de se lancer dans un élevage de chèvres à taille humaine, avec 100 % du lait transformé et vendu en local a été pris en 2020. Les travaux ont débuté en mai 2022, et les premiers fromages ont été vendus en juin 2023.

Le choix d'un bâtiment neuf, bien équipé, avec salle de traite et fromagerie pour la transformation était une nécessité qu'il a fallu assumer financièrement. Des équipements simples, mais efficaces, avec une maîtrise des coûts étaient un impératif, pour mener à bien ce projet. La recherche de fournisseurs, les subventions optimisées et les taux bancaires adaptés ont permis une validation du projet par la banque. Les coûts des matériaux ont énormément augmenté durant cette période, et le budget initial a été dépassé. Il fallait absolument vendre des fromages rapidement pour honorer les dernières factures.

La création d'un savoir-faire

Emmanuelle a suivi de nombreux stages et formations en fromagerie fermière. Bien qu'elle ait un savoir-faire dans le domaine de la cuisine et de la pâtisserie, il fallait produire des fromages de qualité, puis assurer la commercialisation des produits.

La gamme de fromages basée sur une fermentation lactique (crottins, bûches, pyramides, cendrés) et une grande variété d'affinage permettent de satisfaire un large panel de clients.

Vendus sur place, ou sur les marchés locaux, mais également dans les petites et moyennes surfaces du secteur de Saint-Sauveur, Toucy et Saint-Amand-en-Puisaye, les fromages ont rapidement trouvé des clients attitrés ou de passage en période estivale, avec une forte demande à partir du mois de mai. Les mises bas sont programmées sur le mois d'avril de façon à bénéficier d'un maximum de lait de mai à juillet. En hiver, les chèvres en lactation longue produisent toujours du lait pour faire face à la demande.

Sur l'exploitation, on retrouve 60 chèvres de race alpine, sur 4 ha de pâtures attenantes à la chèvrerie, nourries à base de foin récolté autour de l'exploitation, avec des compléments à base de céréales. Le bâtiment est composé d'une structure et d'un bardage en bois de 16 m par 36 m avec deux aires paillées séparées par un couloir central pour la distribution des fourrages. À l'intérieur se trouve une salle de traite monoquai en traite arrière équipée de 18 postes.

Sur l'exploitation se trouve aussi un laboratoire de transformation avec un sas d'entrée, une pièce pour l'emprésurage et l'égouttage des fromages, une pièce pour l'affinage, une laverie et une chambre froide avec une régulation thermique et hygrométrique pour la régularité des fromages produits.

Chambre d'agriculture de l'Yonne / Alysé

// POLYVALENCE

Trois troupeaux réunis en un seul bâtiment

C'est une stabulation aux dimensions peu communes qui est sortie de terre, non sans mal, au Gaec de l'Authre à Ytrac, près d'Aurillac, dans le Cantal. Une conception qui conjugue bien-être animal, luminosité, travail simplifié…

Dans la nouvelle stabulation du Gaec de l'Authre à Ytrac, dans le Cantal, à l'ouest d'Aurillac, qui compte un troupeau de 500 bêtes sur 235 ha, on pourrait s'entraîner au 100 mètres ou encore installer à chaque bout une cage de foot, le bâtiment affichant 120 mètres de long par 31 de large (et 10 m au faîtage). Un petit air de cathédrale sans encens mais surtout une nécessité pour rassembler dans une même et seule structure, sur aire paillée, les 210 mères salers et leurs veaux (séparés dans des parcs), issu du regroupement de trois exploitations, celles de Pierre Faucher, de son cousin Richard Fau et de Bruno Baladier, qui devrait bientôt faire valoir ses droits à la retraite. Installés en 2020 en Gaec, les deux cousins rejoints par leur associé ont dû cependant attendre janvier 2024 pour pouvoir rentrer leurs animaux dans le bâtiment. La faute à un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) au sein duquel l'emplacement de la stabulation, en proximité immédiate des anciens bâtiments, était cartographié en zone agricole protégée. *« Personne n'avait été sur le terrain pour s'assurer de la situation avant d'élaborer ce PLUi, même nous, on n'était pas au courant »*, confie Pierre. Déplacer le projet en hauteur pour s'extraire de cette zone ? Impossible sauf à se coller à la maison d'habitation du propriétaire des terrains. Il a donc fallu s'armer de patience et de perspicacité pour faire bouger les lignes et faire réviser le PLUi.



P. Olivieri

Le pan sud du bâtiment ouvert sur toute sa longueur, un vrai plus pour la luminosité et l'ambiance, mais perfectible les jours de forte humidité, selon les trois associés, ici avec Vincent Charbonnel.

Retard à l'allumage

Trois ans auront ainsi été nécessaires avant que les travaux puissent débuter mi-2023. Avec comme fil conducteur pour la conception de ce projet : le regroupement des animaux, leur bien-être avec des aires de vie qui approchent les 13,30 m² par couple (mère-veau) et un système en aire paillée *« qui vit avec l'air extérieur »*, ainsi que la simplification du travail des éleveurs, précise Vincent Charbonnel, conseiller bâtiments de la Chambre d'agriculture qui a accompagné le Gaec. En effet, particularité de la stabulation, outre sa taille : un pan Sud entièrement ouvert permettant un renouvellement très important de l'air intérieur, gage de litière propre avec, même en plein hiver, lors des journées ensoleillées, une luminosité des plus appréciables confortée par l'insertion de panneaux translucides. Le bâtiment comprend également une partie de stockage du fourrage.

Un air sain dans un bâtiment semi-ouvert

« Le défi a été de concilier les règles d'urbanisme (imposant un décroché de toiture par exemple, N.D.L.R.), *une architecture compatible avec une charpente en bois et une centrale photovoltaïque (de 500 kW), la façon dont les éleveurs souhaitaient travailler, en aire paillée… le tout en imaginant un bâtiment évolutif qui permette d'aménager un jour si besoin, un appentis, des logettes… »* expose Vincent Charbonnel qui confie avoir réalisé plusieurs esquisses avant d'arriver à des plans conformes avec cette commande multifactorielle. Sachant que parallèlement, l'ancienne étable entravée a été agrandie et aménagée pour engraisser les vaches destinées au Label rouge salers et accueillir des broutards. Même s'ils ne disposent que de peu de recul, Richard Fau et Pierre Faucher apprécient le gain de temps libéré par cette nouvelle installation, du temps accru pour la surveillance et le soin aux animaux. *« Le dimanche, on se limite à repousser le fourrage et à surveiller les bêtes »*, ajoute Pierre. Seul bémol : par temps fortement pluvieux, une brume humide parvient à rentrer dans le bâtiment, d'où la réflexion des éleveurs en faveur de l'installation d'un filet brise-vent électrique, comme celui déjà opérationnel sur l'ancien bâtiment. Coût du bâtiment : 670 000 € (hors photovoltaïque), que les deux jeunes éleveurs n'auraient pu consentir sans l'apport de la production d'énergie photovoltaïque, et ce malgré les aides du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA) à hauteur de 43 %. *« Clairement, c'est l'électricité qui paie le bâtiment et pas les vaches… »* relève Richard Fau, tout en regrettant les retards pris dans le paiement de cette électricité pourtant déjà injectée dans le réseau EDF. *« En ce moment, on fait l'avance de trésorerie… »* regrette-t-il.

P. Olivieri







Suivez-nous sur notre page Facebook

// JOURNÉES BÂTIMENTS EN CÔTE-D'OR

21 Lundi, on attaque

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise ses journées bâtiments du 27 au 30 janvier. Des échanges sur l'énergie photovoltaïque sont notamment programmés.

Six exploitations côte-d'oriennes ouvrent leurs portes la semaine prochaine pour des visites bâtiments aussi instructives que conviviales. Le programme de ces journées est détaillé dans l'encadré ci-joint. Aujourd'hui, nous mettons en avant l'une des interventions de la semaine, celle d'Aurélie Scherer, conseillère énergie à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. La remplaçante de Sylvie Lemaire fera le déplacement jeudi à Lantilly, près de Semur-en-Auxois, pour présenter l'installation photovoltaïque du Gaec Les Perchottes et répondre à toute interrogation sur le solaire. *« Et même sur l'énergie en général »*, annonce l'intervenante, *« l'agrivoltaïsme a tellement le vent en poupe que je m'attends à être questionnée sur le sujet. Bien sûr, si nous le pouvons, nous répondrons à toutes les questions »*.



Aurélie Scherer, conseillère énergie, interviendra jeudi à Lantilly.

Avant-goût

La rentabilité des panneaux photovoltaïques sur bâtiments sera probablement évoquée. La réponse à la question *« Cela vaut-il le coup de se lancer dans le solaire aujourd'hui ? »* n'est pas si simple : *« quelques précisions sont effectivement nécessaires comme par exemple l'orientation, le raccordement et plusieurs autres points importants. Cela tombe bien : la Chambre d'agriculture organise une formation sur cette thématique le 6 février à Bretenière : les participants, munis d'un fichier de calculs, pourront évaluer leur propre rentabilité à l'issue de travaux pratiques. Vous pouvez vous inscrire ! »*. Des questions relatives à la santé des animaux seront peut-être également posées : *« des éleveurs s'interrogent assez souvent sur l'impact des ondes. Un diaporama est justement dédié à ce sujet le 30 janvier à Lantilly. Un point à retenir : les ondes proviennent principalement des onduleurs, le positionnement de ces derniers peut donc avoir son importance. L'idéal est sans doute de les mettre à l'extérieur, dans un endroit bien ventilé, sachant qu'il n'y a quasiment plus d'effet au-delà d'une distance de deux mètres »*.

L'Agri-PV en force

Le dossier *« important »* du moment, c'est bien l'agrivoltaïsme (également appelé Agri-PV). Aurélie Scherer témoigne de son intérêt grandissant : *« le téléphone n'arrête pas de sonner ici, à la Chambre d'agriculture… Des sociétés nous sollicitent pour savoir comment nous fonctionnons ici, en Côte-d'Or. Nous leur répondons qu'une doctrine a été définie, avec un zonage bien précis. Dans certains secteurs, des études de sol sont nécessaires pour prendre position, pour savoir si des projets sont susceptibles de voir le jour, et c'est là que nous intervenons. Notre formation du 6 février sera également l'occasion d'échanger sur cette thématique. Des points de vigilance seront présentés aux agriculteurs au cours de l'après-midi »*.

AG

Programme

Lundi 27 janvier

10 h 30 : EARL de la Renère à Étalante (exploitation en agriculture biologique et AOP Époisses, bâtiment avec logettes matelas à eau et paille broyée, fosse béton semi-enterrée et racleur à câble. Robot de traite et case d'isolement sur paille).

14 h 30 : EARL Doudin Berthemy à Athié (aménagement d'un bâtiment existant avec mise en place de trois robots de traite, pente paillée pour le logement des génisses avec système de raclage, aménagement d'une aire de tri).

Mardi 28 janvier

10 h 30 : Gaec Laligant à Fleurey, Mont-Saint-Jean (extension d'une stabulation structure métallique pour loger 35 vaches allaitantes en aire paillée intégrale. Cases à veaux, cases de vêlage, caméra de surveillance sur rail. Bâtiment semi-ouvert avec filet brise-vent sur les barrières, système de contention avec demi-cercle sur le même site).

14 h 30 : EARL Benoist Jean-Philippe à Torcy-et-Pouligny (atelier d'engraissement pouvant loger 50 taurillons et 20 vaches, stabulation en aire paillée intégrale, bâtiment semi-ouvert, porte filet brise-vent automatique).

Mercredi 29 janvier

14 h 30 : Gaec Lefol à La Roche-Vanneau (stabulation aire paillée logeant 83 places en bipente fermée, cases à veaux et cases de vêlage. Caméra de surveillance sur rail. Modification du bâtiment avec système de ventilation dynamique (extracteurs en faîtage pour améliorer l'ambiance). Réflexion et réaménagement du bâtiment en vue d'améliorer les performances sanitaires (abreuvement, logement, ventilation…). Intervention du GDS sur l'aspect sanitaire et ambiance du bâtiment.

Jeudi 30 janvier

10 heures : Gaec Les Perchottes à Lantilly (stabulation en aire paillée intégrale logeant 60 mères, et 77 jeunes bovins). Cases à veaux et cases de vêlage. Toiture en panneaux photovoltaïques. Atelier d'engraissement (400 places reparties sur plusieurs bâtiments).

DIJON CÉRÉALES
À VOS COTÉS POUR VOS EXPLOITATIONS

Notre expertise en agroéquipement, combinée à une équipe de conseillers fait la différence.

NOS SERVICES ET GAMMES À VOTRE DISPOSITION

CONSEIL, DIAGNOSTIC, ANALYSE DE VOS PROJETS, PRODUITS & SERVICES

- Bâtiments, plein air et quincaillerie.
- Drainage, hygiène et conservation des fourrages.
- Stockage, équipements vétérinaires et gamme avicole.
- Surveillance, détection des chaleurs, caméra, protection des troupeaux.



UN ÉQUIPE DE PROXIMITÉ
Plateforme Pouilly-en-Auxois
Lucas et Juliette
vous accueillent et vous conseillent
du lundi au vendredi
8h00-12h00 & 13h00-17h30
03 80 90 76 00

DES EXPERTS AGROÉQUIPEMENT À VOTRE ÉCOUTE



Daniel Bouiller
06 23 56 64 13
daniel.bouiller@dijon-cereales.fr
Secteur : Dijon Céréales

Sébastien Renaud
06 86 28 10 07
sebastien.renaud@dijon-cereales.fr
Secteurs : Morvan - Arnay - Liernais

Arthur Pharaboz
06 71 60 35 37
arthur.pharaboz@dijon-cereales.fr
Secteurs : Auxois Sud - Pouilly - Vallée de l'Ouche - Vitteaux - Epoisses - Semur

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

// TRAITE ROBOTISÉE

L'installation d'un robot de traite dans un bâtiment doit être le fruit d'une mûre réflexion

À la clé : du temps de travail gagné au quotidien, un meilleur confort de travail pour l'éleveur et des animaux moins stressés.

Une conception de bâtiment optimisée autour du robot de traite

« Souvent, on installe un robot sans avoir vraiment pris le temps de réfléchir à sa façon de travailler dans son bâtiment avec ce nouvel équipement, à la manière d'intervenir sur les animaux et aux moyens de réduire la perte de temps » a expliqué Tanguy Morel, chef de projet Bâtiment d'élevage à l'Institut de l'élevage lors d'une conférence proposée au Sommet de l'élevage.

Le spécialiste rappelle les bases d'une conception optimisée : *« Il s'agit d'optimiser l'organisation générale en privilégiant l'accès aux prairies, à l'alimentation, l'accès des éleveurs et du laitier, la gestion du bâtiment et l'évolutivité de ce dernier. Il faut aussi veiller à limiter le stress des animaux, optimiser la circulation des vaches, faciliter le travail de l'éleveur et bien évaluer le budget »*.

Limiter le stress des vaches

On peut agir sur le stress des primipares avec un robot dédié dans les grands troupeaux, dès 3 stalles à raison de 50 vaches par stalle, ou à l'aide d'une zone de logement spécifique en l'absence de robot dédié. Il recommande un logement spécifique (couchage sur sol profond, une alimentation facilitée et un même bâtiment avant et après vêlage) pour les vaches sensibles, les taries avant vêlage et les débuts de lactation.
Pour limiter le stress des vaches, Tanguy Morel invite les éleveurs à rendre le lieu de traite *« visible, intégré ou connecté au logement »*, à opter pour une ventilation suffisante dans l'environnement du robot, à favoriser les courants d'air en période chaude et ainsi réduire la concentration de mouches, à éviter de coller la laiterie au robot.

Les éleveurs doivent veiller à optimiser la circulation des vaches à l'aide de couloirs d'accès suffisamment larges (4,5 à 5 m derrière l'auge et 3,5 m à 4 m pour les couloirs arrière) pour faciliter l'accès au robot tout en évitant au maximum les obstacles à l'entrée du robot. Des barrières peuvent être utiles à l'entrée du robot pour guider les vaches et éviter qu'une dominée se fasse éjecter par une dominante, comme à la sortie d'ailleurs.

Pour faciliter le travail des éleveurs, le spécialiste en bâtiment invite à intégrer dans la réflexion : l'accès au robot au bâtiment et la projection sur des actions à réaliser (aller chercher une vache à traire, trier et déplacer une vache, placer les animaux au pédiluve, parer, raser les mamelles et queues...).

Outre l'hygiène générale du logement des vaches (à nettoyer efficacement, en évitant l'humidité stagnante), l'éleveur devra choisir entre pédiluve géré indépendamment du robot ou un pédiluve en sortie de robot.

Évaluer le budget total

Enfin, l'installation d'un robot étant un lourd investissement, l'évaluation du budget total de l'installation est à prendre en compte. Au coût du robot s'ajoutent en effet d'autres éléments comme l'achat et l'installation d'un nouveau compteur électrique, le coût de la maçonnerie, des raccordements (eau, eaux usées internet...), l'installation d'un local technique proche du robot et d'un bureau, reconstruction d'une nouvelle laiterie ... C'est aussi le moment de se pencher sur la gestion des effluents et sur les besoins en logements complémentaires (animaux fragiles...) et en équipements supplémentaires (groupe électrogène, barrières et portes de tri ...). Enfin, il faut aussi intégrer les coûts de fonctionnement, le renouvellement dans 12 ans : *« De 180 000 € pour le robot seul, le coût d'investissement total peut doubler, sans parler des coûts de fonctionnement qui augmentent largement »* indique Tanguy Morel.

Véronique Gruber



Émeline Bignon

L'installation d'un robot étant un lourd investissement, l'évaluation du budget total de l'installation est à prendre en compte.

Conseils

Placez l'accès à la pâture le plus proche possible du robot. La partie déjection doit être installée à l'opposé du robot. En système raclé, pour éviter le piétinement de lisier, faire en sorte que les racleurs démarrent avec la charge la plus faible possible devant le robot de traite. En boxe paillé veiller à ce que la circulation des animaux soit correcte et à laisser un passage pour le laitier.
Il existe deux types de conception : les aires paillées en pignon de bâtiment (plutôt longs) où le robot peut être central ou installé ; dans ce type de bâtiment la ventilation est plutôt bonne. L'installation des box en latéral double la largeur du bâtiment, et nécessite de gérer la ventilation de la laiterie et autour des robots.


BECKER Frères
ARRIVAGE
LOTS DE TÔLES ISOLÉES DÉCLASSÉES
Panneau sandwich toiture et bardage ép. 60 à 80 mm, à partir de 18 €ht/m².
Possibilité 1er choix
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr


BATMETAL
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
VOTRE INTERLOCUTEUR LOCAL
PIERRE-EMILE MALDANT
BÂTIMENTS AGRICOLES, VITICOLES ET INDUSTRIELS :
CHARPENTE — COUVERTURE
BARDAGE — PHOTOVOLTAÏQUE
21270 Pontailler-sur-Saône — 03 80 31 60 26 — contact@batmetal.fr

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
+ de 30 ans de réalisation

BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES
14, Rue de la Perdrix - 21140 Semur-en-Auxois - Tél. 03 80 97 17 70
contact@crai21.com

// ABREUVEMENT

Bien réfléchir au positionnement des abreuvoirs

Le positionnement des abreuvoirs dans le bâtiment d'élevage sera déterminant pour l'hydratation optimale des animaux. Ils doivent être le moins exposés possible aux déjections et projections de paille, faciles à surveiller et à nettoyer.

L'abreuvement est déterminant dans la santé des animaux d'élevage été comme hiver. Le positionnement des abreuvoirs dans le bâtiment d'élevage est stratégique pour permettre à chacun de boire en fonction de ses besoins. L'eau doit être présente en quantité suffisante mais également être de qualité. Dans cet objectif, Éliane Gardon, conseillère bâtiment à l'EDE du Puy-de-Dôme recommande aux éleveurs d'abandonner les abreuvoirs collectifs de grosse capacité et en Polyéthylène haute densité (PE-HD). *« Ils contiennent une grosse quantité d'eau qui est gaspillée lors de la vidange pour l'entretien. La matière n'étant pas totalement lisse, ils sont aussi plus difficiles à nettoyer. »* Les abreuvoirs collectifs avec un revêtement intérieur en inox et un gros débit sont à privilégier. D'une capacité réduite, ils permettent néanmoins d'accueillir plusieurs animaux à la fois grâce à leur longueur allant jusqu'à 5 mètres. Leur dimension et leur nombre sont déterminés en fonction de la taille du troupeau. *« Un bac classique de 2,2 m est prévu pour 20 vaches. Dans un troupeau de 30 vaches par exemple, il faudra en prévoir deux. »* Leur plus faible capacité permet aussi un remplissage plus régulier offrant une eau toujours fraîche sans jamais être stagnante. De même, Éliane Gardon conseille de prévoir un système de protection antigel pour protéger à la fois l'abreuvoir en lui-même mais aussi les vaches. *« Elles sont comme nous, elles n'aiment pas boire une eau glacée en hiver. Cela peut occasionner des troubles digestifs. »* Il existe des abreuvoirs avec une résistance sous le bac permettant de tempérer l'eau et éviter qu'elle ne gèle. Il peut être doublé par un système antigel à la conduite.

Où placer les abreuvoirs ?

L'équipement ne fait pas tout. L'emplacement des abreuvoirs a son importance pour permettre aux vaches de boire correctement, préserver la qualité de l'eau et le matériel. Dans les bâtiments en logettes, les abreuvoirs doivent être placés de préférence dans les passages. Dans le cas de logettes dos à dos, Éliane Gardon conseille de le ou les placer entre la première rangée de logettes et les cornadis. *« Il ne doit pas dépasser dans la logette ou il va gêner la vache qui va être couchée derrière. »* Dans le cas des aires paillées, l'abreuvoir doit être accessible depuis l'aire de raclage et surtout pas depuis l'aire paillée. *« Il doit être à la limite de l'aire de raclage et on protège l'arrière avec des bastaings en bois. Il faut éviter que les vaches ne boivent depuis l'aire paillée sinon elles vont souiller la litière. »* Lors de l'installation, il est également conseillé de prévoir une alimentation indépendante pour chaque abreuvoir. *« Cela permet de fermer l'arrivée d'eau en cas de fuite sur un abreuvoir, sans condamner tous les autres. »*

Mélodie Comte



EDE 63

Une alimentation indépendante pour chaque abreuvoir est conseillée.



// AMIANTE

L'ami qui hante...

Depuis 1997, l'usage d'amiante est interdit en France. Malgré tout, il est encore possible d'en trouver dans les toitures, les faux plafonds ou encore les gaines de ventilations. Mais, qu'implique sa présence et surtout, comment s'en débarrasser… dans les règles ?

Selon l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation et de la santé (ANSES), *« l'amiante est un minéral fibreux de la famille des silicates, minéraux très répandus dans la croûte terrestre. Présents naturellement dans les roches, les silicates extraits sont ensuite transformés en fibres minérales par un processus mécanique pour pouvoir être utilisées par l'industrie »* (*). Ce matériau fut donc largement utilisé à partir des années 1860 dans l'industrie du textile puis dans celle du bâtiment à partir des années soixante-dix, dans l'Hexagone et à l'étranger. En effet, la fibre d'amiante présentait des avantages indéniables : coût d'extraction faible, résistance au feu, faible conductivité thermique et électrique, etc. De par ses qualités, elle fut utilisée dans la fabrication d'isolant thermique, de faux plafonds ou encore de plaques ondulés ainsi que de canalisations. Mais, en 1997, tout change lorsque l'amiante est classé cancérogène (*) par le Centre International de Recherche sur le Cancer et suivit par l'interdiction totale de son utilisation en France (*). Quelques années plus tard, une directive européenne interdit également son utilisation pour tous les pays membres à partir de 1er janvier 2005 (*).



Isabelle Degroote conseillère bâtiments CA89

Bâtiment agricole avec une toiture en fibro récent.

Quels sont les dangers ?

Si l'amiante est donc proscrit dans les textes depuis longtemps, ce matériau est encore présent dans un certain nombre de bâtiments. Mais, quels sont les risques de l'amiante ? Pour répondre à cette question, la Ligue contre le cancer détaille (*) : *« Lorsque l'amiante est endommagé, des microscopiques particules, invisibles à l'œil nu, sont dans l'air et peuvent être respirées. Plus la particule sera petite, plus elle pourra pénétrer dans les voies respiratoires. Plus la fibre est longue et fine, plus le corps humain aura de la difficulté à l'évacuer. Une fois arrivé dans les voies respiratoires, les particules peuvent interagir avec les cellules des organes où elles se trouvent (dont le larynx, les bronches, les poumons et la plèvre) ou avec des cellules sanguines qui peuvent alors les disséminer vers d'autres organes (dont les ovaires, le colon, le rectum, l'estomac) et développer des maladies. L'amiante peut être responsable de différentes pathologies, notamment au niveau pulmonaire. Les maladies surviennent généralement plusieurs années après l'exposition à l'amiante »*. En résumé, c'est l'inhalation des fibres volatiles qui peuvent déclencher certaines maladies. À cause de cela, il est obligatoire de respecter certaines étapes avant toute intervention.

Dans quelles conditions ?

Dans un premier temps il faut réaliser obligatoirement un repérage avant travaux (RAT) depuis le 18 juillet 2019 (*) et pour le *« bricolage »* fait soi-même, il est fortement préconisé de réaliser un diagnostic par un professionnel avant toute intervention afin de cibler les endroits où se trouverait potentiellement de l'amiante. Sur ce point, il est indispensable de se renseigner avant tout choix d'une entreprise, car les diagnostiqueurs ainsi que les organismes réalisant les travaux doivent être certifiés (voir encadré pour les conditions de certifications).

Pour mémoire, l'organisme de travaux doit obligatoirement être différent du diagnostiqueur (*). Le diagnostic permettra notamment de déterminer le niveau de risque et donc les conditions dans lesquelles les travaux seront effectués. Ainsi, trois niveaux de risques existent (*) : *« Premier niveau : empoussièrement dont la valeur est inférieure à 100 fibres par litre ; Deuxième niveau : empoussièrement dont la valeur est supérieure ou égale à 100 fibres par litre et inférieure à 6 000 fibres par litre ; Troisième niveau : empoussièrement dont la valeur est supérieure ou égale à 6 000 fibres par litre et inférieure à 25 000 fibres par litre »*. D'ailleurs, ces niveaux seront potentiellement mis à jour au fur et à mesure des travaux comme le stipule l'article Article R4412-99 : *« les résultats de son évaluation des risques pour chaque processus dans le document unique d'évaluation des risques. Il le met à jour à chaque*

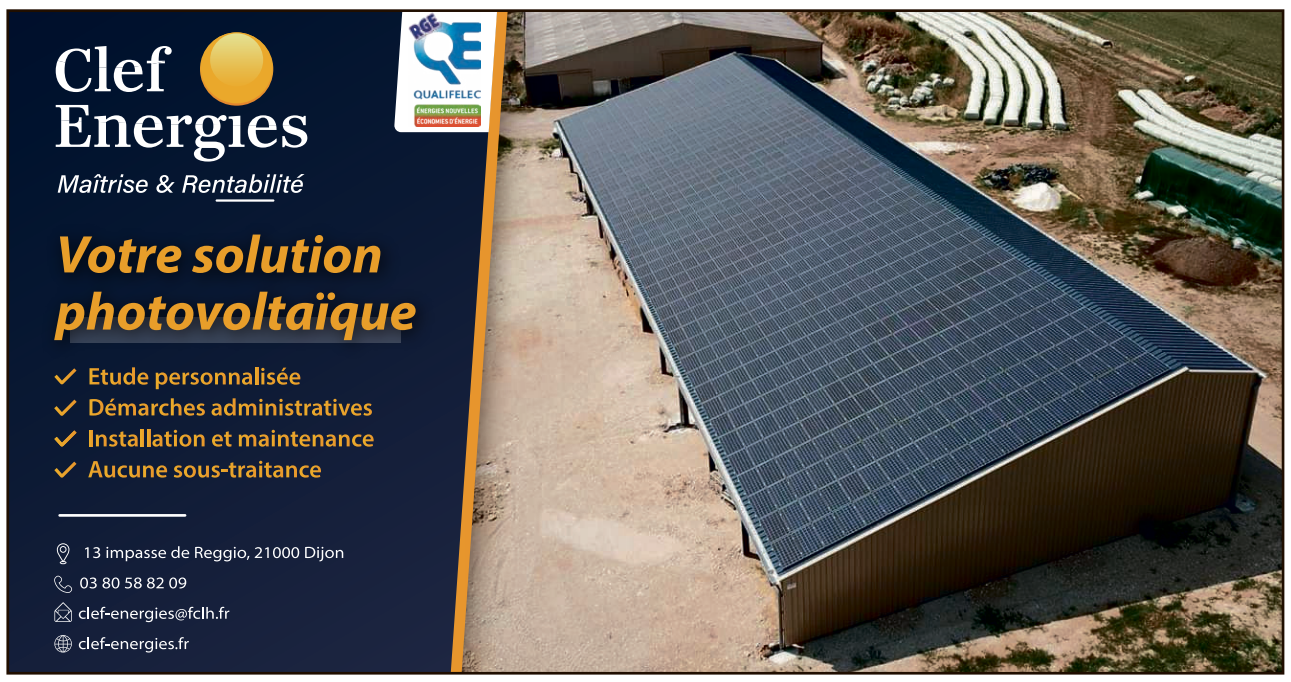
Les conditions de certifications

En France, il existe uniquement trois organismes délivrant et contrôlant les certifications des entreprises : Afnor, Qualibat ou Global Certification. La certification se base sur la norme NF X 46-010 (août 2012) pour les « Travaux de traitement de l'amiante. - Référentiel technique pour la certification des entreprises. - Exigences générales ». Si les conditions de cette dernière sont satisfaisantes, l'organisme certificateur délivre ou maintient une certification, conditionnée par la norme NF X 46-011 (décembre 2014) « Travaux de traitement de l'amiante - Modalités d'attribution et de suivi des certificats des entreprises ». (Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises - article 1). Là, ils seront attestés soit SS3 pour les travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante et de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant, y compris dans les cas de démolition ; ou SS4 pour les interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
voir : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000025819070

Contacts utiles

Afin de trouver les professionnels adaptés, voici des répertoires utiles :
Les diagnostiqueurs : https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action
Pour vérifier la validité de leur certification : https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action
Pour les collecteurs : https://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/rechercher-centres.aspx?ville=58000&page=resultat#
Pour les centres de traitements : https://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/rechercher-centres.aspx









Isabelle Degroote conseillère bâtiments CA89

Bâtiment présentant une toiture en fibro « anciens ».

modification de processus entraînant un changement de niveau d'empoussièrement ou lors de l'introduction de nouveaux processus ». En fonction du niveau de risque, les moyens et les coûts d'intervention ne seront pas les mêmes.

Durant les travaux, les déchets devront (*) être ramassés au fur et à mesure et conditionnés dans des emballages étiquetés (*). Puis, ils devront être évacués vers des centres spécifiques (voir encadré), le chantier devra enfin être totalement décontaminé. En fin de chantier, les documents devront être fournis par les entreprises au donneur d'ordre sont le « Bon de suivi déchets amiante » (BSDA) et le « Rapport de fin de travaux » (RFT). Le premier permettra de suivre le traitement des déchets et le second d'attester l'enlèvement de l'amiante ; ils pourront être demandés en cas de vente du bâtiment.

Au vu de tout cela, il est clair que procéder à l'enlèvement d'une toiture amiantée, par exemple, n'est pas un projet à prendre à la légère, puisqu'il requiert une certaine prospection, notamment pour trouver les organismes certifiés adéquats. Du temps et du financement (en fonction de la nature des travaux) sont donc nécessaires. Si certaines conditions ne sont pas respectées à la lettre, des sanctions sont prévues (voir encadré).

Chloé Monget et Étienne Bourgy (CA 58)

() Voir encadré « En savoir plus » pour l'accès aux liens de références.*

Les leviers financiers possibles

Afin d'éliminer l'amiante, des aides existent. Pour les particuliers, en fonction des ressources, l'Anah peut en octroyer une dans le cadre de la lutte contre le logement indique, sous certaines conditions (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1328).

Pour les professionnels, une subvention « Amiante », pour financer des équipements, existe pour les entreprises de moins de 50 salariés et dépendant du régime général (https://www.ameli.fr/nievre/entreprise/sante-travail/aides-financieres/subventions-nationales/subvention-amiante)

Outre les aides financières, des prêts spécifiques peuvent aussi être enclenchés dans le cadre de désamiantage à l'image du prêt à l'amélioration de l'habitat (PAH). Ce dernier est régi par certains critères : être occupant du logement (locataire ou propriétaire) au titre d'une résidence principale ou encore bénéficier d'une prestation familiale. Son montant est plafonné à environ 1 000 euros et ne doit pas dépasser les 80 % des dépenses engagées. Plus d'infos : https://www.msa.fr/lfp/logement/pret-amelioration-habitat

Enfin, le photovoltaïque permet de financer sur les 20 ans de contrat de rachat d'électricité, le remplacement de ces toitures amiantées.

// EN SAVOIR +

Retrouvez tous les liens de référence sur notre site www.agribourgogne.fr ou en utilisant le QR Code ci-dessous

Sanctions

Pour mémoire, la déclaration sur le site « trackdechets.beta.gouv.fr » pour les déchets d'amiante est obligatoire. Si cela n'est pas fait ou si la déclaration est erronée, des sanctions sont possibles (et cumulables) : 4 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende (personne physique) ou 750 000 euros d'amende (personnes morales) ; amende prévue pour les contraventions de 4e classe est d'un montant de 750 euros (personne physique) ou 3 750 euros (personnes morales).

D'autres sanctions sont prévues dans le cas de non-respect de la réglementation du traitement des déchets : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074220/LEGISCTA000006143752/ (voir sous section 2)

// AMIANTE

Les grandes étapes

1 - Le diagnostic amiante

Il est obligatoire avant travaux afin d'établir les conditions et donc le coût de l'intervention. Le coût du diagnostic par une entreprise certifiée s'élève à environ 500 euros HT.

2 - Trouver une entreprise certifiée pour réaliser les travaux

Pour rappel, l'entreprise réalisant les travaux doit être totalement indépendante de celle ayant réalisé le diagnostic. En fonction de la nature des travaux, l'entreprise devrait avoir une certification dite « sous-section 3 » (ou SS3) pour le démantèlement et le retrait d'amiante ou une certification dite « sous-section 4 » (ou SS4) pour le remplacement partiel d'éléments (aucun démantèlement ou retrait n'est compris avec cette certification). Le coût des interventions sera déterminé par la nature de ces dernières, mais le désamiantage d'une toiture fibrociment amiantée qui est compris entre 35 et 75 € HT/m².

3 - Fin de travaux

L'entreprise de désamiantage doit déposer, emballer, transporter et traiter en centre d'enfouissement agréé les matériaux amiantés. Une fois cela fait, elle doit fournir au donneur d'ordre deux documents :

- le Bon de suivi déchets amiante (BSDA) ou est mentionné les dates de dépose, transport, centre de traitement et qui a réalisé ces opérations ;
- le Rapport de fin de travaux (RFT) est également fourni et transmit pour clôturer le chantier de désamiantage.

4 - Suivi des déchets et sanctions

Le BSDA permettra de suivre le traitement des déchets via la plateforme développée par le ministère de la Transition Écologique. Voir : https://trackdechets.beta.gouv.fr/

Plus d'infos sur : https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R66705

https://faq.trackdechets.fr/informations-generiques/les-fondamentaux/quest-ce-que-trackdechets

// AMIANTE

FAQ

Ai-je le droit de percer ou de découper des plaques contenant de l'amiante afin de rénover mon bâtiment ? Puis-je confier cette tâche à mon salarié ?

> Non, sauf si vous répondez aux mêmes obligations que les entreprises qui exécutent ce type de travaux sur matériaux amiantés : suivi d'une formation spécifique au risque amiante, élaboration d'un protocole opératoire transmis l'inspection du travail avant travaux.

Ai-je le droit de déposer une toiture et/ou un pignon en fibrociment amianté en vue de les remplacer ?

> Non, ces travaux de retrait, comme les travaux de démolition, sont susceptibles d'émettre des fibres d'amiante. Ils doivent être confiés à une entreprise certifiée.

Puis-je vendre un bâtiment contenant de l'amiante ?

> Oui, il n'y a pas d'interdiction de vendre un bâtiment avec des matériaux amiantés. Par contre, il est interdit de vendre des matériaux amiantés, seuls, provenant de ce bâtiment.

Ai-je le droit de stocker des matériaux amiantés sur mon exploitation ?

> Oui, vous pouvez les entreposer pour une durée maximale d'un an sur palette filmée, étanche et identifiée, et en assurer l'élimination dans une installation autorisée par le code de l'environnement.

Puis-je réutiliser des matériaux contenant de l'amiante comme remblais ?

> Non, le fait de les déplacer et de les destiner à un nouvel usage est interdit. Ces matériaux devront obligatoirement être éliminés selon un circuit spécifique.





// COMMERCE DE PROXIMITÉ

Lutter contre les déserts commerciaux en milieu rural

Le commerce de proximité est en situation de fragilité dans les zones rurales. En 2021, plus de 21 000 communes ne disposent d'aucun commerce. Cela représente 62 % des communes. Ce taux était de 25 %, en 1980 (d'après l'Insee). Le nombre de commerces recule dans tous les territoires.

Sur la période 2011-2018, le nombre de débits de boissons a reculé de 22 %. Il est passé de 45 000 à 35 000 (Source : Française des Jeux). Les débits de tabac sont passés de 35 000 à 22 000 (-37 %) entre 2002 et 2020 (Source : Confédération des buralistes). Selon l'Association de pharmacie rurale, 1 000 officines ont disparu en dix ans, dont la moitié en milieu rural. Autre chiffre : en 2020, selon la direction générale des entreprises, seulement 16,4 % des communes de moins de 1 000 habitants disposaient d'une boulangerie. Cette déprise des commerces de proximité va à l'encontre de la tendance nationale. La France connaît en effet un regain d'installations de "petits commerces". Ainsi, le nombre de boulangeries est passé de 31 366 en 2009 à 33 879 en 2019 (+ 2 513), et celui des boucheries de 15 252 à 16 166 indique la Confédération générale de l'alimentation de détail. Quant au nombre d'épiceries, il est passé de 22 934 en France en 2014 à 28 661 en 2020, soit une progression de 25 % en 6 ans. Au total, plus de 25 % des habitants en milieu rural vivent dans une commune dépourvue de tout commerce. La moitié des habitants vivant dans une commune rurale doivent parcourir plus de 2,2 kilomètres pour atteindre une boulangerie, *« ce qui traduit bien une inadéquation entre les besoins de la population et les services auxquels elle a accès »* selon un rapport d'information du Sénat[1]. *« L'un des traits les plus marquants de l'évolution socio-économique des communes rurales ces dernières années est, sans conteste, la disparition progressive, voire souvent totale, des commerces »*, écrivent les sénateurs Bruno Belin et Serge Babary, auteurs du rapport. Plusieurs facteurs expliquent ce recul : déclin démographique, vieillissement de la population, manque d'attractivité, …



iStock/Jack Sooksan

Seulement 16,4 % des communes de moins de 1 000 habitants disposaient d'une boulangerie

Perte d'attractivité

La perte des commerces en milieu rural n'est pourtant pas une fatalité. Là où il en existe, la plupart se portent bien. Auditionnée par les sénateurs, la Fédération du commerce et de la distribution note une hausse de l'activité des magasins de proximité ruraux (supérettes, notamment). La situation est plus difficile pour les cafés et bars. Le nombre de licences IV est passé de 200 000 en 1960 à 40 000 environ aujourd'hui. Alors que le Gouvernement a annoncé la création de 10 000 à 15 000 licences IV gratuites pour les communes de moins de 3 500 habitants, dans le cadre de l'agenda rural présenté en septembre 2019 par le Premier ministre, à ce jour, selon les informations communiquées par la Direction générale des collectivités locales (DGCL), seules 132 licences auraient été effectivement délivrées. Le déclin commercial observé dans ces communes essentiellement rurales, déjà confrontées à des fragilités structurelles (décroissance démographique, vieillissement de la population…), accentue leur perte d'attractivité, constate l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Cela se traduit par une croissance de la vacance commerciale, avec des locaux fermés et parfois abandonnés, laissant un sentiment de dégradation du cadre de vie. Ce déclin de la commercialité observé en zone rurale conduit aussi à des difficultés d'accès à des paniers de services de la vie courante. Dans les zones peu denses, le trajet routier médian pour se rendre au pôle commercial le plus proche est de dix minutes contre 2,6 minutes dans les zones denses.



J.-C. Gutner

Le nombre de bars et cafés est passé de 200 000 en 1960 à 40 000 environ aujourd'hui.

Reconquête du commerce en milieu rural

Autre difficulté relevée par les sénateurs : *« les petites communes rurales souffrent, entre autres, du fait que les commerçants encore présents ne trouvent pas de repreneurs lorsqu'ils cessent leur activité (…) Au-delà des raisons purement structurelles (absence de clientèle, baisse de la démographie, etc.), un manque de formation des repreneurs et des moyens financiers trop limités ont notamment été relevés »*. Or, sans transmission, et donc sans dynamisme commercial, il est irréaliste pour les communes rurales d'attirer de nouveaux habitants. Plusieurs incitations, financières ou non, sont jugées nécessaires pour encourager et faciliter ces transmissions. C'est pour répondre à ces enjeux *« relatifs au maintien dans le territoire des populations fragilisées, au maintien des liens sociaux, à l'attractivité des territoires et à la réduction des trajets émetteurs de CO_2 »*, que le Gouvernement a lancé, en février 2023, un dispositif de soutien à l'installation de commerces dans des communes qui en sont dépourvues ou dont les derniers commerces ne répondent plus aux besoins de première nécessité de la population. Il s'agit du Programme de Reconquête du commerce en milieu rural. Géré par l'ANCT, ce dispositif doit apporter un soutien à l'installation d'un commerce sédentaire multiservices situé dans une commune rurale ou d'un commerce non sédentaire dont la tournée hebdomadaire prévoit un nombre minimal de jours de passage dans des communes rurales. *« Le projet doit s'inscrire en complémentarité de l'offre commerciale existante à l'échelle de la zone de chalandise en vue d'apporter de nouveaux services à la population »*, précise l'Agence.

Offre commerciale de proximité

Le soutien apporté dans le cadre du dispositif vise les dépenses d'investissement dans des projets d'installation de commerce, dont le modèle économique est jugé viable. *« Toutefois, compte tenu des spécificités intrinsèques aux zones rurales et plus particulièrement la faible densité démographique de la zone de chalandise, ces projets ne pourraient émerger sans une contribution publique »*, reconnaît l'ANCT. Ce dispositif doit contribuer à l'attractivité du territoire par l'installation d'une offre commerciale de proximité et par la lutte contre les friches, en privilégiant les projets d'installation dans des locaux vacants existants. Il est doté d'un budget de 36 millions d'euros sur trois ans. D'autres dispositifs existent. C'est le cas des zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZORCOMIR) qui permettent aux collectivités de consentir des exonérations de certaines taxes locales. 14 114 communes sont classées en ZORCOMIR, dont 88 % ont moins de 500 habitants. *« Les commerces sont bien plus que des lieux de consommation, ce sont avant tout des lieux de vie,* a déclaré Olivia Grégoire, alors ministre du Commerce, en avril 2024. *Nos commerces sont des lieux de socialisation, de rencontre et de partage auxquels nous tenons tous. Les préserver est une priorité, les accompagner est une nécessité »*.

Actuagri

(1) Rapport d'information du Sénat « attractivité commerciale en zones rurales », par Bruno Belin et Serge Babary. Mars 2022. www.senat.fr/rap/r21-577/r21-577.html

Une multitude d'initiatives

Au-delà des dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics, de nombreuses initiatives existent pour aider à la création ou à la reprise de commerces en milieu rural. Elles ont pour nom Ville à Joie, Bouge ton Coq, 1 000 cafés, Comptoir de campagne, Comm'une opportunité, Bistrot de pays etc. Ainsi Bouge ton coq soutien les associations locales qui décident de prendre en charge le commerce. 150 épiceries sont à ce jour accompagnées. Le programme « 1 000 cafés » accompagne, soutient et rassemble des cafés multiservices dans les communes de moins de 3 500 habitants. Leur point commun : être le seul café du village, proposer différents services et impliquer concrètement les élus et les habitants dans leur vie quotidienne. Le réseau rassemble à ce jour plus de 220 communes. *« Les territoires ruraux connaissent un foisonnement d'initiatives visant à recréer du lien social en proximité et à rapprocher l'offre de services et de commerces des besoins des populations »*, se félicitent les sénateurs dans leur rapport.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Transmettre son exploitation, ça se prépare !

• 29 janvier et 5 février à Châtillon-sur-Seine

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Sauveteur secouriste du travail, formation initiale

• 3 et 4 février à Châtillon-sur-Seine

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Bien accueillir un salarié

• Mardi 4 février

Le service Juridique Emploi de la FDSEA 21 propose une formation intitulée « Accueillir un salarié ». Que vous soyez nouvel employeur ou que vous ayez déjà des salariés, venez faire le point sur les démarches obligatoires qui jalonnent la vie du salarié en entreprise (droit du travail, santé-sécurité, évolution professionnelle…).

Renseignement ou inscription auprès du service Juridique Emploi : 03 80 68 67 68 / sje@fdsea21.fr .

NIÈVRE

// Hygiène sanitaire pour les produits carnés et les œufs (HACCP)

• 27 et 28 janvier

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation à Besançon, sur deux jours, axée sur l'hygiène sanitaire des produits carnés et des œufs. Ainsi, vous transportez, stockez, manipulez, commercialisez et /ou transformez des denrées agro-alimentaires d'origine animale issues de votre exploitation et vous souhaitez être en phase avec les exigences de la réglementation … ces 2 journées de formation (réglementaire) vous permettront d'aborder vos obligations sereinement.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Les aides : les comprendre pour les optimiser PAC

• 28 janvier

Cette formation complémentaire au parcours CERTI CREA vous aidera à comprendre ce qu'est la Politique Agricole Commune, comment elle s'articule et comment elle peut impacter les exploitations agricoles. Vous connaitrez toutes les aides qui en découlent et identifierez celles auxquelles vous pourrez prétendre , en cohérence avec votre système d'exploitation. Lieu : Nevers

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Webinaire : créer des visuels pertinents et accrocheurs

• 30 janvier

La Chambre d'agriculture propose une nouveauté en matière de communication dédiée aux exploitants via un webinaire pour savoir définir sa charte graphique, découvrir et s'approprier Canva, et savoir exporter, imprimer son design. Durée 1 h 30, de 12 h 30 à 14 h.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Savoir faire son plan prévisionnel de fumure avec Mes Parcelles

• 31 janvier

Afin de s'approprier les nouvelles contraintes réglementaires concernant la fertilisation et maîtriser les fonctionnalités du plan prévisionnel de fumure de Mes Parcelles, la Chambre d'agriculture vous propose une formation sur ce thème à Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Être serein avec MesParcelles pour être conforme avec la réglementation (plan de fumure et registre)

• Mardi 28 janvier

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 20 30.

// Mon installation : faire le bilan et garder le cap

• Mardi 28 janvier

À Maillot, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Laurence Barbé (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 64 45 66.

// Optimiser l'utilisation de mon matériel grâce à la télémétrie pour améliorer mes performances

• 28 janvier et 11 février

À Monéteau (SVPRO).

Contact : Marie-Estrella Mazué (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 82 93.

// Mon exploitation dans 10 ans

• 30 janvier et 10 février

À Auxerre.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 92 22 10.

// Certicrea : Maîtriser les chiffres clés de mon étude économique

• 3, 6 et 13 février (formation de 3 jours)

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 92 22 10.

// Valoriser mon matériel grâce à l'agriculture de précision pour améliorer mes performances

• Mardi 4 février

À Monéteau (SVPRO).

Contact : Marie-Estrella Mazué (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 82 93.

// Être serein avec MesParcelles pour être conforme avec la réglementation (plan de fumure et registre)

• Jeudi 6 février

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 20 30.

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Mois du reproducteur

• 6 février

Dans le cadre du Mois du reproducteur, la Sicafome (Moulins-Engilbert) propose une vente aux enchères dédiée le 6 février. 10 h 30 visite des animaux, avec un début de ventre prévu à 13 h 30. Au total, environ 50 taureaux seront mis aux enchères. Pour la SA Cadran Boischaut Marché (Châteaumeillant), la vente se déroulera le 29 janvier, et pour la SA des Grivelles (Sancoins) elle aura lieu le 12 février.

Renseignements : 03 86 84 28 75 (Sicafome)

// Recensement des chemins ruraux

• Jusqu'au 22 février

Dans le cadre du recensement des chemins ruraux, le Parc naturel régional du Morvan organise des réunions afin d'expliquer la démarche aux habitants souhaitant s'investir dans ce dernier. Ainsi divers rendez-vous sont prévus dans les mairies des villes citées : le 25 janvier à 9 h à Planchez ; le 1er février à 14 h à Marigny-l'Église ; le 22 février à 9 h à Dun-les-Places.

Renseignements : 03 86 78 79 00

YONNE

// Matinée d'échanges cédants - repreneurs

• Mardi 28 janvier

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une journée de sensibilisation à la transmission d'exploitation, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, le mardi 28 janvier, à 9 h 30 au centre d'affaires des Boutisses à Auxerrexpo. Des cédants sans repreneurs et des porteurs de projet sans structure pourront se rencontrer pour échanger. De plus, des témoins (le cédant et le jeune installé hors cadre familial sur sa structure) apporteront un éclairage via leurs expériences. Enfin des conseillers vous procureront des informations sur la transmission et l'installation.

Contact : Marc Abonnet (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 21 95.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.
Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 122{,}55 \text{ (indice 2024)}}{116{,}46 \text{ (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

21/01/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 471 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	5,11	5,32	5,21	
		300-350	4,53	4,86	4,72	+ 0,09
		350-400	4,62	4,85	4,72	+ 0,10
		400-450	4,52	4,72	4,60	+ 0,11
		450-500	4,42	4,62	4,54	+ 0,12
	R	200-250	4,57	4,64	4,60	
		250-300	4,66	4,79	4,72	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 31 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	4,39	4,55	4,48	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 189 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	3,05	3,52	3,22	+ 0,06
		- 5 ans	2,95	3,34	3,08	+ 0,09
		5 à 10 ans	2,92	3,14	3,01	+ 0,06
		+ 10 ans	2,73	3,01	2,83	+ 0,06
	R	5 à 10 ans	2,53	2,88	2,73	- 0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 691 - Taux de vente : 99 %. Seulement 3 animaux invendus.

Broutards / Laitonnes : L'offre reste insuffisante pour satisfaire les besoins des nombreux acheteurs présents. Les cours enregistrent une nouvelle hausse importante, battant ainsi des records chaque semaine. On peut toutefois regretter que certains acheteurs soient obligés de repartir à vide ou insuffsamment chargés, faute de marchandise.

Vaches / Génisses de 30 mois : Un marché de bonne qualité en général avec des acheteurs plus nombreux que d'habitude. En effet, certains anticipent déjà leurs nombre pour la mise à l'herbe du printemps. Vente rapide et fluide avec des tarifs à haussiers.
Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Une collecte des prises de sang partira du marché chaque jeudi à 16h30. (pour les animaux à vendre sur le marché le mardi suivant).
Prochain marché mardi 28 janvier. (début des transactions à 7h00).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

20/01/2025

Effectif : 111

Broutards :	(300 - 375 kg)	1230 - 1690	4,13 - 4,50
Broutards :	(385 - 460 kg)	1810 - 2010	4,32 - 4,74
Laitonnes :	(275 - 440 kg)	1230 - 1730	3,91 - 4,46
Génisses 24 - 36 mois	(560 - 765 kg)	1500 - 2600	2,54 - 3,39
Vaches :		1550 - 2060	

Commerce toujours actif en mâles et femelles à des prix qui progressent à nouveau. Vente globale. Peu d'apports en vaches maigres, tarifs plus fermes.

Bovins gras : 13	
Vaches de viande :	5,42 € à 5,60 € kg de viande.

Cours facilement reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

15/01/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 94 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	4,25	4,29	4,28	- 0,03
		400-450	4,32	4,35	4,33	=

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 48 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	3,74	3,74	3,74	
	U	- 5 ans	2,52	2,88	2,84	- 0,03
		5 à 10 ans	2,73	2,95	2,82	=

OBSERVATIONS

Effectif global : 142 - Taux de vente : 93 %

Broutards : Les cours sont reconduits de la semaine passée. Vente très rapide et quasi totale.
Laitonnes : Un seul lot à la vente cette semaine vendu 4,11 € du kilo vif non vacciné.
Vaches / génisses : Très peu de vaches cette semaine, cours globalement reconduits.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

20/01/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 297 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,46	5,78	5,62	+ 0,15
		de 38 à 44 kg	5,39	5,84	5,66	+ 0,24
		de 44 à 50 kg	4,95	5,71	5,38	+ 0,14
		+ de 50 kg	3,89	4,80	4,54	+ 0,14
	R	de 32 à 38 kg	4,97	5,55	5,13	+ 0,14
		de 38 à 44 kg	4,58	5,14	5,01	+ 0,24
		de 44 à 50 kg	5,10	5,10	5,10	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 69 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,81	2,25	2,08	+ 0,16
F	R	+ de 60 kg	1,60	1,98	1,82	

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 27 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	154	161	160	+ 30,00

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 71 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	38 à 44 kg	5,50	5,95	5,71	+ 0,02
		+ de 44 kg	6,02	6,02	6,02	

OBSERVATIONS

Effectif global : 464 - Taux de vente : 99 %

L'offre est normale sur notre marché pour cette dernière vente de janvier avec la présentation des derniers agneaux gris et quelques lots de laitons. Néanmoins, on ressent un fort déficit d'offre au niveau national, et qui se traduits chez nous par des ventes très dynamiques, des cours à nouveau en augmentation, et la présence de nouveaux acheteurs.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

10/12/2024

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

Effectif : 144

Agneaux	170 - 241	(3,70 - 5,14)
Brebis	127 - 139	(1,70 - 1,88

Vente rapide et globale en ovins à des cours qui progressent à nouveau.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

15/01/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 285 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,34	5,89	5,20	+ 0,48
		de 38 à 44 kg	4,80	5,77	5,44	+ 0,11

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 79 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,66	2,42	2,12	+ 0,18

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 90 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		23	80	56	- 15,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 478 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : Quelques lot de laitons font leurs apparition dopant les cours vers le haut, les agneaux gris tirent encore leur épingles du jeu à condition qu'ils soit bien conformés.
Brebis : Le manque de volume se fait ressentir et créé des tension entre acheteurs, cours euphoriques.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

20 Janvier 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : recherche active dans toutes les catégories, fermeté des cours avec un manque de disponibilité!

Bovins maigres : la demande reste dynamique et l'offre toujours très limitée. Les cours sont en hausse marquée !

POLITIQUES

Alors que la Commission continue à défendre l'accord avec le Mercosur, elle a cette semaine également rappelé la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et le Mexique, qui va débuter sa procédure de ratification.
Rappelons que cet accord inclut un total de 20 000 tonnes de viandes bovines à droits réduits, mais encore une fois, aucune mesure de réciprocité concernant les conditions de production, pourtant très différentes, notamment concernant l'alimentation animale !

SANITAIRE

La FNB a fait part de son désaccord face au refus du ministère de prendre en compte les animaux morts et mort-nés de 0 jour à 1 mois et face à sa proposition d'un forfait d'indemnisation des veaux de 1 à 6 mois trop faible.
Ainsi, FNSEA, JA, FNB et FNPL ont envoyé un courrier à la Ministre pour demander la prise en compte de l'indemnisation de tous les veaux de 0 jour à 6 mois avec un forfait de 500 € par animal mort et avec un taux moyen de référence (TMR) de 3% pour cette catégorie.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Lors de son discours à l'Assemblée nationale, le 15 janvier dernier, dans le cadre du débat sur le thème "*Un après la crise agricole, quel bilan pour nos agriculteurs ?*", le député Julien DIVE a annoncé la nécessité de "*renforcer les dispositifs EGALIM pour réguler les négociations commerciales et garantir une répartition équitable de la valeur au sein des filières*". A cet égard, et en tant que co-rapporteur de la mission d'évaluation de la loi EGALIM 2, il a constaté que "*des défis [persistaient] dans l'équilibre des relations entre producteurs, transformateurs et distributeurs*". Par conséquent, il portera une initiative parlementaire, au printemps prochain, pour renforcer le partage de la valeur. Annie GENEVARD, Ministre de l'Agriculture, a confirmé la publication prochaine d'un projet de texte EGALIM, qui tentera de répondre à la "question structurelle" du revenu, et plus précisément avant le mois d'avril puisque l'expérimentation SRP+10 (seuil de revente à perte) s'achèvera à ce moment-là, et qu'il faut la "prolonger".

FAIT DE LA SEMAINE

En amont des Assises du sanitaire qui se tiendront le 30 janvier prochain, les élus FNB ont participé aux groupes de travail organisés pour trouver le consensus et les lignes directrices qui doivent être discutés avec la Ministre le 30 janvier prochain. La FNB réaffirme la volonté de la profession à avoir plus de moyens financiers et humains de la part de l'Etat pour gérer les problématiques sanitaires en temps de paix comme en tant de crise.

CARTON ROUGE

Le Commissaire au Commerce est intervenu devant la Commission Commerce international du Parlement Européen pour y présenter l'accord entre l'UE et le Mercosur. Prenant exemple sur la Présidente de la Commission, sourde aux inquiétudes des producteurs européens, celui-ci a défendu un accord « équilibré ». Pourtant, soulignons encore une fois que cet accord laisserait entrer en Europe 99 000 tonnes supplémentaires de viandes bovines à droits réduits, produites sans respect des conditions de production européenne !!

CHIFFRE A RETENIR

31 janvier

C'est la date limite pour voter aux élections chambres. Pour rappel, le scrutin se déroule du 15 au 31 janvier minuit pour élire pour 6 ans les représentants des chambres départementales qui à leur tour éliront ceux régionaux. Le vote peut se faire par correspondance ou par voie électronique. La FNB continue sa mobilisation sur le terrain pour les élections !

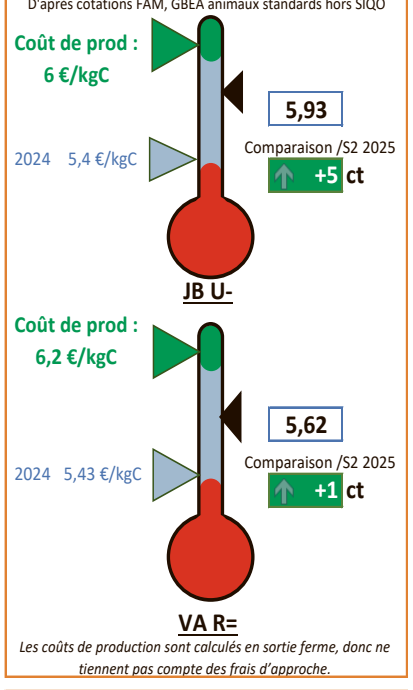
EN REGION

La FDSEA et les JA du 67 organisent conjointement mercredi 22 janvier prochain une manifestation à Strasbourg à l'occasion d'une session du Parlement Européen afin de rappeler la ferme opposition à l'accord avec le Mercosur. L'objectif est de maintenir la pression afin que cet accord ne soit pas ratifié. Toutes les délégations qui le souhaitent sont invitées à participer, la FNB sera d'ailleurs présente, la viande bovine étant en première ligne sur ce sujet !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

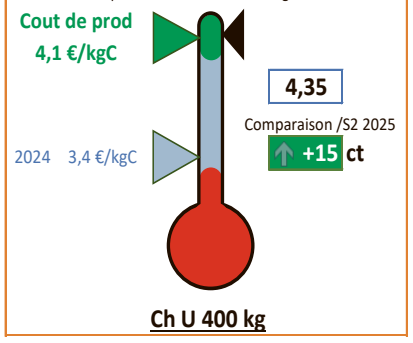
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

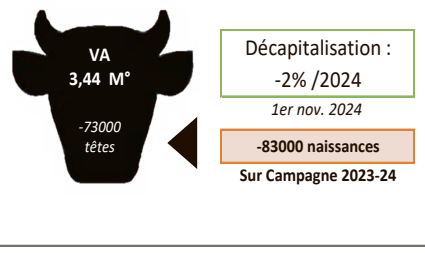
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

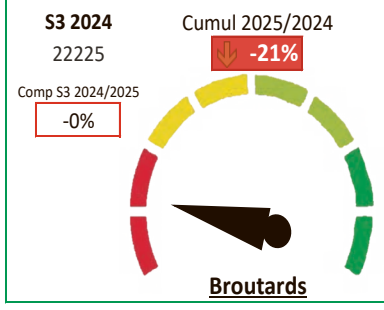
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

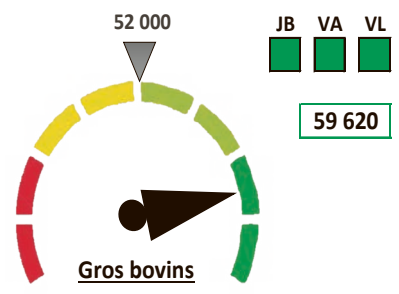
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 15 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2024

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 03
du 13 au 17 janvier.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** le marché des broutards et des femelles, en semaine trois, est très favorable aux éleveurs qui misent sur la qualité et la vaccination. Nous constatons, une forte demande et des prix en hausse dans l'ensemble des régions, notamment pour les animaux de qualité, bien vaccinés (FCO 3-4-8 et MHE), et destinés à l'exportation vers l'Italie et l'Espagne. Les opportunités sont particulièrement attractives pour les exportations, avec une dynamique commerciale soutenue dans l'ensemble des régions. Si les apports augmentent dans certaines régions, la filière s'inquiète des disponibilités à moyen terme, notamment pour répondre à la demande croissante.

• **Gros bovins maigres :** le commerce reste dynamique et porteur, soutenu par une demande ferme pour les races à viande et les animaux de qualité. Les cours sont stables avec des hausses ponctuelles, en particulier pour les catégories recherchées. La fluidité des ventes témoigne d'un équilibre favorable entre offre et demande.

• **Boucherie :** on observe une tendance générale à la hausse des cours, particulièrement pour les races à viande et les laitières sur plusieurs marchés. Si les ventes restent dynamiques, l'offre est parfois limitée, notamment en animaux bien conformés. La demande des abattoirs et la présence active des acheteurs soutiennent cette évolution positive.

• **Veaux :** le marché reste favorable avec des ventes rapides et une demande forte, notamment pour les veaux de qualité. Les hausses des cours dominent, bien que certains marchés affichent des prix stables. L'ajustement des apports à la baisse de cette semaine soutient cette dynamique positive.

• **Ovins :** en agneaux, on constate de l'hétérogénéité concernant la qualité des apports. Si certains marchés subissent une baisse des cours en raison d'un faible effectif ou d'une qualité hétérogène, d'autres, montrent une bonne demande et des prix orientés à la hausse pour les animaux bien finis et conformés. En brebis, les tendances varient selon les marchés, mais une forte demande et des cours favorables dominent globalement.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Vends cause retraite tracteurs 5700H 4RM Ford 5610 11500€ HT Same 95CV 24000€ HT Remorque 9T ridelles 15 m3 7500€ HT

✆ 06 28 84 06 63

38 - Vends tracteur M.F. 6260, 105 ch, 6 cylindres, charrue quadrisocs parfait état.

✆ 06 30 70 89 17

42 - Vends cause retraite tracteurs New Holland, T7 165 S / 2500 h, T6 155/3600 h, très bon état.

✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

42 - Vends cause retraite tracteur John Deere 6140R Direct Drive (sans adblue) 2013 - 5 400 Hrs revisé (facture) t. bon etat, et andaineur Class Liner 390, année 2001, état correct.

✆ 06 71 99 65 43

42 - Cause retraite vends tracteur John Deere, 5090M, cadre chargeur 543R, 3300H.

✆ 06 77 59 14 54

69 - Cause retraite, vend Claas 340 Axos 2011 5600 H. - Foins 2023 et 2024.

✆ 06 77 93 61 05

69 - Recherce Tracteur toutes marques, tout état même HS. A Partir De 1970 Recherche Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide

✆ 06 42 23 43 51

Travail du sol

07 - Vend déchaumeur à disques 3 m great plains-sousoleur agram 4 dents neuf-benne gourdon 7 t

✆ 06 66 13 60 90

Récolte

63 - AV moissonneuse John Deere 2258 Hillmaster année 1998 heures batteur 3500 40000 euros.

✆ 06 52 54 49 17

Arbo-viti

69 - Vends tapis monte vendanges en fibres Costa, 5 mètre, très bon état avec goulottes et 2 trémies. 1200 euros HT.

✆ 06 13 52 27 12

69 - Vends 2 compresseurs frigorifiques Comef et 2 évaporateurs. Photos sur demande.

✆ 06 17 15 59 45

Distribution

39 - Vends pailleuse distributrice Kuhn Primor 3560, commande électrique, boitier deux vitesses.

✆ 06 84 21 69 15

Divers

01 - Dérouleuse Altec 2019 modèle DR170PA TBE 10000,00 HT Cornadis chèvre 4x8 places poteaux - auge 2200,00 HT.

✆ 06 87 43 44 08

01 - Vends éléments serre tunnel largeur 5m60x2m15 Ht 2m40 + serre largeur 4mx2m15 Ht 2m.

✆ 06 82 07 33 68

10 - Rech charrue rév Fenet 3-5 socs pour pièces. Moteur MWM D 227-6 sain ou épave tract Renaud 951 891 981 avec moteur ok. (0204)

✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (0203)

✆ 06 30 11 59 25

LINAPAILLE®
Paille de lin
DÉPOUSSIÈRÉE
ET HYPER-ABSORBANTE
• Litière BOVINS
• Litière VOLAILLES
• Litière PORCS
BALLE PLASTIFIÉE 20KG
Prix dégressif suivant quantité
Livraison très rapide
Un grand succés
comme asséchant naturel
pour logettes tapis
02 35 90 54 17
06 11 19 83 42
Expert en litière animale

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.

✆ 06 63 31 48 59

38 - Vends 1 tonne à eau avec abreuvoir à niveau constant, 6000 l.

✆ 06 88 34 37 44

38 - Vends 170 m2 de tuiles occasion sur palette bon état exposé sud environ 1900 tuiles plates, prix 690 euros.

✆ 06 14 47 49 53

38 - Vends foin 2024 balles rondes et rectang + cherche tracteur Fiat 90/100 cv, 4x4 avec chargeur.

✆ 06 64 59 38 86

42 - Cause cessation, vends pailleuse Euromark TX4702, tracteur Same Explorer-90 avec fourche 2019.

✆ 07 77 39 53 31

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

58 - Vends tracteurs Puma cvx 225 IH et JD 6130R avec chargeur, antenne GPS, pneus neufs, bétaillère 19T PL, Cover-crop 3m, cause retraite. (0301)

✆ 06 83 25 49 06

63 - Recherche cribs maïs type France Cribs en bon état avec toit si possible.

✆ 06 63 37 70 09

71 - Vends 2 poulaillers Cabi (2017, bon état) de 60 m2, avec matériels (pondoirs, perchoirs, mangeoires, abreuvoirs), 8 000€ pièce.

✆ 06 25 92 08 03

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.

✆ 06 42 69 14 31

69 - Vds Dacia Duster 4x4 2017 125 CV. 150000 kms essence 9800 euros - Plus Peugeot Boxer frigo 2008.

✆ 06 87 10 64 65

71 - Vends Citroën Berlingo, année 2017, TBE, 97.000 km, 3 places, 8.300 € HT, disponible, CT ok.

✆ 06 85 70 60 74

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin fetuque 2024 bio BRI 130X120 prix 120 euros/Tonne ; enrubannage PT 30 euros/botte.

✆ 06 80 11 49 56

01 - Particulier vend piquets acacia à partir de 1m80 + bois de chauffage. Possibilité de livraison.

✆ 06 03 12 27 73

01 - Agriculteur vend livre paille sous abri + luzerne très bonne qualité, bottes rectangulaires.

✆ 06 83 33 41 45

07 - Vends foin balles ronde + luzerne bonne qualité

✆ 06 15 51 58 89

38 - Vends foin 2024 prairie naturelle botte carrée livraison à partir de 5 tonnes.

✆ 06 07 33 77 17

39 - Vends luzerne bio enrubannée balles rondes, camions de 48 balles, 85 euros/t départ Jura.

✆ 06 15 26 60 79

39 - Vends bon foin bonne qualité, filet 120 250 k + bottes rectangulaires 500 k, stockées hangar.

✆ 06 84 21 69 15

74 - Vends foin et regain séché en grange 70, 120 ou 30 kg ; pirouette Kuhn 10 m semi-portée 2008.

✆ 06 60 29 24 078

Plants, pépinière

58 - Achète noyers, cèdre, Douglas, frêne, chênes sur pied ou abattu, diam mini 50 cm. (0207)

✆ 03 86 24 06 60
ou 07 50 95 96 53

Fourrage

01 - Vends foin bonne qualité de PP balles rondes 140 de diamètre.

✆ 06 10 79 14 12

38 - Foin bio 2024 prairie naturelle petite bottes 15 kg - 3 euros, rouleaux 25 euros HT.

✆ 06 09 12 59 20

69 - Vends 100 bottes foin et 60 bottes enrubannage 100x130.

✆ 06 87 04 96 54

71 - Vends foin, regain, paille, bottes carrées, livraison possible dans 71 et 39.

✆ 06 09 97 91 59

Terrain

34 - A louer 1 ha de vigne chardonnay sur Baillargues. Location payable en raisin.

✆ 06 08 51 15 13

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

69 - Vends vignes Moulin à Vent 40 ares - Juliénas 1 Ha 50 mécanisable, vignes libres.
✆ 06 80 16 49 69

Location

Immobilier

15 - Vends propriété agricole 70 ha Sau env. Nord-Cantal (rég Mauriac) + bâtiment.
✆ 04 71 45 56 40

Emploi

Offre

Offre d'emploi Techniciens/Mécaniciens

Dans le cadre de notre développement pour notre siège social à Champlecy (71), la SAS JEAN RAVE ET FILS recherche techniciens/mécaniciens en machines agricoles débutants ou confirmés. Postes à pourvoir immédiatement. Salaire motivant. Discrétion assurée.
Envoyez votre CV et lettre de motivation à Michael Rave par mail ou téléphone.
Jean Rave et Fils Matériels Agricoles
michael.rave@sasrave.fr - 06 86 43 27 84

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement pour intervenir au sein de 8 exploitations sur le canton de Baugy (15 kms autour). Tâches : traite, entretien, alimentation et manipulation des animaux (caprins, bovins laits, bovins allaitants, ovins), travaux dans les champs (déchaumage, travail du sol, travaux de fenaison…), conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends et jours fériés possibles. Rémunération : 13.30€ (brut)/heure. Kilomètres indemnisés. Poste en CDI, à pourvoir immédiatement. Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Boucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT JCB
Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89) et de Ménétreux-le-Pitois (21)
TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)
Contactez-nous au 03 86 75 63 22
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR NEW HOLLAND
RECHERCHE
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
Poste à pourvoir de suite
SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE
- 1 technicien (H/F) sur la base de Toucy (89)
- 1 technicien (H/F) sur la base de Venoy (89)

connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tél. 06 07 54 76 70
CASE IH

69 - Dom viticole cherche chauffeur tracteur enjambeur pour zone Sud Beaujolais 69.
✆ 04 78 47 93 45

69 - Dom viticole cherche second de chef de culture pour zone des crus beaujolais 69. Profil ex vigneron souhaité
✆ 04 78 47 93 45

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Mariage

38 - Homme 77 ans cherche dame de compagnie entre 65 et 70 ans.
✆ 07 69 52 24 75

89 - Femme Malgache 48 ans, sérieuse, souriante, aimant cuisiner, travail, cherche H 48-70 ans pour fonder famille. A Jeantroux, 13 rue des Ouches. (0402)
✆ 89550 Hery

Animaux

Bovin

18 - EARL Breton vends deux taureaux charolais HBC de 21 mois et un taureau de 3 ans et demis utilisable sur génisse.
✆ 06 82 25 17 13

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 21-25 mois et veaux d'un an, ind. IBR, liv. assurée. EARL Trameson 18350 Charly.
✆ 06 10 91 41 94

21 - Élevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 14 à 16 mois, prêts à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)
✆ 06.31.23.56.01

21 - Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 30 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0202)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends cause retraite, vaches allaitantes gestantes suitées. (0303)
✆ 06 81 16 58 03

42 - Vends taureau Charolais, HBC, 2 ans, tb origine. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

42 - Vends cause maladie vache montbéliarde, vêlage fin janvier.
✆ 04 77 94 40 98

42 - Vends cause retraite taureau, 2 ans, HBC, bonne origine, TGS. Grouiller Jean-Pierre, La Pacaudière.
✆ 06 71 99 65 43

58 - Vends 6 taureaux charolais HBC 2 ans. GAEC Marion, 58170 Luzy. (0205)
✆ 06 24 42 29 42/
06 07 51 04 99

58 - Élevage HBC origine insémination, vds 4 taureaux de 21 mois dt 2 origine Nemo pp, 14 repro, nés à partir d'oct 23, vêlage facile fils de : Melomane, Oumiou, Orage P, Newmann P, Picasso p et Rodger P, Mister P, Padcorn P, Nuts. François Bouche Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (0208)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends taureaux 2 ans, veaux de l'année HBC. Pigoury G. (0302)
✆ 06 20 19 70 43

58 - Vends 20 veaux reproducteurs 15-17 mois, HBC, plusieurs vêlages faciles et sans corne, TGS. M.Duvernoy Gael. GAEC des Morillats, 58360 Préporché. (0403)
✆ 06 33 49 46 88

74 - Vends 1 taureau charolais 22 mois à l'attache, 1900 €.
✆ 06 19 33 56 77

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

71 - Vends chiots bouvier bernois, portée de 6, nés le 15/11/2024, n° mère 250268743034857, Siret 833 014 582 00013.
✆ 06 30 98 15 84

73 - Vends chiots Beauceron 3 mâles 1 femelle nés début oct, mère 250269608862076, 400 euros.
✆ 06 73 22 02 64

Equin

38 - Vends mulet né 08/05/24, croisement comtoise BDP, robe alezan brûlé, crins lavés.
✆ 06 10 94 35 54

Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GEOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces 18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

GARAGE DU MOUESSE

QUAD 4X4
à partir de 4 575 €HT soit 5 490 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports › France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr


J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Suivez-nos publications sur Instagram

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr


Terres de Bourgogne
LE JOURNAL DE RÉFÉRENCE POUR L'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE
ABONNEMENT
CHAQUE VENDREDI à la maison et accessible PARTOUT et à tout moment
abonnement@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 40


ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL DUMONT JEAN CLAUDE
Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
Au capital de 122 508.03 euros
Siège social : 3 Rue de la Queurée
21450 POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE
421 429 507 RCS DIJON

Par décisions en date du 20 décembre 2024,l'associée unique a
- décidé de démissionner de ses fonctions de gérante à compter du 31 décembre 2024,
- nommé Madame Laure DUMONT, demeurant 21 rue Alfred Giard – 59300 VALENCIENNES,- gérante de la société pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2025.
Pour avis, La gérance.

AL25017136

MODIFICATIONS MULTIPLES

GAEC BRUEY-MIGNARD
société civile
Au capital de 289 344 euros
siège social : 21290 GURGY LE CHATEAU
408 276 657 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 10 décembre 2024, la collectivité extraordinaire des associés a
- autorisé Monsieur Gilbert MIGNARD à démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2024,
- réduit le capital social pour le ramener à 207 392euros, à compter du 1er janvier 2025.
Pour avis, La gérance.

AL25017145

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

JB IMMO PRO
SCI au capital de 1 500 €
Ayant son siège social :
5 rue de la Planche
21460 CORROMBLES
912 794 757 RCS DIJON

L'AGE du 09/12/2024 a décidé d'étendre l'objet social aux activités de « Production et commercialisation d'énergies renouvelables et notamment l'énergie électrique d'origine photovoltaïque » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Dépôt légal RCS DIJON.
Pour avis.La gérance

AL25017150

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL HOORNAERT
Société civile
Au capital de 7 500 euros
siège social : Ferme du Souhy
21520 COURBAN
497 498 865 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2024, la collectivité des associés a autorisé Monsieur Michel HOORNAERT à démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2024.
Pour avis, La gérance.

AL25017156

MODIFICATIONS DIVERSES

EARL DE GENEVRAIES
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 251 475 euros
21610 ORAIN
323 244 731 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 14 décembre 2024, l'associé unique a : transféré le siège social au 2 Impasse du Creux d'Enfer 21610 ORAIN à compter du 14/12/2024, autorisé Monsieur Philippe PASCARD à démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 14/12/2024, prorogé la durée de la société de 49 années à compter du 09/12/2031. Pour avis, La gérance.

AL25017170

SARL GODART – DEMIERRE-BERNARD
VERNIER – DUPUIS-BERNARD
Notaires associés
21 rue de Lausanne
POUILLEY LES VIGNES

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI BOLEVIA
Société civile
16 rue du Golf
21800 QUETIGNY
N°790 323 067 RCS DIJON

Suivant acte reçu par Me PARRY-AVRIL, notaire à BEAUNE (21) le16/12/24 M. Olivier DEBEAUX a démissionné de ses fonctions de co-gérant,à compter de ce jour de la société dénommée SCI BOLEVIA, société civil au capital de 1.000 €, ayant son siège social à QUETIGNY 21800 16 rue du Golf et identifiée au SIREN sous le n° 790 323 067 au RCS de DIJON
Suivant acte reçu par Me DEMIERRE-BERNARD, le 27/12/24, les associés de ladite société dénommée SCI BOLEVIA, ont décidé, à compter de ce jour, de modifier la dénomination sociale de la société :
Ancienne dénomination : « SCI BOLEVIA »,
Nouvelle dénomination : « NEMONTANA »
Pour avis et mention
Me S. DEMIERRE-BERNARD, notaire.

AL25017176

CHANGEMENT DE GÉRANT

ALEXANDRE BRAULT
SARL au capital de 10 000 €
Siège social à MEURSAULT (21190)
23 rue de Cîteaux
852 193 820 RCS DIJON

Par décisions en date du 10 septembre 2024,l'Assemblée Générale a pris acte que les fonctions de gérant de Monsieur Alexandre BRAULT ont pris fin le 4 octobre 2022.
Pour Avis,La gérance.

AL25017183

TRANSFORMATION

SRSG 20
SARL Au capital de 700 €
Siège social : 6 rue du Platane
21800 QUETIGNY
884.520.446 RCS DIJON

Aux termes des décisions prises par l'associée unique du 26/12/2024, il a été décidé, à compter du même jour, la transformation de la Société en Société par actions simplifiée et la nomination de Mme Sandrine SCHUTZ en qualité de Présidente pour une durée illimitée.
Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :
Forme : Ancienne : Société à responsabilité limitée. Nouvelle : Société par actions simplifiée.
Administration : ancienne : Gérante : Mme Sandrine SCHUTZ. Nouvelle : Présidente : Mme Sandrine SCHUTZ demeurant 15 rue Monge à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800).
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Agrément : En cas de pluralité d'associés, les actions sont librement cessibles entre associés, entre conjoints, entre ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint, ascendant ou descendant n'est pas associé.
Elles ne peuvent être cédées à tout autre tiers étranger à la Société qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL25017186

NOMINATION DE CO-GÉRANT

MICHELE B
SCI au capital de 5 000 €
Siège social :
La Montagne - Chemin des Monsnières
21200 BEAUNE
343 722 971 R.C.S. DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 16 MAI 2024 :
- Mme Patricia DAVID, demeurant 9 rue Grangier - 21640 GILLY LES CITEAUX, a été nommée à compter du 16 MAI 2024 en qualité de co-gérante pour une durée indéterminée en remplacement de M. Jean-Jacques DAVID.
L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence et l'alinéa 2 du point 1 a été supprimé pour cause de caducité.
Modification sera faite au Greffe du TC de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25017187

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 18/12/2024,l'Associé unique de la société EPICERIE RDM,SASU au capital de 500 euros, Siège social : 15 rue de Montchapet 21000 DIJON, RCS DIJON 885249 011, a décidé de transférer le siège social au 7 place Grandville 21000 DIJON à compter du18/12/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS - Le Président

AL25017205

MODIFICATIONS MULTIPLES

Le 30/09/2024, l'AGM de la SCI LE PREMIER DES BLASONS DU CHATEAU, capital 31000 €,429729726 RCS DIJON a transféré à la même date le siège social du 11 E Boulevard Rembrandt21000 DIJON au 129, Rue de l'Abbé Groult 75015PARIS, a modifié l'article 5 des statuts et nommé Thierry VASSAULT 129, Rue de l'Abbé Groult 75015 PARIS gérant à la place de Stéphanie RAMUS démissionnaire.

AL25017214

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LES BLASONS 2
Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Boulevard Rembrandt
21000 DIJON
491 857 231 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 11 Boulevard Rembrandt, 21000 DIJON au 129, Rue de l'Abbé Groult 75015 PARIS à compter du 30 septembre 2024 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL25017216

MODIFICATION DE CO-GÉRANT

EARL DE LA COLOMBIERE
Entreprise Agricole à responsabilité limitée
Siège social : Ferme de Sèche Bouteille
21400 PRUSLY-SUR-OURCE
332 481 555 RCS DIJON

Par décisions unanimes du 31 décembre 2024, les associés de l'EARL DE LACOLOMBIERE ont pris acte de la démission de ses fonctions de co-gérante de Madame Nicole LOMBAERT à compter du 31 décembre 2024
Il n'a pas été pourvu à son remplacement.
Pour avis, la gérance.

AL25017232

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MICA
SCI au capital de 1 000 €
Siège social
484 Rue de Combertault
21200 BEAUNE
949 297 832 RCS DIJON

Selon délibérations du 05/12/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 484 Rue de Combertault - 21200 BEAUNE au 19 Rue du Stand - 21200 BEAUNE à compter du 05/12/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25017237

CESSION DE PARTS SOCIALES

SCI ON EST ENCORE LA
Au capital social de 141 000 euros
Divisé en 1410 parts sociales
d'une valeur chacune de 100 euros
Siège social au 14 ru du val courbe
21540 PANGES
RCS de DIJON

Au terme de l'AGE en date du 09/01/2025, les associés de la SCI ON EST ENCORE LA ont décidé la cession de la totalité des parts de Mr PAUFERT Pierre à Mme CATON Maude.
Approbation de la cession des parts par les associés. En conséquence Mme CATON Maude prend la gérance de la SCI ON EST ENCORE LA.
Nouvelle répartition des parts?: Mme CATON Maude?: 1410
Soit un total de?: 1410
Les articles 7 et 22 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour extrait et mention,
La gérante.

AL25017240

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Saint Mesmin (21)

– Les demandes de permis de construire n° 021 563 23 M0001 et 021563 23 M0002 d'une centrale photovoltaïque au sol à Saint-Mesmin
– L'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau liée à ce projet
Par arrêté préfectoral n° 19, du 07/01/2025, est organisée du **08/02/2025, à 09 h 00, au10/03/2025, à 16 h 00, inclus, soit 31 jours consécutifs**, une enquête publique unique d'une part,sur les demandes de permis de construire (PC n° 021 563 23 M0001 et 021 563 23 M0002) un parc photovoltaïque au sol, d'une puissance crête installée de **13 MWc**, sur une superficie totale de 22,6 ha (emprise clôturée), sur le territoire de la commune de Saint-Mesmin, déposées par la société CPES DEVANT les CHAUMES et, d'autre part, sur l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, relative à ce projet.
Les principaux composants de la centrale solaire sont les suivants :
- les panneaux photovoltaïques ;
- les structures métalliques de support des panneaux solaires du parc photovoltaïque au sol ,
- les onduleurs ;
- les postes de transformation ;
- la structure de livraison ;
- les réseaux de câbles ;
les pistes d'accès et les aires de grutage des bâtiments techniques.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment :
- les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et le résumé non-technique, les pièces de l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, ainsi que l'absence d'observation de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) sur les demandes de permis de construire et sur l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, en date du 11 novembre 2024 ;
est consultable :
- sur support papier et sur un poste informatique :
en mairie de Saint-Mesmin (21) où le public pourra en prendre connaissance pendantles jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
Les Mardis après-midi de 14 h 00 à 17 h 00
- sur un registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/5928
- sur support papier à la direction départementale des territoires
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires –bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00
sur le site internet des services de l'état, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:
Accueil-Actions de l'État-Environnement-Energies renouvelables-Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Saint-Mesmin (21).
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **10/03/2025, 16 h 00** par voie postale en mairie sise au 1, rue du Dessus, à Saint-Mesmin (21540) siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete-publique-5928@registre-dematerialise.fr**
L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé **(https://www.registre-dematerialise.fr/5928)** pendant toute la durée de l'enquête.
M. Gérard POTEL, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public,dans le respect de gestes barrières selon la situation sanitaire et les directives en vigueur au moment de l'enquête, en mairie de Saint-Mesmin (21), aux jours et heures précisés ci-dessous :
Samedi 8 février 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
Mardi 18 février 2025 de 14 h 00 à 16 h 00
Samedi 1er mars 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
Lundi 10 mars 2025 de 14 h 00 à 16 h 00
M. Michel GENEVES, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
M. BRUN Nicolas (Société CPES DEVANT les CHAUMES) 330, rue du Mourelet - ZI Courtine 84000 AVIGNON
Tél. : 07 72 66 86 03
Courriel : **nicolas.brun@qenergy.eu**
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme. La Directrice Départementale des Territoires (Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour délivrer ou refuser les demandes de permis de construire et l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Mesmin, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site internet des services de l'État (**www.cote-dor.gouv.fr**), rubrique Actions de l'État - Environnement- Energies renouvelables.
Pour le préfet et par délégation
La Directrice Départementale des Territoires
Florence LAUBIER

AL25017131

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 20/01/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Blanot : parcelles forestières - Urbanisme : RNU 3 ha 18 a 53 ca 'BAS DU BERON' : B-0507—0508
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **10/02/2025** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25017233

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

CEMYFLO
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social :
4 Rue des Plantes
21190 MEURSAULT
824 394 894 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 20décembre 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Xavier DUCLERT, demeurant 4 Rue des Plantes - 21190 MEURSAULT, associé unique,exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 4 Rue des Plantes - 21190 MEURSAULT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL25017158

DISSOLUTION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU N° 38 RUE MAUFOUX
Société civile immobilière
au capital de 457,35 euros
Siège social :
38 Rue Maufoux
21200 BEAUNE
307 018 325 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 20 décembre 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Xavier DUCLERT, demeurant 4 Rue des Plantes - 21190 MEURSAULT, associé unique,exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 4 Rue des Plantes - 21190 MEURSAULT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL25017159

DISSOLUTION

EARL DU CHARMOIS
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 118 254,70 euros
Siège social :
Cinq Fonds
7 rue du Charmois
21440 VAUX SAULES
330 667 585 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2024, la collectivité des associés de l'EARL DU CHARMOIS a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Gilbert CHEVALIER, demeurant à Cinq Fonds – 7rue du Charmois – 21440 VAUX SAULES, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Cinq Fonds – 7 rue du Charmois – 21440VAUX SAULES, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Le liquidateur

AL25017160

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Avis de clôture de liquidation

Société coopérative agricole à capital variable
CUMA DE BEAUSEJOUR
Siège social Mairie – 21130 Saint Seine en Bâche
N° d'agrément 21-12-157
N° d'immatriculation au RCS de DIJON 794 064 857 00012
Aux termes de l'AG ordinaire en date du 31/10/2024, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les ont déchargés de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ont été déposés au GTC de Dijon.
Les liquidateurs

AL25017167

NON DISSOLUTION

GPS
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 7B rue des Frères Gauthey
21220 CURTIL VERGY
948 732 201 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 28 octobre2024, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président

AL25017175

CLÔTURE DE LIQUIDATION

B.Events.Running
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège et siège de la liquidation :
6 Bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY
RCS DIJON 838 676 104

L'Assemblée Générale réunie le 30.11.2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Rémi BONNOTTE, demeurant 4, rue de la Vigne Au Loup 21121 HAUTEVILLE LES DIJON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25017197

DISSOLUTION ANTICIPÉE

B.Events.Running
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège :
6 Bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY
RCS DIJON 838 676 104

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30.11.2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Rémi BONNOTTE, demeurant 4, rue de la Vigne Au Loup 21121 HAUTEVILLE LES DIJON, pour toute la durée de la liquidation,avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 6 Bis rue du Cap Vert, 21800 QUETIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25017198

CLÔTURE DE LIQUIDATION

NOUVELLE MAISON DES HAUTES COTES
Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social et de liquidation :
10 Chemin des Beveys
21700 VILLARS-FONTAINE
429 607 799 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 20décembre 2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Mathieu PIECOURT, domicilié 1 rue de Vergy – 21700 VILLARS-FONTAINE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25017212

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SELECTION VIN JMP
Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 300 000 euros
Siège social et de liquidation :
19 rue du Clair Matin
21200 BEAUNE
382 512 101 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 16 janvier 2025 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé MonsieurJean-Marc PUSSET, demeurant 19 rue du Clair Matin à BEAUNE (21200), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25017235

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/01/2025, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :MIGNOTTE INTERIEUR
Objet social : directement ou indirectement en France et à l'étranger :-Travaux de peinture intérieure et extérieure, plâtrerie d'intérieur, pose de plaques de plâtre, isolation intérieure.
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :-la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;-la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;-la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Siège social :1 impasse de l'Abbé Javelle 21370 Velars-sur-Ouche.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. MIGNOTTE Tom, demeurant 1 impasse de l'Abbé Javelle 21370 Velars-sur-Ouche.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL25017072

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 13/01/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : BELI
Siège social : 10 Rue des Vignes, 21800 QUETIGNY
Objet social : L'acquisition (directe ou par voie d'apport), la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis,boutiques, appartements ou autres locaux ou droits immobiliers, biens mobiliers, en vue de leur exploitation, de leur location, la prise ou la mise en gérance de ceux-ci, l'édification,l'aménagement, la transformation de tous les bâtiments ou constructions et généralement de leur gestion. Prévenir les inconvénients d'une indivision, en particulier l'action en partage et la règle de l'unanimité.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Clément BECCU demeurant 10 Rue des Vignes, 21800 QUETIGNY.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas,agrément des associés représentant au moins les deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25017128

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

AP IMMOBILIER
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 22 B Rue du Perthuis
21220 BEVY
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEVY du 16 janvier 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale :Société civile immobilière ;
Dénomination sociale :AP IMMOBILIER ;
Siège social : 22 B Rue du Perthuis, 21220 BEVY ;
Objet social : l'acquisition,la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation,professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance; l'acquisition de terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'immeubles à usage d'habitation,professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel, la location ou vente en totalité ou par fraction dudit immeuble ;- la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; la Société pourra également consentir tout cautionnement

ANNONCES LÉGALES

et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ;
Capital social : 1 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire ;
Gérance : Monsieur Anthony, Damien, Emile PERREY, demeurant 22 B Rue du Perthuis – 21220 BEVY ;
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par une décision des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registredu commerce et des sociétés de DIJON.
Pouravis. La Gérance.

AL25017182

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société TEAM PIC IMMO,
Société civile au capital de 2 000 euros,
Siège social : 8 rue Gay Lussac, 21300 CHENOVE,
Durée : 99 ans ;
Objet social : - L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ;La détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières.
Les gérants sont Monsieur François PICAUD demeurant 30 rue Courtépée 21000 DIJON et Monsieur Florent PUCHOT demeurant 38 B rue de la Côte d'Or 21000 DIJON.
Clauses relatives aux cessions de parts :agrément requis dans tous les cas donné par les associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Pour avis - La Gérance

AL25017184

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14/01/2025, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : SCI 3C IMMO
FORME : Société Civile Immobilière
CAPITAL : 1000 euros
SIÈGE : ZA des CHEVRIERES 21120 GEMEAUX
OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
DURÉE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses parts.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente de parts.
AGRÉMENT : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
GÉRANTS : Monsieur Jordy CACCAMO, demeurant à ECHEVANNES (21), 15 Rue de la Chapellerie.
IMMATRICULATION : au RCS de Dijon.
Pour avis,

AL25017193

Exco Socodec

ALIANI
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 impasse des Roussotes
21600 FENAY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FENAY du 06/01/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : ALIANI
Siège social : 12 impasse des Roussotes, 21600 FENAY
Objet social : l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs ; la prise de participation dans toutes sociétés immobilières ; l'aménagement, la construction sur tous terrains acquis par la société, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Salim ALIANI demeurant 8 ter Chemin de la Rente Chatenay, 21000 DIJON
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL25017195

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DIM RENOV'

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3.000 euros
Siège social : 13, rue Camille Baynac
58000 Nevers
RCS Nevers 891 562 472

Par décisions du 17 décembre 2024, le siège social a été transféré au 3, quai de la Jonction – 58000 Nevers, à compter du même jour.
Pour avis.

AL25016773

CHANGEMENT DE GÉRANT

DS IMMO

Société Civile
Au capital de 1 000 euros
Siège : 8 A rue de Loire
58180 MARZY
RCS NEVERS 842 462 905

Suivant l'assemblée générale en date du 08octobre 2024, il a été pris acte de la démission de Monsieur Damien Pelissier, demeurant Impasse des Patureaux - 58320 Germigny-sur-Loire, et la démission de Monsieur Senik MKRTCHYAN,demeurant 8 A rue de Loire - 58180 MARZY entant que co-gérants.
Aux termes de l'assemblée générale Mixte du 18 novembre 2024, Madame Jessica MALOCHET,demeurant à 8 A rue de Loire - 58180 MARZY, a été nommée gérante de la société et ce, à compter du 18 novembre 2024.
De ce fait Madame Jessica MALOCHET reste seule gérante.
La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS de Nevers.
Pour avis,La gérance.

AL25016836

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NEVERSPORTS

Société par actions simplifiée
Au capital de 8.000 euros
Siège social : 60, rue Jean Baffier
18000 Bourges
RCS Bourges 450 605 357

Le 19 décembre 2024, la Présidente de la société a décidé de transférer le siège social au 81, rue de Nièvre – 58000 Nevers, à compter du même jour.
En conséquence elle sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25016855

NOMINATION GÉRANT

O P'TIT + GUERCHOIS

Forme : SARL.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 21 Rue HENRI BARBUSSE
18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS.
908435761 RCS de Bourges

Aux termes d'une décision en date du 26novembre 2024, à compter du 26 novembre 2024,l'associé unique a pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Monsieur Gilles CHASSAGNE, demeurant 20 Rue de la Libération, 18150 La Guerche sur l'Aubois (nomination).
Mention sera portée au RCS de Bourges.

AL25016877

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

PARAGON TRANSACTION

Société par actions simplifiée
Au capital de 23 093 706 euros
Siège social : 39, rue des Rivières Saint-Agnan
58200 COSNE - COURS - SUR - LOIRE
RCS Nevers 775 722 218

Le 20 décembre 2024, l'associée unique a nommé :
- La société PARAGON France, société par actions simplifiée au capital de126.510.587 euros dont le siège est 1, rue du 1er mai 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 908 242 787 en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Patrick CREAN, démissionnaire,
- Monsieur Pauric CREAN demeurant 28 rue Beaumont L-1219Luxembourg, Monsieur Liam DEVANE demeurant 53 Balally Drive D16 CY22 DUNDRUM et Monsieur Guilhem BOUCON demeurant 54, rue de Gutenberg 93700 DRANCY en qualité de directeurs généraux, en remplacement de Monsieur Laurent SALMON,démissionnaire.
Pour avis

AL25017130

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

BLEU MENUISERIES

SAS au capital de 20 000 €
Siège social :
2 Rue Denis Papin - Zone Industrielle
58640 VARENNES-VAUZELLES
821.969.854 RCS NEVERS

Par décision du 04/12/2024, l'associée unique a décidé, à compter du même jour :
- la nomination de la société HOLDING MACHECOURT, SARL au capital de 1 000 €, sise 5 Route des Saulaies 58000 NEVERS, immatriculée sous le n° 980.340.780 RCS NEVERS, en qualité de présidente en remplacement de la société HOLDING FERNANDES, présidente démissionnaire.
Ancienne mention - Présidente : société HOLDING FERNANDES.
Nouvelle mention - Président : société HOLDING MACHECOURT, SARL au capital de 1 000 €, sise 5 Route des Saulaies 58000 NEVERS, immatriculée sous le n° 980.340.780 RCS NEVERS.
- de ne pas nommer de directeur général en remplacement de la société HOLDING MACHECOURT, directrice générale démissionnaire.
Ancienne mention - Directrice Générale : société HOLDING MACHECOURT.
Nouvelle mention - Directrice Générale : Néant.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL25017146

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'AUBERGE DU GOUPIL

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : LE BOURG
58120 MONTIGNY EN MORVAN
843 588 849 RCS NEVERS

Le 13.01.2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social :
Mention caduque : Le Bourg - 58120 MONTIGNY EN MORVAN
Mention nouvelle : 288, Chemin de Saint Gy - 58120 CHATIN
Pour avis.

AL25017153

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

GAEC DUMONT PERE ET FILS1 route de la SeigneLa Seigne 58170 AVREERCS NEVERS - N° 481 572 550
Par procès-verbal d'AGE en date du 31 décembre 2024, la dénomination sociale a été modifiée et devient GAEC DUMONT, à compter de cette même date. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis

AL25017168

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Siège social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS
6 rue Hoche
ORLEANS
3/5 Bd de Verdun

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

JULIE RIGNAULT

Société par Actions Simplifiée
A Associé Unique
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Le Grand Champ
58110 ROUY
RCS BOURGES 884 510 207

Selon décisions de l'associée unique du 15/01/2025, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit :
OBJET SOCIAL :
ANCIENNE MENTION :La Société a pour objet en France et à l'étranger :- L'activité de taxi, de VTC et de transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas neuf places, ou d'un véhicule de taxi.(…)
NOUVELLE MENTION :Objet social étendu à :Les prestations d'animation ou de promotion y compris le test de produit dans le cadre d'actions publicitaires, dans les lieux ou espaces publics, magasins, foires, salons,sur internet et via les réseaux sociaux, de tout produit, service, évènement déterminé.
Le reste demeure inchangé.
Pour avis, le Président

AL25017179

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCP MARTIN et MARIE

Notaires associés
1, Rue Saint Martin
B.P. 122
58001 NEVERS CEDEX

Aux termes d'un acte de donation reçu par Maître Thibaut MARIE le 5 juillet 2024 enregistré au SPFE de NEVERS le 16 juillet 2024, dossier 2024 00013296, référence 5804P01 2024 N 00379, il y a lieu d'effectuer les modifications statutaires suivantes de la société dénommée SCI CAMILLE :
Ancienne mention concernant les associés et le capital social :Monsieur Ali SAOUCHI, 55 parts sociales, numérotées de 1 à 55.Madame Marie Nelly SAOUCHI, 45 parts sociales, numérotées de 56 à 100.
Nouvelle mention concernant les associés et le capital social :Monsieur Ali SAOUCHI, 55 parts sociales, numérotées de 1 à 55.Madame Camille SAOUCHI, 45 parts sociales, numérotées de 56 à 100.
Ancienne mention concernant le siège social :A GISORS (27140), 42 rue de Vienne.
Nouvelle mention concernant le siège social: A NEVERS (58000), 16 rue Romain Rolland.
Pour avis
Le notaire

AL25017192

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Siège social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche
ORLEANS -3/5 Bd de Verdun

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

JULIE RIGNAULT

Société par Actions Simplifiée
A Associé Unique
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Le Grand Champ
58110 ROUY
RCS NEVERS 884 510 207

Selon décisions de l'associée unique du 15/01/2025, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit :
OBJET SOCIAL :
ANCIENNE MENTION :La Société a pour objet en France et à l'étranger :- L'activité de taxi, de VTC et de transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas neuf places, ou d'un véhicule de taxi.(…)
NOUVELLE MENTION :Objet social étendu à :Les prestations d'animation ou de promotion y compris le test de produit dans le cadre d'actions publicitaires, dans les lieux ou espaces publics, magasins, foires, salons,sur internet et via les réseaux sociaux, de tout produit, service, évènement déterminé.
Le reste demeure inchangé.
Pour avis
Le Président

AL25017204

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de Bourges

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEA DU MONTOT

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital social de 354.000 €
Le Montôt - 58270 VILLE LANGY
RCS de Nevers n°790691141

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2025 et à effet au 1er janvier 2025, l'AGE a décidé la réduction du capital social de la société d'un montant de 154.600 € pour le porter à la somme de 199.400 € par rachat et annulation de 1.546 parts sociales.Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis la gérance.

AL25017217

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de Bourges

MODIFICATIONS MULTIPLES

SARL THOMAS

Société A Responsabilité Limitée
Capital social de 21.342,86 €
Siège social : 58260 THIANGES
RCS de NEVERS n°393667100

Il résulte du procès-verbal de l'AGE du 17 janvier 2025, à effet au 1er janvier 2025, que :
- Le capital social de la société est augmenté d'un montant de 500.000 € par augmentation de la valeur nominale de la part après réintégration des réserves
- Dans le même temps, le capital social est réduit d'un montant de 10,86 € par modification de la valeur nominale de la part après l'avoir arrondi à la décimale près ;Par suite de ces opérations, le capital social qui était d'un montant de 21.342,86 € sera désormais fixé à la somme de 521.332 €.
L'AGE a également décidé :
- De transférer le siège social de la société à VILLE LANGY (58270) - 3, Le Mantôt
- De proroger la durée initiale de la société, qui était de 50 ans, de 49 années, soit une nouvelle durée totale de 99 ans, portant ainsi son terme au 25 janvier 2093
- De nommer en qualité de cogérant, Monsieur Guillaume THOMAS, demeurant à THIANGES (58260), 1 rue de la Briquetterie - Le Bois Vieux.
Les actes modificatifs seront déposés au RCS de NEVERS.
Pour avis la gérance.

AL25017218

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de BOURGES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

EARL DES 4 NUITS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital social de 15.000 €
3 le Montot - 58270 VILLE LANGY
RCS de NEVERS n°429691488

Aux termes d'une délibération de l'associé unique en date et à effet au 17 janvier 2025 à effet au 1er janvier 2025, il a été décidé de remplacer la dénomination sociale 'EARL DES 4 NUITS ' par ' EARL DES RIOTS ' et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Les autres caractéristiques de la société demeurent inchangées.
Les actes modificatifs seront déposés au RCS de Nevers.
Pour avis la gérance.

AL25017219

Notaire

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

MODIFICATIONS DES STATUTS

Suivant actes reçus par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 23 décembre 2024, ont été constatées les modifications suivantes des statuts de l'EARL LES GRANDS CHENES, siège : GARCHY (58150), Les Grands Chênes – RCS DE NEVERS n° 911152460
- Augmentation de capital social : ancienne mention : le capital social est fixé à la somme de QUATRE CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (480.000,00 EUR)
Nouvelle mention : le capital social est fixé à la somme de CINQ CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (570.000,00 €).
- Gérant démissionnaire avec effet au 31 décembre 2024, 23h59 : Monsieur Alain Pierre PICARD, demeurant à GARCHY (58150), Les Grands Chênes,
Nouveau gérant avec effet au 1er janvier 2025 : Madame Mélanie Armande Edith PICARD épouse COTTIN, demeurant à GARCHY (58150), Les Grands Chênes,
Durée des fonctions : illimitée
Le statut de gérant de Monsieur François-Xavier COTTIN demeure quant à lui inchangé.
Pour avis
Me PAILLARD, notaire.

AL25017221

Route d'Orléans
- BP 89 -
18230 ST DOULCHARD

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LA CROIX BLANCHE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 11 ter rue des Argougneaux
58000 CHALLUY
851 872 796 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 29 novembre 2024, l'Associé Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de tablette-rie, loto, presse et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL25017225

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GARAGE LEMOINE

SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 2 Cours Gambetta
58170 LUZY
309 707 735 RCS NEVERS

Selon décisions du 26/11/2024, les associés ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de cogérant M. Brice COUTEAUDIER, demeurant Le Bois de Velle - 58170 MILLAY, pour une durée illimitée à compter du 26/11/2024.
Pour avis
La Gérance

AL25017231

// GÉRANCE

Me Christophe ROBERT,
Notaire à NEVERS
10 rue Vauban
58004 Nevers Cedex

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS, le 17 décembre 2024, enregistré au SPFE Nièvre, le 23 décembre 2024 Dossier 2024 00023627, référence 5804P01 2024 N 00651, a été cédé par Monsieur Benoit IP, et Madame Tuy Tuy TANG, son épouse, demeurant ensemble à NEVERS (58000), 22 rue Jean Desveaux, à la Société dénommée FUFU, dont le siège est à NEVERS (58000), 22, rue Jean Desveaux, identifiée au SIREN sous le numéro 933454415 et immatriculée au RCS de NEVERS, un fonds de commerce de RESTAURATION, PREPARATION DE PLATS CUISINES A EMPORTER, VENTE DE PRODUITS D'EPICERIE, TRAITEUR SEDENTAIRE ET NON SEDENTAIRE exploité à NEVERS (58000), 22, rue Jean Desveaux, connu sous le nom commercial «MY MY», pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de NEVERS sous le numéro 382732725. Propriété-jouissance : jour de la signature. Prix : VINGT-TROIS MILLE EUROS (23.000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour VINGT-DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (22.250,00 EUR) et au matériel pour sept cent cinquante euros (750,00 EUR)
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à l'Etude de Maître Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire.

AL25017161

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n° AL25016963 parue le 10/01/2025 concernant le siège social, il fallait lire : 21 Bis, rue de la Badelle – 58270 SAINT BENIN D'AZY.

AL25017180

// DIVERS

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS SUCCESSION

Article 1378-1 du Code de procédure civile
Suite au décès survenu à NEVERS (58000) le 8 novembre 2024 de Madame Monique Andrée DEMOGEOT, née à REIMS (51100) le 27 novembre 1931, veuve de Monsieur André HUMBERT,demeurant à NEVERS (58000) 5 rue du Professeur Anfray,
Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, a été chargée du règlement de la succession, et il est précisé qu'il existe un testament olographe contenant un legs universel.
Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire susnommé.Pour avis.

AL25017177

Groupama RHÔNE-ALPES AUVERGNE

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles
DU HAUT NIVERNAIS, REGION DE CORBIGNY, LES BORDS DE LOIRE, GRAND NEVERS, BAS NIVERNAIS, L'ABRON, LES LACS DU MORVAN, ENTRE LOIRE ET ALLIER, REGION MOULIN ENGILBERT, POUILLY SUR LOIRE, LA CHARITE SUR LOIRE, PUISAYE LOIRE ET NOHAIN, BRINON SUR BEUVRON, LES AMOGNES, CANTON DE PREMERY, BAZOIS, SAINT SAULGE, MONT SAINT ALBAN, HAUT MORVAN, SUD MORVAN
sont convoqués en Assemblée générale mixte le 3 février 2025 à 10 H dans les locaux Groupama situé 4 Esplanade Walter Benjamin 58000 NEVERS à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Dans le cadre de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales ordinaires : approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2024 ; approbation des comptes annuels ; affectation du résultat de l'exercice ; frais et indemnités du Conseil d'administration ; nomination des membres de la Commission de contrôle et de surveillance (le cas échéant) ; renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration (le cas échéant) ; nomination d'un nouvel administrateur (le cas échéant).
Dans le cadre de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales extraordinaires : approbation de la modification des statuts* de la Caisse locale ; pouvoirs en vue des formalités.*Le projet des statuts modifié est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale de votre Caisse locale.
Pour le cas probable où les Assemblées générales présentement convoquées ne pourraient se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis les sociétaires, ceux-ci sont avisés qu'ils seront convoqués par lettre ou par émail à l'Assemblée générale Mixte de leur Caisse locale à une autre date et au lieu et selon les modalités qui leur seront précisées dans cette convocation.

AL25017208

Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault (Nièvre)
22, rue Gambetta

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 14 mars 2022, Mme Marie Francine JONARD, dt à SAINT BENIN D'AZY (58270), 40rue Thiers, née à TOURY SUR JOUR (58240), le 10 septembre1925, veuve de M Jean Charles TISSIER, décédée à DECIZE (58300), le 27 août 2024.
A consenti un legs universel.
Ce testament a été déposé aux minutes de Me Patrice PERRET,notaire à FOURCHAMBAULT, le 27 novembre 2024, dont copieauthentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de NEVERSle 3 décembre 2024.
Opposition pourra être formée auprès du notaire sus désigné dans le mois qui suit le dépôt au Greffe dudit testament.

AL25017215

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

RESEAU SISPRO

Groupement d'intérêt économique
Siège social : 52bis, boulevard Camille Dagonneau
58640 Varennes-Vauzelles
RCS Nevers 492 334 792

Le 17 décembre 2024, l'AGE a décidé la dissolution anticipée du groupement d'intérêt économique à compter du même jour.
Monsieur Morgan LAUNAY, demeurant 1,lot du Haut Rocher – 49330 Etriché, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 52 bis, Boulevard Camille Dagonneau – 58640 Varennes-Vauzelles.
Pour avis.

AL25016777

CLÔTURE DE LIQUIDATION

S.N.C. T.3.D.

Société en nom collectif
En liquidation
Au capital de 147.000 euros
Siège social : Chassy
58270 Ville-Langy
Siège de liquidation : Chassy
58270 Ville-Langy
RCS Nevers 338 840 499

Le 16.12.2024, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25016802

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCEA DE POUILLY

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital social de 2 000 Euros
Siège social : Lieudit Bernay
58110 BRINAY
RCS NEVERS – N° 817 795 552

Suivant délibération d'AGE du 31 décembre 2024, la collectivité des associés de la société a décidé la dissolution anticipée de la société. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Julien MARTIN, demeurant 7 rue de la Chaume - Bernay – 58110 BRINAY, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.
Toute correspondance et notification seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé au 7 rue de la Chaume - Bernay - 58110 BRINAY.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur

AL25017004

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GUYOT Olivier

Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 54 881,65 euros
Siège : Chemin Rural de la Croix d'Or
58640 VARENNES VAUZELLES
Siège de liquidation : Chemin Rural de la Croix d'Or
58640 VARENNES VAUZELLES
424 453 983 RCS NEVERS

Le 30/06/2024, Monsieur Sébastien GUYOT a approuvé le compte définitif de liquidation, s'est déchargé de son mandat de liquidateur, s'est donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/08/2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers, en annexe au registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, le Liquidateur.

AL25017064

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL THYBEM

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 25 rue Saint-Martin
58000 NEVERS
514 010 313 RCS NEVERS

Le 15.11.2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Madame Annie BEYNET demeurant 13, rue Henry et Madeleine Saint-Eloy - 58000 NEVERS, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.
Pour avis.

AL25017125

ANNONCES LÉGALES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA VENOT

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital social de 134.155,14 Euros
Siège social La Perrière
58290 VANDENESSE
R.C.S. de NEVERS n° 341 049 153

Suivant délibération d'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2024,les associés ont :
- constatés le décès de Monsieur Nicolas VENOT et agréé ses ayants-droits en qualité d'associés à compter du 15 novembre 2023,
- nommé Monsieur Paul VENOT, demeurant à DIJON (21000), 3, rue Marie-Antoinette Tonnelat, en qualité de liquidateur,
- défini le siège de la liquidation à DIJON (21000), 3, rue Marie-Antoinette Tonnelat,où devront être adressés toutes correspondance et notification,
- pris acte que la SCEA VENOT a bien pris fin le 6 mai 2017 par suite de l'arrivée de son terme statutaire, constaté la bonne dissolution de la société et validé les opérations menées à cette fin,
- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation,
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS et la société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur

AL25017138

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DE LUCY DENIS ADAM

Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
Au capital social de 353 790 Euros
Siège social : Lucy
58110 MONTAPAS
RCS NEVERS – N° 480 032 572

Suivant délibération d'AGE du 31 décembre 2024, l'associé unique a démissionné de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2024 et a décidé de la dissolution anticipée de la société.
M. Denis ADAM, demeurant à Lucy – 58110 MONTAPAS, est nommé liquidateur.
Toutes correspondances et notifications seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé à Lucy – 58110 MONTAPAS.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur

AL25017140

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL PIZZA AND CO

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 26, rue Saint-Agnan
58 200 COSNE-SUR-LOIRE
432 606 416 RCS NEVERS

Le 02.01.2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 17.12.2024.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25017201

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de Bourges

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DES RIOTS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital social de 103.284,21 €
3 le Montot - 58270 VILLE LANGY
RCS de NEVERS n°317722700

Aux termes d'une délibération de l'associé unique en date du 17 janvier 2025 à effet au 1er janvier 2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société sans poursuite d'activité et sa mise en liquidation amiable.Monsieur Nicolas THOMAS, demeurant à VILLE LANGY (58270), 3 le Montot, déclare assumer les fonctions de liquidateur et disposer des pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.Le siège de liquidation est fixé à VILLE LANGY (58270), 3 le Montot, au même titre que l'adresse de correspondance.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis et mention, le gérant.

AL25017220

// CONSTITUTION

SAS EVERS ANTOINE
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 11, route de Nevers
58240 LUTHENAY UXELOUP
Société en cours de formation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à LUTHENAY UXELOUP du 19/12/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS EVERS ANTOINE
Siège : 11, route de Nevers - 58240 LUTHENAY UXELOUP
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS,
Capital : 1 000 euros
Objet : Toutes activités de travaux d'assainissement (curage, canalisation, vidange de fosse septique et station d'épuration, débouchage, pose et réparation fosse septique, pompage, aspiration de boue, fosse à lisier) privés et publics ; Tous travaux d'arrosage et d'épandage et notamment l'arrosage de piste ; Travaux de nettoyage et entretien courant des chaussées, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Antonius EVERS, demeurant 11, route de Nevers, La Forge - 58240 LUTHENAY UXELOUP
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS. Le Président.

AL25017082

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée SAINTCASTBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement.
Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS.
Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 11 allée des Synagots - 35830 BETTON.

AL25017189

DOLIGA
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 L'espérance
58310 DAMPIERRE SOUS BOUHY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DAMPIERRE SOUS BOUHY du 6 janvier 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : DOLIGA
Siège social : 2 L'espérance, 58310 DAMPIERRE SOUS BOUHY
Objet social : l'acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Pierre BIBARD, demeurant 2 L'Espérance 58310 DAMPIERRE SOUS BOUHY
Monsieur Sébastien BIBARD-LEPRINCE,demeurant La Forge Salée 58310 DAMPIERRE SOUS BOUHY
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL25017200

BLCG
Société par actions simplifiée
au capital de 4.000 euros
Siège social :
3 bis place Marcel Mariller
Le Bourg
58 230 MONTSAUCHE LES SETTONS
Société en cours de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 2 janvier 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : BLCG
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 4.000 euros
SIEGE : 3 bis place Marcel Mariller – Le Bourg – 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
OBJET : La vente de produits d'alimentation générale et d'alimentation générale bio, ainsi que de jeux de grattage FDJ
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions.
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote
PRESIDENT : Monsieur Lionel BERG, né le 28 mai 1979 à AUTUN (71), demeurant 10 avenue du Docteur Charles Monot – 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS, de nationalité française
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS
Pour avis,

AL25017236

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA HORTON

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 35 002,29 Euros
Siège social : SEMILLY
89240 ESCAMPS
RCS AUXERRE n° 403 411 226 610 156

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2024, M. Jacky HORTON a démissionné de ses fonctions de gérant, avec effet immédiat, pour faire valoir ses droits à la retraite agricole.
Pour avis Le Gérant

AL25017119

MODIFICATION DU CAPITAL

Par décision du 30/12/2024, l'Associé Unique de la SARL H2NI, au capital de 125 000 € ayant son siège social 45 avenue Marie Noël 89380APPOIGNY et immatriculée au RCS AUXERRE n°822 183 679, a décidé une augmentation du capital social de 225 000 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : capital social : 125 000 €
Nouvelle mention : capital social : 350 000 €
Pour avis, La Gérance

AL25017129

MODIFICATIONS MULTIPLES

ESSENCES VITESSES ATELIER

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
porté à 1 900 euros
Siège social : 4 Route des Janets
89520 ST SAUVEUR EN PUISAYE
949 890 693 RCS AUXERRE

- Du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 24 décembre 2024,
- Du certificat de dépôt des fonds établi le 20 décembre 2024 par la banque BNP PARIBAS,
Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 900 euros par émission de 9 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1 000 euros à1 900 euros.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :Le capital social est fixé à mille euros (1 000euros), divisé en 10 actions de 100 euros chacune.
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à mille neuf cents euros (1900 euros), divisé en 19 actions de 100 euros chacune.
Aux termes de ce même procès-Verbal, l'Associé Unique a décidé de remplacer à compter du 24 décembre 2024 la dénomination sociale ESSENCES VITESSES ATELIER par SOCIETE VIDE et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL25017148

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI BF TOUT TERRAIN

Société civile immobilière
Au capital de 1524,49 €
Siège : Route de Charbuy
APPOIGNY (89380)
RCS AUXERRE n°341 313 187

Le 9 janvier 2024, suivant acte reçu par Maître BOUCHER-BAUDARD, notaire à CLAMECY, Madame Danielle NOEL épouse SCANSETTI demeurant TORINO (ITALIE), 245 Corso Racconigi a été nommée gérante en remplacement de Monsieur Yvon NOEL, décédé le 17 février 2022.
Pour avis.

AL25017152

CHANGEMENT DE GÉRANT

GFA DE LA CHEVALLIERE

Groupement Foncier Agricole
Au capital de 185.981,80 €
Siège : THAROISEAU (89450)
RCS AUXERRE : 413 816 711

Le 1er octobre 2024, suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, Monsieur Christophe BOUSSARD demeurant à THAROISEAU (89450),6 chemin de la Halle a été nommé gérant en remplacement de Monsieur Gérard BOUSSARD décédé le 21 avril 2020.
Pour avis.

AL25017155

MODIFICATION DU CAPITAL

CIGTRONIC

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Porté à 200 000 euros
Siège social : Rue du Bois Saint-Ladre
89200 AVALLON
794 092 528 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 9 janvier 2025 a décidé d'augmenter le capital social de 198 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :Le capital social est fixé à deux mille euros (2 000€)
Nouvelle mention :le capital social est fixé à deux cent mille euros(200 000 €)
Pour avis
La Gérance

AL25017157

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SCM «ALLIANCE INFIRMIERES»

1 Place Colbert
89250 SEIGNELAY
RCS AUXERRE N° 518 735 469

Aux termes d'un acte reçu par Me Florence MERLET, Notaire Associé à SEIGNELAY (89250) le 30 décembre 2024, l'ensemble des associées de la SCM «ALLIANCE INFIRMIERES» a pris acte de la démission de Madame Laurence HIRSON de sa fonction de cogérante et a nommé en remplacement Madame Anaïs MAROUZE demeurant à HERY (89550), 17 rue des Baudières, qui exercera les pouvoirs conjointement avec Madame Hélène QUENNEVAL, Madame Laurène CHABIN et Madame Isabelle FERREIRA DE LIMA. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour insertion Me Florence MERLET.

AL25017166

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

AUTO ECOLE LE BON SENS

Forme : SAS au capital de 1000 euros
Siège social : 110 Rue Thénard
89100 SENS
878523190 RCS de SENS

Aux termes d'une décision en date du 14 janvier2025, l'associé unique a décidé à compter du 14janvier 2025 d'étendre l'objet social aux activités de : Enseignement de la conduite auto-école,établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite de véhicules à moteurs et de la sécurité routière, centre de stage sécurité routière,organisation de stages « récupération de points »pour tout public.
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL25017174

CHANGEMENT DE GÉRANT

GFA DE LA FERME DE REIGNY

Société civile au capital de 300.000,00 €
Siège social : 2 rue des Plantes Basses
89270 VERMENTON
RCS AUXERRE 851 022 731

Aux termes d'une assemblée générale en date du 8 janvier 2025, les associés ont décidé :
- de nommer en qualité de gérant Mr Louis-Marie MAUVAIS, domicilié à VERMENTON (89270), Abbaye de Reigny, en remplacement de Mr Noël DESVAUX et Mme Claudine BRODIER, démissionnaires.
- et de transférer le siège social à VERMENTON (89270), Abbaye de Reigny au domicile de Mr Louis-Marie MAUVAIS.
Pour insertion
La gérance

AL25017178

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA DE FEUILLON

Société civile
Au capital de 48 500,00 euros
Siège social : 20 rue de Derrière les Fossés
89310 ANNAY-SUR-SEREIN
521 442 210 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2024 a pris acte de la démission de Mme Annick HARRAULT, épouse MAROLLES de ses fonctions de gérante.
Pour avis, la gérance.

AL25017188

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ANTOINE

Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 3 rue Voltaire
89100 SENS
RCS SENS N° 921 586 301

Aux termes de décisions en date du 08/01/2025, l'associé unique a décidé de modifier son objet social à compter du même jour et d'y adjoindre l'activité de formation dont la formation professionnelle, et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts.
Le gérant.

AL25017207

CHANGEMENT DE GÉRANT

GAEC DES OUVOTS

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
agréé le 15 avril 2019
Par le comité départemental
d'agrément de l'Yonne
Au capital de 121 959,21 euros
Siège social : 4 les Ouvots
89520 SAINTS-EN-PUISAYE
323 402 180 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale du 31 décembre 2024, Mme Line FROMENTIN née FRANCQUEMBERGUE, demeurant à SAINTS-EN-PUISAYE (89520) 4 les Ouvots, a démissionné de ses fonctions de gérante à compter du 31décembre 2024.
Pour avis, la gérance.

AL25017213

CHANGEMENT DE GÉRANTS

L'AGE du 18 Janvier 2025 de la société JEAN-CLAUDE SIMONNET , SCI au capital de 251880 euros, 11 avenue d'Oberwesel, 89800 Chablis, 437 857 766 RCS Auxerre, a décidé le 18 janvier 2025 de nommer nouveaux gérants Mesdames FORGET Anne-Marie, 20 avenue du château 92340 Bourg la Reine HAMON Elisabeth-Marie, 28 avenue Miltat 06100 Nice SIMONNET Christine-Marie ,19 rue Henri et Louise de Vilmorin 91370 Verrières le Buisson en remplacement de Mr SIMONNET Jean-Claude , décédé.
Mention au RCS d'Auxerre

AL25017256

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/10/2024 fait à CERISIERS, la commune de CERISIERS, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de l'Yonne, dont l'adresse est à CERISIERS (89320) Place de l'Hôtel de Ville, identifiée au SIREN sous le numéro 218 900 660,
a confié à M. Flavien SCHOEFFER, demeurant 24 Rue des Charmis – 45420 BONNY SUR LOIRE, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de restauration avec alcools, bar, débit de tabac et débit de boisson, traiteur, presse, vente produits du terroir situé à CERISIERS (89320) 38 Rue du général de Gaulle, connu sous le nom de «AU CHEVAL BLANC»;
Pour une durée de 9 ans à compter du 27/10/2024.
Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.
Pour unique avis
Le locataire-gérant

AL25017147

Notaire

Me Violaine GAUDIEZ
24 Rue du Général Leclerc
89200 Avallon
Tel : 03 86 81 53 26

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON, en date du 30/11/2024, enregistré au SPFE de l'YONNE le 17/12/2024, dossier 2024 00041071, référence 8904P01 2024 n°01356.
La Société dénommée «SAS TENDANCE», SAS au capital de 3 000,00€ dont le siège est à AVALLON, 5 rue de Lyon, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous n°538721606
A cédé à la Société dénommée «Institut Tendance Fulginie», SARL au capital de 1 000,00€ dont le siège est à AVALLON, 5 rue de Lyon, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n°932413586, le fonds de commerce de parfumerie, soins esthétiques, vente de produits de beauté et de cosmétiques exploité à AVALLON, 5 rue de Lyon, avec entrée en jouissance le 30/11/2024 moyennant le prix de CINQUANTE TROIS MILLE EUROS (53 000,00€) s'appliquant aux éléments incorporels pour 25 320,00€ et aux éléments corporels pour 27 680,00€.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'Office Notarial de Maître Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON, 24 rue du Général Leclerc, au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications où domicile a été élu à cet effet. La Notaire

AL25017173

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/10/2024 fait à CERISIERS, la commune de CERISIERS, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de l'Yonne, dont l'adresse est à CERISIERS (89320) Place de l'Hôtelde Ville, identifiée au SIREN sous le numéro 218 900 660,
a confié à M. Flavien SCHOEFFER, demeurant 24 Rue des Charmis – 45420 BONNY SUR LOIRE,
l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de restauration avec alcools, bar, débit de tabac et débit de boisson, traiteur, presse, vente produits du terroir situé à CERISIERS (89320) 38 Rue du général de Gaulle, connu sous le nom de «AU CHEVAL BLANC»; Pour une durée de 9 ans à compter du 27/10/2024.
Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant,et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.
Pour unique avis- le locataire-gérant.

AL25017224

// DIVERS

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante :
SERENA Delphine
Liquidation Judiciaire du 05/12/20231 Rue Henri Collinet - 89100 MALAY-LE-GRAND
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 14 janvier 2025.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL25017134

Maître Sophie GARNIER
Notaire Associée
89250 SEIGNELAY

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Sophie GARNIER,notaire associé à SEIGNELAY (89250), 12 bis rue d'Auxerre le 6 janvier 2025, Monsieur Francis Gilbert HABERT et Madame Véronique Annie BEC, demeurant ensemble à EPINEAU LES VOVES (89400), 10 rue de la Liberté, mariés à la mairie d'ESNON (89210) le 2 juin 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont modifié leur régime matrimonial par l'adjonction d'une clause d'attribution portant sur l'intégralité de la communauté. Les oppositions des créanciers à cet aménagement de régime matrimonial, s'il y a lieu,seront reçues dans les trois mois de la présente insertion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à l'office notarial de SEIGNELAY où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire.

AL25017165

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 14 janvier 2025 dressé par Maître Lucile DUMAIRE, notaire, 2 Route de Nogent, 89260 THORIGNY SUR OREUSE. Monsieur Gilbert Gaston DEMIT né le 12 septembre 1945 à MICHERY (Yonne).
Et Madame Nicole Bernadette DEMIT née MONDION née le 20 mai 1947 à JOIGNY (Yonne).
Demeurant ensemble 13 Chemin de Dixmont,89100 ROSOY.
Mariés le 13 août 1966 par devant l'officier de l'Etat civil de ROSOY (Yonne) sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.
Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec attribution au dernier survivant.
Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

AL25017199

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 15 décembre 2009,Monsieur Noël Jean AMELIN, en son vivant retraité, demeurant à APPOIGNY (89380) 25rue du Rimbeuf.Né à TISSEY (89700), le 27 décembre 1937.Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité.Décédé à AUXERRE (89000) (FRANCE) , le 13 janvier 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique BETREMIEUX,Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée « Maître Hervé CHANTIER, notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 17janvier 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Dominique BETREMIEUX , notaire à APPOIGNY , référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25017239

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
MERRY LA VALLEE - parcelle en nature de pré en partie constructible (1/3 sur la route) - 48 a 99 ca - 'LA COUARDE' : ZI - 0048 - Zonage : zones UB et AP du PLU
ROUVRAY - zonage RNU :
- 0 ha 18 a 70 ca – pré - 'CHAMP CHENEVIERE' : C - 0020
- 0 ha 26 a 52 ca – terre et pré – fonds occupé en partie - 'CHEMRURAL DIT SENTIER DES VIGN' : AC - 0026 - 'RUE DE LA ROCHELLE' : AC - 0011 - 'PRE DU TANSOU' : E – 0196 - 0198
VENOUSE – bois-taillis - 18 a 00 ca - 'BAS DE LA CHARMEE' : D - 0618 - zonage : RNU
SAINT BRIS LE VINEUX – bois - 7 ha 94 a 67 ca - 'VALLEE DE GRAND ROCHE' : ZN – 0063 – zonage : zone N du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 10/02/2025 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25017257

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 03/12/2024 de la SARL en liquidation LES GALLOTS, au capital de 5.000 €, dont le siège social et de liquidation est à Les Gallots, 89100 PARON, 492 558 960 RCS SENS, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Pierre DEWEIRDT, domicilié à Les Gallots, 89100 PARON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté le clôture de liquidation au 30/09/2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de MELUN en annexe au Registre du commerce et des sociétés, et la société sera radiée dudit registre.

AL25017137

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE du 31/12/2024 de la Société 2 K FINANCES, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social est à SENS (89100), 26 et 26 bis avenue Pierre de Coubertin, immatriculée 843 977 638 RCS SENS, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour.
A été nommé comme liquidateur Badre KERKRI, demeurant 32, rue Savinien Lapointe, 89100 SENS.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et où les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL25017144

DISSOLUTION ANTICIPÉE

C2P

SAS au capital de 100 €
Siège social
5 Les Bauchers Saint Denis sur Ouanne
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
845 045 533 RCS SENS

Aux termes d'une décision du 31/12/2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
M Christian CASTELLANI, demeurant 22 Rue Lecourbe 75015 PARIS, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au 5 Les Bauchers St Denis sur Ouanne 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour avis Le Liquidateur

AL25017149

ANNONCES LÉGALES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SASU GEANTOT PASCAL

Forme : SASU société en liquidation.
Capital social : 8000 euros.
Siège social : FERME DU VAL SAINT NICOLAS
89700 Tonnerre.
813075983 RCS d'Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 26décembre 2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur PASCAL GEANTOT demeurant FERME DU VAL SAINT NICOLAS, 89700 Tonnerre et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du AUXERRE.
Le liquidateur

AL25017181

FIDUCIAL SOFIRAL
Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GOURDON Sébastien

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social :
17 rue du Docteur Jean Faurel
89300 JOIGNY
Siège de liquidation :
17 rue du Docteur Jean Faurel
89300 JOIGNY
984 355 222 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 20 décembre 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Sébastien GOURDON, demeurant 17 rue du Docteur Jean Faurel, 89300 JOIGNY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 17 rue du Docteur Jean Faurel, 89300 JOIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL25017191

FIDUCIAL SOFIRAL
Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'EPICERIE DU BOURGOGNE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 11 000 euros

Siège social : 20 rue de Preuilly
89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 33 route de Petit Vaux
89290 CHAMPS SUR YONNE
790 185 334 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 décembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Éric GALLET, demeurant 33 route de Petit Vaux 89290 CHAMPS SUR YONNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 33 route de Petit Vaux 89290 CHAMPS SUR YONNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL25017194

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI J.P.B

SCI en liquidation
Au capital de 3.049 €
Siège social : Le Pré Aubert
89100 - SAINT-DENIS-LES-SENS
Siège de liquidation : Le Pré Aubert
89100 - SAINT-DENIS-LES-SENS
420 408 221 - RCS SENS

L'AG du 21/06/2024 a :
- décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 21/06/2024 et sa mise en liquidation amiable.
- nommé comme liquidateur Monsieur Michel CHAUFOURNAIS, demeurant à PARIS (75016) - 22 Avenue Georges Mandel,
- fixé le siège de la liquidation à SAINT-DENIS-LES-SENS (89100) - Le Pré Aubert.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.
Pour avis. Le Liquidateur

AL25017196

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MEDIALIS

SARL au capital de 46500 €
Siège Social : 9 rue des Lions
89170 ST FARGEAU
502846496 RCS de AUXERRE

Par AGO du 30/11/2024, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. GOURAULT Virgil LA BOUTAUDERIE 89170 RONCHERES pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 30/11/2024
Radiation au RCS de AUXERRE

AL25017238

// CONSTITUTION

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE «, titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (YONNE) 5 rue Marcelin Berthelot, le 13 janvier 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : JDVK.
Le siège social est fixé à : AUXERRE (89000), 14 Quai de la République.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).
Les apports sont en numéraires.Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Madame Julie KESTALI demeurant MAILLY-LA-VILLE (89270) 1 rue des Avillons.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE (89).
Pour avis
Le notaire.

AL25017127

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHABLIS (Yonne) du 14 janvier 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : HYDRA 2024
Siège social : 22 Avenue de l'Europe, 89800 CHABLIS
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens ; l'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus,avec ou sans garanties hypothécaires ou sûretés réelles et accessoirement, le cautionnement personnel ou hypothécaire, simple ou solidaire,des prêts consentis, par toute personne physique ou morale, aux associés ensemble ou séparément, pour lui permettre de libérer les parts sociales auxquelles ils auront souscrit lors de la constitution de la société ou lors d'une augmentation de capital social ; toutes opérations financières, ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Damien BELLAT, demeurant 13 Boulevard du Docteur Tacussel, 89800 CHABLIS,
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL25017151

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LINDRY (Yonne), du 8 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SABLES ENERGIE
Siège : 5 Rue du Marais - 89240 LINDRY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 4 000 euros
Objet : Toute activité liée à la production, la distribution, la vente et la promotion de l'électricité d'origine renouvelable; Exploitation d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont intégrés à des bâtiments; Achat, vente et location de matériel; Prestations de services; L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens;
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Sébastien BARDOT demeurant 3 Rue du Marais 89240 LINDRY
Directeur Général : Monsieur Joachim BRANLE, demeurant 3 Rue des Houches 89240 LINDRY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL25017163

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 16 janvier 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI LES 2 VALLEES.
Siège social : SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530) , 5 Rue des Coteaux .
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement. Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.
Apports en numéraire : Madame Caroline EL ZEENNI la somme de cinq cents euros (500 EUR). Monsieur Clément LAVALLEE la somme de cinq cents euros (500 EUR).
Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Premier CO-GERANT : Madame Caroline EL ZEENNI demeurant à AUXERRE (89000) 17 Rue Bobillot, et Monsieur Clément LAVALLEE demeurant à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530) 9 Rue Charles De Gaulle.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis et mention
Le notaire.

AL25017206

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.
FORME : Société Civile Immobilière
DÉNOMINATION : Fontenailles
SIÈGE SOCIAL : 11 Rue des Champs Chevaux – 89480 ANDRYES
OBJET :- L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
DURÉE : 99 années
CAPITAL : 100 euros
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 100 euros
GÉRANCE : - M. Kévin JARDE
CESSION DE PARTS:Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.
IMMATRICULATION au RCS d'Auxerre.
Pour avis,

AL25017222

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/01/2025, il a été constitué une SELASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :N2PS INVEST
Objet social : la construction, l'achat, la vente de tous biens et droits immobiliers ; la réalisation de tous travaux permettant l'édification, la rénovation, la réhabilitation. la décoration de tous biens et droits immobiliers appartenant à la Société ou à toutes autres structures dans lesquelles la société délient une participation;-
Siège social : 34 rue du Chanoine Grossier 89520 Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe
Capital : 1000 €Durée : 99 ans
Président : Mme GACHON Stéphanie, demeurant 235 rue du Faubourg Saint Martin 75010 Paris
Admission aux assemblées et droits de votes: Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats où il est réservé à l'usufruitier
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL25017227

AVIS DE CONSTITUTION

REPLAYCE 89
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000euros
Siège social : 48 Grande Rue, 89100 SENS
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 15 janvier 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : REPLAYCE 89
Siège : 48 Grande Rue, 89100 SENS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : Maintenance et réparation de matériel informatique et téléphonique activité multimédia négoce de tous matériels de téléphonie mobile,-bureautique et appareils périphériques
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :Monsieur Alexis, Guy, Michel CARDINET,né le 09 août 1994 à CHATEAUROUX (36),demeurant 71 bis avenue de la République, 37170CHAMBRAY LES TOURS,de nationalité française,Directeur général :Monsieur Giovanni Pierre, Claude, Eric GAILLARD,né le 22 avril 1999 à CHATEAUROUX (36),demeurant 2 le Pavillon le Meez, 36110 LEVROUX,de nationalité française
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Siège du tribunal de commerce ou RCS dont dépend la SAS.
POUR AVIS
Le Président

AL25017229

Terres de Bourgogne

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur
Tablette
Smartphone



Terres de Bourgogne

Annonces légales

03 80 78 90 42



Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

ÉQUIPEMENT

// MACHINISME

Déméterre passe au rouge

Filiale de la coopérative Terre Comtoise, le concessionnaire de machines agricoles Déméterre devient distributeur de la marque Massey Ferguson et « agrège » plusieurs sociétés de la région dont : Avenir Motoculture (Côte-d'Or) ou R. Brun & Fils et Vallet (Jura et Doubs). Pour officialiser cette évolution, un grand évènement s'est tenu le 9 janvier à Besançon.



Des gradins pleins à craquer pour assister au show, et au final des spectateurs charmés par le rouge.



Les responsables de Déméterre, dorénavant distributeur exclusif de Massey Ferguson.

La nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre dans les campagnes. Le choix de Terre Comtoise via Déméterre, sa filiale machinisme, d'abandonner la marque John Deere au profit de Massey Ferguson est officialisé en ce début d'année. Déméterre devient distributeur exclusif de Massey Ferguson. Une révolution dans le monde du machinisme agricole. Les propriétaires de tracteur vert et jaune ont reçu un courrier de John Deere, leur expliquant le choix de Déméterre d'abandonner la marque. Un choix devenu une évidence depuis quelques mois pour les administrateurs de Terre Comtoise et le directeur de Déméterre. *« La décision a été mûrement réfléchie. Les valeurs portées par Massey Ferguson correspondent à celles que nous défendons. »* confie Philippe Parmentier, directeur général de Terre Comtoise.

Continuité assurée

Pas question de dénigrer la marque dorénavant concurrente pour autant. Le directeur insiste et rassure : *« Il y aura une continuité de l'existant. Il n'est pas question d'abandonner nos clients et nos adhérents »*. Philippe Parmentier met en avant les compétences et le savoir-faire des collaborateurs. *« Nous passons de 130 à 200 collaborateurs sur 22 sites répartis en Bourgogne-Franche-Comté (BFC), mais aussi dans les Vosges et la Haute-Marne »*. Un événement exceptionnel était organisé le 9 janvier à Micropolis, à Besançon, afin d'officialiser cette évolution et marquer un élargissement de compétences en même temps qu'un agrandissement géographique. Il a attiré plus de 4 000 personnes. Ce changement de marque correspond, pour Déméterre, au franchissement d'un nouveau palier dans l'extension de sa zone de rayonnement. Le groupe intègre cinq concessionnaires régionaux. Font ainsi leur entrée : les établissements Brun, les établissements Vallet dans le Jura, Claude Agri et Georges équipements dans les Vosges ainsi qu'Avenir Motoculture en Côte-d'Or. Des spécialistes font aussi leur entrée dans l'offre des produits Déméterre : Weidemann, pour le travail de manutention, Toro, distribué par Hako France pour l'espace vert professionnel, Krone, qui élargit la gamme « récolte » pour les fourrages ensilés, Kuhn, partenaire fidèle de longue date qui renforce son partenariat en ajoutant à son offre les gammes pulvérisation (portées, traînées et automoteurs) de marque Artec.

Maillage territorial

Le rendez-vous du 9 janvier avait pour objectif de permettre aux agriculteurs d'échanger pour comprendre les choix opérés. *« Cet évènement c'est le début d'une nouvelle ère. Avant la politique du commerce, nous sommes attachés à celle du service »* insiste Clément Tisserand, président de Terre Comtoise. *« Le maillage territorial, c'est la base de notre coopérative. Être au plus près du terrain, répondre aux attentes des agriculteurs grâce à nos 22 sites répartis dans les 8 départements sur lesquels nous rayonnons et toujours avoir en tête de maintenir l'équilibre entre les acteurs »* ajoute le président. *« Notre longue et bonne collaboration avec John Deere s'achève. Les stratégies des entreprises changent. Le manque de considération pour le concessionnaire nous a poussés à dire stop »* explique Clément Tisserand. Après les explications stratégiques et politiques, les spectateurs de Micropolis se sont retrouvés plongés dans l'obscurité. La porte du hangar s'ouvre. Les roues d'un tracteur Massey Ferguson apparaissent dans une brume artificielle. Sous les explications de Patrice Louvet, collaborateur Déméterre, en charge de la direction des opérations, ce n'est pas un tracteur rouge que les participants découvrent mais un engin aux couleurs du drapeau français. *« Bleu blanc et rouge pour ce premier tracteur que vous découvrez. Massey Ferguson et ses 175 ans d'histoire, des engins conçus et montés à Beauvais dans l'Oise »* détaille l'animateur de la soirée. Le public a pu découvrir les différentes séries et les particularités de chacune d'elles. Dans un ballet parfaitement orchestré, les pilotes entraient dans l'arène, manœuvraient, se positionnaient, marquaient un arrêt puis repartaient du tarmac agricole devenu podium de défilé. Dans une dernière circonvolution, une dizaine de tracteurs a papillonné autour d'une moissonneuse-batteuse noire floquée du logo MF. Le bouquet final de la soirée. Philippe Parmentier, directeur de Déméterre, est descendu de l'engin où il avait pris place en passager : *« Votre participation en nombre ce soir, nous encourage et nous oblige. Je vous assure que nous ne laisserons pas tomber les clients qui nous font confiance depuis si longtemps »* concluait-il, conscient que le changement de tractoriste soulève des interrogations dans les fermes et dans quelques ateliers du groupe.

Séverine Vivot

// JEU CONCOURS

L'Icaunais Mathieu Bourgoin remporte un SSV de chez Kubota

À l'occasion des 50 ans de Kubota Europe, le constructeur japonais a organisé un jeu-concours en France métropolitaine, réservé aux agriculteurs, professionnels des espaces verts et des travaux publics, du 2 septembre au 28 novembre. Les salons d'automne ont été propices aux participations, d'autant que le premier lot proposé était un SSV RTV-520, d'une valeur de 18 000 euros. Le tirage au sort, effectué début décembre, a désigné Mathieu Bourgoin (2e en partant de la gauche sur la photo), gérant de l'Earl éponyme comme l'heureux vainqueur du SSV. Âgé de 37 ans, il est céréalier à Sainpuits, dans l'Yonne. La veille de Noël, il a eu le plaisir de recevoir les clés de son nouveau véhicule dans les locaux de Kub 89, concessionnaire de la marque dans l'Yonne et le sud de la Seine-et-Marne. Geoffroy Leroy, responsable secteur et marché, et Alexandre Deniau, chef produit Agriculture de précision chez Kubota lui ont remis le SSV en présence de l'équipe Kub 89, Mickaël Thevenot, Pierre Demoly et Julien Demoly. Ce tirage au sort tombe à pic. Mathieu Bourgoin s'intéressait depuis longtemps à ce type de véhicule, un intérêt plutôt bien récompensé.



OXYGÈNE

// DU 14 AU 16 FÉVRIER À DIJON

21 Salon Dijon passion maison 2025

Les antiquités et les métiers d'art sont de retour au Parc des expositions à l'occasion du nouveau salon Dijon Passion Maison qui se tiendra du 14 au 16 février prochains.

C'est la nouveauté majeure du premier trimestre à Dijon Bourgogne Events : le Salon de l'Habitat fait place à Dijon Passion Maison. Du 14 au 16 février 2025, ce rendez-vous incontournable pour les passionnés de construction, d'aménagement, de rénovation et de décoration mettra cette année un accent particulier sur l'alliance entre tradition et modernité, en s'enrichissant d'un tout nouveau secteur dédié aux antiquités et aux métiers d'art.

Ce salon nouvelle formule qui bénéficiera du label "Authenticité-Qualité" attribué par le Syndicat national du commerce de l'antiquité, de l'occasion et des galeries d'art (SNCAOGA), permettra ainsi aux visiteurs de découvrir des pièces rares et authentiques, soigneusement sélectionnées par des antiquaires passionnés.

Dijon Passion Maison accueillera également un village des métiers de la restauration, présenté par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté au sein duquel neuf artisans réaliseront des démonstrations de leur savoir-faire. L'occasion de vivre une expérience unique où objets anciens et savoir-faire ancestraux côtoieront les dernières innovations en matière d'habitat.

Plébiscité l'année dernière par les visiteurs, le marché seconde main et vintage organisé par La Recyclade fera à nouveau la joie des chineurs tandis que la 2e édition du concours d'*upcycling* « Créa Récup » permettra aux amateurs de bricolage et de décoration de donner libre cours à leur talent créatif.

Pendant trois jours, ce salon sera le rendez-vous maison pour comparer, découvrir les nouvelles tendances, innover et bénéficier des conseils personnalisés de professionnels reconnus. Les amateurs de meubles, d'objets chargés d'histoire et de savoir-faire d'exception pourront quant à eux trouver leur bonheur dans un univers où se mêlent authenticité et créativité.



Du vendredi 14 au dimanche 16 février de 10 heures à 19 heures (fermeture à 18 heures le 16 février).
Soirée privilège jeudi 13 février
Infos sur www.dijon-passion-maison.com

D'après communiqué

// RENDEZ-VOUS

58 Le mois de la Plèchie revient !

Du 1er février au 15 mars se déroulera la 17e édition du Mois de la Plèchie en Morvan, avec 36 ateliers ouverts à tous pour refaire vivre cette technique d'entretien des haies vives. Pour rappel, l'événement est organisé conjointement entre le Parc naturel régional du Morvan et l'association des Plècheux du Morvan. L'inscription est obligatoire pour participer aux ateliers, avec une participation de 5 euros demandée (correspondant à l'adhésion à l'association des Plècheux du Morvan ; pour des questions d'assurance). Retrouvez toutes les dates et lieux de rendez-vous sur : https://www.parcdumorvan.org/le-mois-de-la-plechie-2025/

Inscription et renseignements à ecomuseedumorvan@parcdumorvan.org (laisser ses coordonnées pour être recontacté) ou au 03 86 78 79 10 (lundis, mardis, mercredis).

Toujours dans l'optique de mettre en avant les savoir-faire du Morvan, la Maison des Hommes et des Paysages proposera dès sa réouverture, le 29 mars 2025, une nouvelle salle qui leur sera intégralement consacrée : plèchie, pierre sèche, céréales anciennes, mais aussi toutes les personnes qui font vivre ces techniques, seront à l'honneur.

D'après communiqué



Retrouvez plus d'informations sur l'histoire et la technique de la plèchie sur : https://www.patrimoinedumorvan.org/objets-du-patrimoine/incontournable/la-plechie-en-morvan

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Samedi 8 février

// La Saint-Vincent de Dijon

Après la Saint-Vincent tournante de Ladoix-Serrigny, une seconde grande fête vigneronne vous attend avec la Saint-Vincent de Dijon. Vivez cette tradition retrouvée autour d'un village de rencontres-dégustations avec les viticulteurs de la métropole. Toute la journée du samedi, place Bossuet et hôtel Bouchu dit d'Esterno, au centre-ville de Dijon. Une manifestation qui s'inscrit dans le cadre de la célébration des dix ans du classement des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'Unesco.

10ansdesclimats.com

• Jusqu'au 8 février

// Femmes en peintures à Ahuy

L'exposition « Elles vous en feront voir de toutes les couleurs » est visible à la galerie MK, 1, rue du Clos des Aiges. L'artiste Lako rend hommage aux femmes et explore leur place dans notre société en constante évolution. Inspirée par des figures comme Mona Lisa ou Barbie, elle célèbre la liberté des femmes à devenir tout ce qu'elles souhaitent. À travers sa palette vibrante, l'artiste invite chacun à voir la vie avec plus de profondeur et de joie.

Ouvert tous les jours sauf lundi et dimanche

• Jusqu'au 14 mars

// Exposition sur l'eau à Nolay

L'espace d'expression « l'Art Pour le Dire » présente une exposition sur la thématique de l'eau à l'office de tourisme, 13, place de la République. « Art'Eau » est composée d'œuvres originales réalisées par des travailleurs en situation de handicap de l'Esat Le Mirande. « Art'eau », c'est ainsi l'idée de s'évader vers d'autres contrées, de prendre le large, traverser des océans, des mers, se laisser aller au fil de l'eau, pour trouver un sentiment paisible, reposant, qui nous conduit hors du quotidien.

Entrée gratuite. Ouvert tous les jours sauf lundi et dimanche.

• Jusqu'au 30 mai

// La libération de la Côte-d'Or en images

Les jardins du Conseil départemental, à Dijon, 23, boulevard de La Trémouille, accueillent l'exposition « Côte-d'Or libérée ! » visibles tous les jours sauf le samedi et le dimanche.

Exposition gratuite

Nièvre

• Jusqu'au 31 janvier

// Exposition

30 photographies de la photographe Lucie Lecointe, sont à découvrir à la boutique de Sandy Champeau, fleuriste, baptisée Pastel Fleuriste à Nevers (1 ter avenue Colbert). L'exposition-vente a pour thème : « Beautés florales ».

Plus de renseignements : https://www.lucielecointe.com/expo-ventephotosnature

• Du 1er février au 15 mars

// 17e mois de la plèchie en Morvan

Retrouvez le mois de la plèchie en Morvan avec 36 ateliers proposés. L'inscription est obligatoire pour participer aux ateliers, avec une participation de 5 euros demandée (correspondant à l'adhésion à l'association des Plècheux du Morvan ; pour des questions d'assurance). Retrouvez toutes les dates et lieux de rendez-vous sur : https://www.parcdumorvan.org/le-mois-de-la-plechie-2025/

Inscription et renseignements à ecomusee-dumorvan@parcdumorvan.org (laisser ses coordonnées pour être recontacté) ou au 03 86 78 79 10 (lundis, mardis, mercredis).

• 4 et 5 avril

// 33e Rallye de l'Anguison

Le Rallye National de l'Anguison revient pour une 33e édition, les 4 et 5 avril à Corbigny (Champ de Foire). Découvrez le programme complet sur : https://ecurie-corbigny-auto.org/presentation-de-ledition-2025/

Yonne

• Samedi 22 février

// Foire de St Léger-Vauban

La 59e édition de la foire de St Léger-Vauban aura lieu le samedi 22 février. Au programme : exposition d'animaux d'élevage (bovins et ovins), exposition de bovins inscrits au Herbook Charolais, exposition de matériels agricoles, présence de producteurs et d'artisans locaux, ainsi qu'un espace pour les enfants.

Le midi, un repas sera prévu (25 €/adulte et 15 €/enfant). Quant au soir, une « tomiflette » sera proposée, suivie d'une soirée dansante, à partir de 20 heures.

Contact : Bernadette Chatelain (Comité de foire de St Léger-Vauban) au 06 98 83 01 62 ou à maisondeschamps89@live.fr.

// EN NAMIBIE

Une ferme pas comme les autres

La Namibie est un pays situé au sud-ouest de l'Afrique. Indépendant depuis 1990, c'est une terre d'opportunités. Ysaline, jeune femme dijonnaise, y vit depuis plus de dix ans. Son compagnon, Namibien, travaille pour une ONG. Il structure un projet de maraîchage et d'élevage de poules pondeuses qui redonne vie à tout un village.



De gauche à droite : Ysaline, Peacemaker, Georges et Jérôme dans la serre des tomates. Avec leurs mains, Georges et Jérôme font un geste qui représente symboliquement la forme de la Namibie. David, le troisième collaborateur, était absent le jour de la photo.



Le terrain avant les premiers travaux…



…et maintenant avec les serres et les bâtiments au fond.



En 2013, Ysaline, 18 ans et son Bac en poche, quitte Dijon pour une année sabbatique. Sa soif de découvrir le monde l'amène en Namibie, en Afrique australe. 11 ans plus tard, elle vit toujours à Windhoek, la capitale du pays, travaille dans le tourisme et vit aux côtés de son compagnon, Peacemaker Imanga, avec qui elle a fondé une famille. Namibien né l'année de l'indépendance du pays en 1990, Peacemaker travaille pour une Organisation non gouvernementale (ONG) baptisée Home of Good Hope (La Maison du bon espoir), fondée par sa mère Monica. L'objectif est de venir en aide aux enfants de Katutura, le township (quartier populaire) de Windhoek. Chaque jour depuis plus de 15 ans, l'ONG apporte un soutien aux couches les plus défavorisées de la population en proposant une soupe populaire. L'initiative permet d'apporter un repas équilibré à plus de 500 enfants. L'ONG fonctionne grâce à des bienfaiteurs néerlandais, canadiens et suédois et de nombreux donateurs et bénévoles. En octobre 2023, un bienfaiteur allemand, par le biais de son relais en Afrique, a pris contact avec Peacemaker. Cet homme d'affaires ayant réussi, monte des projets sur le continent africain pour améliorer les conditions des plus démunis. Il connaît Home of Good Hope. Pour permettre à l'ONG de rester autonome et indépendante des autorités locales, il a souhaité créer une exploitation maraîchère et de production d'œufs, dont les bénéfices seront reversés à Home of Good Hope.

Un projet vertueux

Peacemaker a accepté le projet. L'ONG Home of Good Hope Farm Project voit le jour. Première étape : trouver un terrain propice avec une terre adaptée au maraîchage et de l'eau, indispensable évidemment. La municipalité de Groot Aub, une petite ville très étendue de 3 900 habitants à 60 km au sud de la capitale, accueille le projet. Groot Aub a un terrain à vendre, avec de l'eau en souterrain… à condition de la trouver ! La municipalité voit l'opportunité pour ses habitants de se nourrir en légumes et œufs frais. L'ONG acquiert donc 1,5 hectare, une surface atypique dans ce pays grand comme 1,5 fois la France et où la taille des fermes d'élevage et de chasse atteint souvent plusieurs milliers d'ha !

Les premiers travaux démarrent et s'enchaînent rapidement. Une clôture de protection de la parcelle est posée pour éviter les intrusions d'animaux et prédateurs, deux bâtiments d'élevage et de stockage sont construits. Le terrain est nettoyé, il a fallu enlever les détritus, les souches et les arbres morts, cribler le sol sableux et profond pour retirer les pierres. Une première serre est construite, couverte de filets brise-vent qui protègent surtout du soleil, largement suffisant dans cette région où il gèle très rarement.

Un sourcier à la rescousse

Puis est venue la recherche de l'eau ! Elle était présente sous ce terrain, c'est sûr. Les anciens du village l'affirmaient et les parcelles voisines ont leur puits. Peacemaker fait appel à une société de forage qui détermine deux points de captage sur la parcelle. La première tentative de forage à 130 m est sans succès, la seconde aussi. Finalement, c'est un sourcier du village qui va trouver la veine d'eau. Les porteurs du projet en ont été quittes pour une belle frayeur ! Entretemps, il aura fallu acheter et faire acheminer des citernes d'eau pour arroser les premiers semis de carottes, betteraves rouges, oignons, poivrons et épinards. La seconde serre a ensuite été montée et le réseau hydraulique installé pour l'irrigation en goutte-à-goutte. L'eau est puisée entre 50 et 130 m selon les saisons puis acheminée vers des cuves placées en hauteur. L'arrosage se fait par simple gravité. La pompe de forage, comme le reste des installations, est alimentée par l'électricité produite par 20 panneaux solaires. Le surplus non consommé est stocké dans des batteries.

Trois emplois créés

Pour mener à bien sa mission, Home of Good Hope Farm Project emploie trois salariés, tous logés sur place dans la maison construite à cet effet. David, maraîcher de formation, pilote les productions de légumes, aidé par Georges et Jérôme. D'autres légumes sont aussi cultivés au fil des mois : différentes sortes de tomates (allongées, violettes, rondes…), des butternuts, pastèques, melons… Fin mai 2024, la ferme a pu commercialiser ses premières productions. Une fierté pour Peacemaker Imanga, d'autant plus que le bouche-à-oreille est favorable, les voisins viennent nombreux s'approvisionner en légumes du village. Quant aux légumes « moches », ils sont donnés à Home of Good Hope pour les repas des enfants. Le mois de mai a également été marqué par le démarrage de l'atelier poules pondeuses. Les poules, de variété Lohmann Brown, arrivent à 18 semaines, prêtes à pondre et sont nourries à base de céréales. Démarrée avec 200 poules, la production a rapidement trouvé sa clientèle : voisins, restaurants et associations de Windhoek. Pour répondre à cette demande, le bâtiment qui abrite les poules en cages a été agrandi et leur nombre va prochainement passer de 200 à 850. Peacemaker Imanga ne pouvait rêver d'un meilleur démarrage, une belle récompense pour lui qui cherche en permanence à améliorer les conditions de ses concitoyens.

Jean-Yves Blondat